

Construction d'une destination touristique.

Exemple des Pyrénées Cathares.

Réalisé par : Sophie KREBS



Directeur de mémoire : Ronan GUIAVARC'H

Maître de stage : Benoît COMBES

Remerciements

Tout d'abord, je tiens à remercier Monsieur Jean-Jacques Michau, président de la Communauté de Communes du Pays de Mirepoix qui m'a permis d'effectuer ce stage. Merci également à Monsieur Henri Barrou, vice-président du tourisme de la Communauté de Communes du Pays de Mirepoix et maire de Léran, pour m'avoir suivie durant le stage.

Je remercie Benoît Combes, mon maître de stage, pour ses nombreuses recommandations, son regard de professionnel et pour m'avoir guidée. Merci également pour son soutien. Je souhaite aussi remercier toute l'équipe du pôle économique de la Communauté de Communes du Pays d'Olmes grâce à qui j'ai passé un agréable stage. Merci à Gwenaëlle, Trifine, Gaëlle, Stéphane et Jean-Louis pour leur accueil chaleureux. Merci pour m'avoir intégrée aussi bien dans l'équipe et pour vos conseils avisés. Merci aussi à Coralie et Martin avec qui j'ai partagé de très bons moments. Je tiens tout particulièrement à remercier Trifine Cuvillier qui a réalisé toutes les photos sur les « 4M » illustrant ce mémoire.

Je remercie aussi Monsieur Ronan Guiavarc'h, directeur de mémoire, d'avoir accepté de guider mon travail de mémoire. Merci pour ses remarques et indications constructives.

Ensuite, j'aimerais remercier toutes les personnes interrogées durant le stage. Merci aux élus, techniciens et prestataires pour le temps qu'ils m'ont accordé. Merci pour ces échanges riches.

Enfin, je remercie mes parents pour leurs encouragements incessants et pour avoir cru en mes capacités. Je remercie aussi ma famille pour le soutien apporté. Merci à ma tante Hélène pour son aide constante.

Sommaire

Remerciements.....	3
Sommaire.....	5
Liste des acronymes.....	7
Introduction	9
PARTIE I - CREATION D'UNE DESTINATION TOURISTIQUE « 4M ».....	11
I- Une prise de conscience grandissante de la question locale.....	11
1.1- Aménagement du territoire de la réflexion étatique à l'organisation locale.....	11
1.2- Développement local par le tourisme	14
II- Le territoire des Pyrénées Cathares.....	19
2.1- Un territoire marqué par son histoire.....	20
2.2- L'évolution législative du territoire	29
III- La promotion du territoire par la valorisation de sites incontournables : les « 4M »	35
3.1- Quelles sont les particularités de l'espace rural, de montagne ?.....	36
3.2- La destination touristique des « 4M »	40
3.3- Les limites de la destination « 4M »	53
PARTIE II - ZOOM SUR UN SITE « 4M » : LE LAC DE MONTBEL.....	56
I- Le lac de Montbel mise en perspective d'un tourisme de loisirs.....	56
1.1- Le lac de Montbel : une évolution des fonctions	56
1.2- Le tourisme de loisirs : une parenthèse dans le quotidien	62
II- Elaboration du document socle de développement touristique du Lac	72
2.1- Méthodologie de travail innovante	72
2.2- Appropriation du site de Montbel	75
III- Le Schéma Directeur de Développement Touristique et des Loisirs du lac de Montbel	85
3.1- Développement du contenu du schéma.....	85
3.2- Un plan d'actions en 4 objectifs.....	85
3.3- Visite du lac : mise en lien entre les actions et la réalité du terrain	92
Conclusion générale.....	94
Bibliographie	96
Annexes	102
Table des illustrations	107
Table des matières.....	109
Résumé.....	111

Liste des acronymes

Adalpa : Association départementale des activités de loisirs et de plein air de l'Aveyron

BPAL : Base de Plein Air et de Loisirs

CDCI : Commission Départementale de Coopération Intercommunale

CCMVH : Communauté de Communes de la Moyenne Vallée de l'Hers

CCPM : Communauté de Communes du Pays de Mirepoix

CCPO : Communauté de Communes du Pays d'Olmes

CPER : Contrat de Plan Etat-Région

DDA : Direction Départementale de l'Agriculture

DDT : Direction Départementale des Territoires

EPCI : Etablissement Public de Coopération Intercommunale

GAL : Groupement d'Actions Locales

INSEE : Institut Nationale de la Statistique et des Etudes Economiques

LOADT : Loi d'Orientation pour l'Aménagement et le Développement du Territoire

LOADDT : Loi d'Orientation pour l'Aménagement et le Développement Durable du Territoire

MAPTAM : (loi de) Modernisation de l'Action Publique Territoriale et d'Affirmation des Métropoles

NOTRe : (la loi) Nouvelle Organisation Territoriale de la République

OGS : Opération Grand Site

OT : Office de Tourisme

PAH : Pays d'Art et d'Histoire

PETR : Pôle d'Equilibre Territorial et Rural

PNR : Parc Naturel Régional

RNR : Réserve Naturelle Régionale

SDCI : Schémas Départementaux de Coopération Intercommunale

SMDEA : Syndicat Mixte Départemental de l'Eau et de l'Assainissement de l'Ariège

ZNIEFF : Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique, Floristique et Faunistique

Introduction

Les premières pratiques qualifiées d' « activités touristiques » datent du XVIII^e siècle. A cette époque, les jeunes britanniques issus de l'aristocratie, sillonnaient durant un an ou deux plusieurs pays européens avec pour objectif ultime de devenir des gentlemen. C'est ce que l'on nomme « The tour ». Contrairement à aujourd'hui, ce long voyage permettait de se distinguer plus que de découvrir les paysages, les modes de vie et la culture du pays visité. Plus tardivement, vers 1740, les saisons thermales aristocratiques feront leur apparition à la campagne, à la mer ou encore à la montagne. Le phénomène touristique d'oisiveté s'étendra rapidement aux membres royaux (XVIII^e et XIX^e siècle), aux rentiers (XIX^e siècle) puis aux personnalités diverses tels que les écrivains (XX^e siècle). Dès le XIX^e siècle, les britanniques choisissent, sur des guides, leurs lieux de séjour selon des stéréotypes, décrits par les écrivains et appliqués à chaque pays. « *Il s'agit non de découvrir, mais de reconnaître les lieux repérés* »¹. Le tourisme était destiné aux catégories nobles, aristocrates puis bourgeoises de la société. Les pratiques touristiques se développeront hors des frontières britanniques. Stendhal décrira son voyage en France et francisera le terme de « tourism ». Le bas peuple suivra le mouvement et copiera l'élite. En France, l'arrivée des congés payés, en 1936, marque un tournant dans les modes de vie, incitant les employés à partir en vacances. Certains auront davantage de facilité pour voyager comme les enseignants disposant de congés plus longs ou les cheminots ne payant pas le train. Le tourisme se démocratisera rapidement et les lieux de villégiature prisés du beau peuple deviendront des lieux communs. Le tourisme n'a plus la même fonction qu'à l'époque. Il s'agit là de se divertir, de découvrir de nouvelles activités et de s'éloigner du quotidien. L'évasion est recherchée.

Le tourisme attire de nombreux visiteurs. L'Etat et les collectivités s'emparent de ce phénomène pour développer les territoires. Plusieurs stations balnéaires sortent de terre telles que la Grande Motte (due à la mission Racine de 1963) en Languedoc Roussillon ou encore Arcachon en Aquitaine. Les stations d'hiver voient également le jour. Alors que le tourisme de masse devient moins en vogue, d'autres territoires, plus modestes et ruraux cherchent à tirer leur épingle du jeu. Après le tourisme balnéaire, le tourisme de montagne ou encore le tourisme en ville, vient le tourisme rural. Ce dernier plus respectueux de l'environnement, plus proche de la population locale, des savoirs faire et du patrimoine historique attire d'innombrables visiteurs.

¹ BOYER Marc. « Comment étudier le tourisme ? ». Revue Ethnologie française [en ligne], 2002, volume 32, pp 393-404. Disponible sur : < <http://www.cairn.info/revue-ethnologie-francaise-2002-3-page-393.htm> >

C'est dans cette optique que le territoire ariégeois des Pyrénées Cathares désire développer et structurer son tourisme. Les élus locaux souhaitent s'emparer de ce domaine pour diversifier son économie et rendre attractif le territoire. Il s'agit pour eux d'utiliser le tourisme dans une perspective de développement local. En effet, les Pyrénées Cathares sont historiquement un territoire industriel où régnaient les industries textiles. Toutefois, la crise impactant fortement le territoire, les acteurs locaux se doivent de diversifier leur économie. Cela passe par le tourisme. La réflexion sur la construction touristique se porte sur la mise en avant de quatre sites emblématique du territoire dit les « 4M ». Ces sites regroupent deux sites patrimoniaux, une station de montagne ainsi qu'un lac : le château de Montségur, la cité de Mirepoix, la station de ski des Monts d'Olmes et le lac de Montbel. Ce choix de stratégie touristique pose la problématique suivante :

Comment construire une destination touristique sur la mise en réseau de sites majeurs ?

Exemple des « 4M » en Pyrénées Cathares.

Pour tenter de répondre à cette problématique, nous analyserons, dans un premier temps, la structuration touristique des « 4M ». Afin de comprendre son déroulement et le cheminement stratégique engagé par les acteurs locaux, nous reviendrons sur les lois qui structurent le territoire français. Quelles incidences ont-elles sur les aménagements effectués ? Quelles influences ont-elles sur l'organisation des territoires ? Cette analyse nous amènera à considérer le développement local comme étant une des conséquences des réglementations législatives. Quels sont les principes du développement local ? Pourquoi est-il initié sur un territoire ? En quoi le phénomène touristique participe au développement local ? Le rapide diagnostic territorial nous illustrera l'importance de diversifier l'économie au sein des Pyrénées Cathares. Comment notre territoire travaille-t-il autour de la question touristique ? Pourquoi s'appuie-t-il principalement sur quatre sites ? Quelle est sa stratégie ? En quoi ces sites sont-ils emblématiques ? Parmi les « 4M », un site ressort comme étant peu touristique : le lac de Montbel. Ce dernier n'est pas pensé pour le tourisme. La seconde et dernière partie du mémoire se consacrera à ce site qui fait l'objet de mon stage. Nous remettrons le site dans son contexte. Quelle est son utilité ? Quelles fonctions a-t-il ? Nous tâcherons de le relier au tourisme lacustre. Qu'est-ce que le tourisme lacustre ? Quels territoires ont développé ce type de tourisme ? Ensuite, nous chercherons à expliciter les démarches entreprises lors du stage. Quelle est ma mission de stage ? Comment la mettre en œuvre ? Quels sont les enjeux ? Enfin nous finirons par rapporter les résultats obtenus.

PARTIE I

CREATION D'UNE DESTINATION TOURISTIQUE « 4M »

Nous développerons, dans un premier temps, les notions clés liées à l'aménagement du territoire, au développement local ainsi qu'au tourisme. Ces rappels nous permettront de mieux comprendre les parties suivantes de notre réflexion. Dans un second temps, nous mettrons en perspective le territoire d'étude : les Pyrénées Cathares. Le rapide diagnostic sur l'ensemble du territoire nous amènera à analyser les évolutions législatives affectant fortement les Pyrénées Cathares telles que la loi LOADDT, la loi MAPTAM ou encore la loi NOTRe. S'en suivra, dans une dernière partie, la description de la stratégie touristique réfléchiée pour les Pyrénées Cathares : le développement des 4M. Celle-ci résulte de l'évolution des liens entre les territoires due à la recomposition territoriale et au partage de certaines compétences, en lien avec les lois énoncées précédemment.

I- UNE PRISE DE CONSCIENCE GRANDISSANTE DE LA QUESTION LOCALE

L'aménagement du territoire a un fort impact sur l'apparition du développement local. En effet, le premier induit le second. Nous tenterons tout d'abord de répertorier les lois marquantes, en lien avec notre sujet d'analyse. Comment l'aménagement a-t-il évolué au cours des années ? Ensuite, nous ferons le lien entre ces deux composantes du territoire. Nous verrons alors que le développement local est une réponse des acteurs locaux peu satisfaits par l'aménagement du territoire. Mais que signifie développement local ? Qui sont les acteurs du niveau local ? En quoi le développement local comble les « déficits » de l'aménagement du territoire ? Enfin, nous remarquerons que le développement local se manifeste, sur de nombreux territoires, sous la forme du tourisme. En quoi le tourisme répond-t-il aux caractéristiques du développement local ? Qu'apporte-t-il au territoire ? Pourquoi les acteurs souhaitent-ils développer le tourisme ?

1.1- Aménagement du territoire de la réflexion étatique à l'organisation locale

1.1.1. Les prémisses de l'organisation territoriale

Les années 50 sont considérées comme l'âge d'or de l'aménagement du territoire. L'objectif de cette époque d'après-guerre, est de reconstruire la France. L'Etat, acteur principal, détient l'ensemble des

savoirs et de l'expertise. « *L'Etat reste maître de ses politiques monétaire, financière, sociale, et les influences extérieures demeurent freinées par la permanence des réalités frontalières* », ainsi « *c'est à Paris que l'on demande de repenser le territoire* »². Nous assistons à une centralisation des pouvoirs par l'Etat. Or, ce système et ce mode de gouvernance ne peuvent persister sur un territoire et un pays moderne tel que la France.

La déconcentration de l'Etat se met en place, petit à petit. C'est un mode d'organisation administrative qui permet aux autorités centrales de déléguer une partie du pouvoir administratif aux représentants locaux de l'Etat. La décentralisation a permis de donner plus de pouvoir aux territoires. En 1982, l'acte I de la décentralisation, initié par les lois Defferre, confère la fonction exécutive départementale et régionale aux présidents des Conseils Généraux et Régionaux (et non plus aux préfets) et transforme les Régions en collectivité territoriale au même titre que les Départements et les Communes. Plusieurs compétences sont alors transférées de l'Etat vers les collectivités territoriales³. L'acte II de la décentralisation apparaît en 2003 et élargit les responsabilités des collectivités territoriales, renforce l'autonomie financière et étend la démocratie locale (possibilité pour les collectivités d'élaborer un référendum). Tout cela s'effectue après avoir révisé la constitution le 28 mars 2003. S'en suit un transfert de nouvelles compétences de l'Etat vers les collectivités.

1.1-2. Intercommunalités et Pays : une prise en compte du territoire local

A plus petite échelle, les intercommunalités font leur apparition sous forme de syndicat intercommunal en 1890. L'objectif est la mise en commun de moyens afin que les communes gèrent ensemble les obligations qu'elles ne peuvent pas traiter seules. C'est l'apparition des intercommunalités de gestion. Pratiquement un siècle après, une loi va changer le statut des intercommunalités en instaurant des intercommunalités plus ambitieuses : la loi du 31 décembre 1966 qui établit les Communautés Urbaines. Ces Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) bénéficient de compétences et ont la possibilité de lever l'impôt. Ce sont alors des intercommunalités « à fiscalité propre » ou « de projet ». L'objectif de ces EPCI est d'élaborer un projet commun : « *on lui adjoint désormais un but nouveau très ambitieux mais antinomique du premier (rationaliser les dépenses), préparer l'avenir d'un territoire au moyen d'un projet commun qui ne saurait être que politique au sein d'un périmètre de solidarité qui tendrait à*

² DELAMARRE Alette, LACOUR Claude, THOIN Muriel. 50 ans d'aménagement du territoire. Paris, La documentation française, 2013, 201p.

³ Compétences transférées : l'urbanisme et le logement, la formation professionnelle, l'aménagement du territoire, l'action sociale, la santé et les transports in Vie publique. La décentralisation : Acte II [en ligne]. Disponible sur : <<http://www.vie-publique.fr/actualite/dossier/decentralisation-acte2/decentralisation-acte-ii.html>>

*abolir les différences entre les communes... »*⁴. Cette loi vient pallier l'échec de la fusion des communes. Pour ce faire, elle apparaît comme autoritaire en imposant un seuil d'habitant et en impliquant d'office la création de quatre Communautés Urbaines : Bordeaux, Lille, Lyon et Strasbourg. La loi du 6 février 1992 permet la création des « Communautés de Villes » destinées aux territoires urbains et des « Communautés de Communes » destinées aux territoires ruraux. Toutes les deux disposent de la compétence économique et de la compétence liée à l'aménagement du territoire. La différence entre ces deux EPCI est le volet fiscal. En effet, la taxe professionnelle unique était obligatoire pour les Communautés de Ville et optionnelle et modulable avec la taxe professionnelle de zone pour les Communautés de Communes. Or, les territoires en ont décidé autrement. La taxe professionnelle unique s'est développée dans les territoires ruraux au sein de Communauté de Communes mais pas dans les territoires urbains, qui pour la plupart se sont développés en Communauté de Communes et non en Communauté de Ville. Au total, seulement cinq Communautés de Villes sont créées.

Diverses lois vont s'en suivre pour réformer les intercommunalités comme la loi Chevènement de juillet 1999 qui impose trois types de Communautés (Urbaine, d'Agglomération et de Communes), la loi Réforme des Collectivités Territoriales (RCT) du 16 décembre 2010 qui, entre autres, déterminera un seuil minimal de 5 000 habitants par ECPI et qui ordonnera que toutes les communes de France soient comprises dans une intercommunalité. L'organisation du territoire s'effectue de façon descendante : de l'état vers les collectivités. Le législateur laisse peu de place aux réflexions provenant d'un territoire, des élus locaux. Les lois établissent des périmètres plus favorables et plus propices au développement des territoires urbains.

C'est en 1995 qu'une loi viendra bouleverser l'organisation des territoires : la Loi d'Orientation pour l'Aménagement et le Développement du Territoire (LOADT), dite loi « Pasqua ». Cette loi, innovante, propose aux territoires de se regrouper en « Pays » selon le périmètre souhaité. Les territoires urbains, péri-urbains et ruraux ont ainsi la possibilité de se mélanger. La création des Pays s'effectue sur la base du volontariat. L'objectif de ce groupement est d'élaborer un projet fédérateur. Elle sera modifiée et remplacée par la Loi d'Orientation pour l'Aménagement et le Développement Durable des Territoires (LOADDT) de 1999, dite loi « Voynet ». Cette loi place le développement durable au centre des priorités et les Pays deviennent des espaces fédérateurs entre les acteurs publics et privés qui contractualisent pour élaborer ensemble un projet de territoire. *« Il n'y a donc pas de territoires condamnés, mais des territoires sans projet »*, Mme Dominique Voynet, alors Ministre de

⁴ DALLIER Philippe. L'intercommunalité à fiscalité propre [en ligne]. Rapport d'information : Annexe au procès verbale du 1^{er} février 2006. Disponible sur : <<https://www.senat.fr/rap/r05-193/r05-1931.html>>.

l'Aménagement du territoire et de l'Environnement, illustre par cette formule l'importance de la loi. Le législateur initie l'élaboration d'un projet commun entre des territoires multiples et ce indépendamment des limites administratives, sur un périmètre cohérent choisi localement pour les acteurs et habitants du territoire. Généralement le périmètre correspond à des réalités historiques, à des bassins de vie et ne tient pas compte des limites qu'elles soient départementales ou régionales.

Les diverses composantes et échelons administratifs sont multiples et compliquées particulièrement en France. En effet, *« dans tous les pays, à des degrés certes divers, le paysage territorial est complexe, car les territoires s'échelonnent de la ville ou village à la région ou Etat fédéré, en passant par divers territoires intermédiaires. La France est, de ce point de vue, un véritable millefeuille territorial avec ses communes, agglomérations, pays, départements et régions »*⁵ ! Cette organisation et gouvernance peut apparaître, certaines fois, déconnectée de la réalité territoriale et des besoins de la population, des ambitions et des souhaits des élus locaux. C'est pourquoi, nous assistons au développement d'aménagements, de projets issus du local, qui se désintéressent et s'éloignent du pouvoir étatique, national. Le développement local voit le jour. *« On passe progressivement d'un aménagement du territoire à dominante nationale au développement local et territorial »*⁶.

Les évolutions récentes avec l'exemple du territoire seront présentées dans la seconde partie.

1.2- Développement local par le tourisme

1.2.1- Définition et fondements du développement local

La notion de développement local est apparue en France dans le milieu rural. Entre développement industriel, urbanisation et transformation de la société, certains territoires ruraux tendent à se marginaliser et à se détruire. La baisse de la démographie due à l'exode rurale impacte les activités économiques des campagnes telles que l'artisanat et le commerce⁷.

Le processus de développement local fait suite aux aménagements du territoire. Comme nous l'avons analysé, dans la partie précédente. L'aménagement du territoire et le développement local ont le point commun de vouloir changer l'organisation territoriale, de bouleverser l'état actuel de la

⁵ Michel Verninères. Colloque « La contribution du patrimoine au développement local : enjeux et limites de sa mesure. La mesure du développement », Février 2012, Paris, France. Disponible sur : < <https://hal.archives-ouvertes.fr/halshs-00671494/document> >

⁶ DELAMARRE Aliette, LACOUR Claude, THOIN Muriel. 50 ans d'aménagement du territoire. Paris, La documentation française, 2013, 201p

⁷ MENGIN Jacqueline. Guide du développement local et du développement social. Paris, L'Harmattan, 1989, 161p.

société, « de réagir à un état spatial jugé inacceptable »⁸ pour tendre vers un monde plus harmonieux. Malgré cela, ces deux approches diffèrent et tendent à s'opposer.

En effet, dans les années 70, l'Etat était omni présent et dictait les aménagements à concevoir pour les territoires. « *L'aménagement du territoire était conçu comme une planification « rationnelle », « frontale » ou technocratique [...] »*⁹. Selon Philippe VIOLIER, l'aménagement du territoire « *est une mise en acte d'une vision politique* » qu'elle soit de niveau européen, étatique, régional ou départemental.

Cette organisation, top down, « du haut vers le bas » laisse place à de multiples insatisfactions des acteurs locaux. Ils réalisent que les développements effectués pendant l'après-guerre n'ont pas toujours bénéficié à leur territoire. L'enjeu est alors de s'éloigner du système économique national dirigé par l'Etat et d'orienter les actions en fonction de décisions pensées à l'échelle locale. L'objectif est d'engendrer une économie sur le territoire, grâce à l'entraide des divers acteurs locaux. « *C'est ainsi que l'approche en termes de développement local conduit à considérer que le développement ne découle pas seulement de la valeur économique des activités et qu'il ne relève pas seulement des systèmes organisés de production et des institutions centralisées mais est aussi lié à de petites initiatives localisées, à la mobilisation de la population locale autour de projets utilisant des ressources locales* »¹⁰. Ces projets peuvent toutefois nécessiter l'aide et l'intervention de l'Etat ou des collectivités territoriales.

En plus de prendre en considération le nombre de biens et services disponibles, le développement local doit tenir compte des besoins immatériels, culturels, sociaux des habitants, en lien avec le périmètre, l'espace de vie pratiqué. Ainsi chaque développement est propre à un territoire, à son origine, à son histoire, à son évolution et à ses pratiques. Cette démarche ascendante incite la mobilisation des acteurs du territoire pour modifier une réalité en fonction des besoins de la population. Pour cela, l'approche se veut transversale, les actions sont multisectorielles. Le développement local renforce ainsi le territoire de proximité, le territoire vécu.

Les initiatives locales, émergent également des institutions françaises. « *Des structures nouvelles ont, en effet, été imaginées (dont les plus connues sont les Etablissements Publics de Coopération*

⁸ VIOLIER Philippe. *Tourisme et développement local*. Paris, Berlin, 2008, 191p

⁹ ARNAULD DE SARTRE Xavier, BERDOULAY Vincent. *Le développement local dans la perspective du sujet géographique*. Hégoa, UMR CNRS 5603 SET, 2005, pp.6-14. Disponible sur <halshs-00653403>

¹⁰ SANTAMARIA Frédéric. *Développement local* [en ligne]. Article d'Hypergeo. Disponible sur <<http://www.hypergeo.eu/spip.php?article424>>

Intercommunale et les Pays) qui constituent les nouveaux référentiels de l'action locale »¹¹. Le développement local tend à se pratiquer principalement sur des territoires ruraux. C'est ainsi que les Etats Généraux des Pays ont défini le développement local : « Le développement n'est pas la croissance, c'est un mouvement culturel, économique, social qui tend à augmenter le bien-être d'une société. Il doit commencer au niveau local et se propager au niveau supérieur. Il doit valoriser les ressources d'un territoire par et pour les groupes qui occupent ce territoire. Il doit être global et multidimensionnel, recomposant ainsi les logiques sectorielles »¹². De par la loi LOADT, Charles PASQUA essaye de redonner du souffle, de relancer la politique d'aménagement du territoire. D'autres procédures suivront cette vague comme les Plans d'Aménagement Ruraux, les Contrats de Pays ou encore les Pays d'Accueil Touristique¹³. Elle participe au développement économique via la valorisation des solidarités locales. C'est d'ailleurs autour des Contrats de Pays compris dans le volet territorial des Contrats de Plan Etat-Région que se développera notre territoire d'étude, comme nous le verrons dans la deuxième partie. Ainsi, il n'est plus juste d'opposer le développement local à l'aménagement du territoire. L'aménagement du territoire devient un « levier » pour le développement local participant, dans certains cas, au financement des projets portés localement.

Le développement local s'axe, dans certains cas, sur un type de développement économique : le tourisme. Ce dernier raisonne au sein des divers territoires ruraux, au sein de territoires aux caractéristiques spécifiques et différentes.

Nous pouvons illustrer ce lien entre développement local, tourisme et aménagement du territoire grâce à quelques exemples de charte de Pays ou de projet de territoire de PETR :

PAYS CŒUR D'HERAULT
Charte 2014-2025

Département : Hérault, Région : Occitanie
72 000 habitants 3 intercommunalités

Parmi les axes de développement du Pays Cœur d'Hérault, le tourisme apparaît deux fois : « Défi 1 : Une terre d'accueil et de rencontres », « Défi 4 : L'agriculture ». Le défi 1 est axé intégralement sur le développement touristique : tourisme et environnement, tourisme et

culture, patrimoine... Le territoire présente des similitudes avec notre territoire d'étude notamment sur la partie labels, classements même s'il dispose d'un nombre de sites estampillés plus importants.

Le territoire joue sur son riche patrimoine, sur son histoire, sur sa culture, sur ses vignobles et sur sa nature pour attirer les touristes.

¹¹ ANGEON Valérie, CALLOIS Jean-Marc. « Fondements théoriques du développement local : quels apports du capital social et de l'économie de proximité ? ». Proximité et institutions : nouveaux éclairages [en ligne], 2005, p19-50. Disponible sur : <<https://ei.revues.org/890>>

¹² Définition des Etats Généraux des Pays, Mâcon, 1982

¹³ Les Pays d'Accueil Touristique, aujourd'hui Pays Touristiques regroupent tous les acteurs locaux du territoire (élus, professionnels exploitants agricoles, associations, chambres consulaires) pour impulser une politique de développement de l'économie touristique. Le Pays Touristique est généralement constitué en association.

PETR MIDI-QUERCY

Projet territoire 2015-2020

Département : Tarn-et-Garonne, Région : Occitanie
49 692 habitants 4 intercommunalités

Le PETER Midi-Quercy comprend dans ses orientations un axe sur le tourisme : 3eme orientations « *Favoriser un développement économique durable* » implique un axe de

développement sur le tourisme durable. Le tourisme fait partie du projet de développement de ce territoire. Cependant, il n'apparaît pas comme thématique principale.

PAYS DE LA DEODATIE (PETER)

Charte 2003-2013

Département : Vosges, Région : Grand Est
93 644 (en 1999) habitants 8 intercommunalités

Ce territoire était un Pays jusqu'en 2007. Ne trouvant pas le projet de territoire, nous analyserons l'ancienne charte du Pays. Ce Pays possède des similitudes avec notre territoire

d'étude : c'est un territoire de moyenne montagne qui a un passé industriel (textile, papetière, forestière, féculière et céramique). En plus de cela, il présente des sites à fort enjeu touristique comme sur notre territoire : un domaine skiable, un patrimoine culturel et historique, deux lacs et une ville centre. Le tourisme se retrouve alors dans ses orientations de développement : Orientation 3 « *Elaborer une politique de développement de l'emploi et des activités économique* ». Dans cette orientation, un sous enjeu comprend le tourisme « *C3 : Elaborer une politique d'aménagement et de développement touristique intégrée* ».

Les annexes 1, 2 et 3 illustrent les deux chartes et le projet de territoire analysés.

Le tourisme semble être une des clés au déclin économique affectant les campagnes. En effet, en 2008 le tourisme rural représentait 20% des fréquentations touristiques globales¹⁴. Ce chiffre tend à augmenter puisqu'en 2016 le tourisme rural représente un tiers de la fréquentation touristique française¹⁵.

En quoi le tourisme est-il un levier de développement local ?

1.2.2- En quoi le tourisme est-il source de développement local ?

Tentative de définition du tourisme

Avant d'examiner l'impact et l'importance du tourisme sur les territoires ruraux, il nous faut définir cette nouvelle notion. Le tourisme représente « *les activités déployées par les personnes au cours de leurs voyages et de leurs séjours dans des lieux situés en dehors de leur environnement habituel à des*

¹⁴ VIOLIER Philippe. Tourisme et développement local. Paris, Berlin, 2008, 191p

¹⁵ ENTREPRISE.GOUV. Le tourisme rural [en ligne], novembre 2016. Disponible sur : <<http://www.entreprises.gouv.fr/tourisme/tourisme-rural>>

fins de loisirs, pour affaires ou autres motifs », d'après l'Organisation Mondiale du Tourisme (OMT)¹⁶. Deux catégories de visiteurs sont à différencier : les touristes et les excursionnistes. Les touristes passent au minimum une nuit sur le territoire visité contrairement aux excursionnistes qui ne dorment pas sur place.

Malgré cette recommandation de l'OMT, le tourisme reste une notion compliquée à caractériser. Christine DEMEN MEYER illustre cette difficulté en développant trois approches du tourisme : technique, économique et holistique. Elle s'appuie sur divers auteurs ayant traité cette question. Nous pouvons retenir la définition de Huntziger et Krapf, universitaires Suisses, datant de 1942 : « *Le tourisme est l'ensemble des relations et des phénomènes qui résultent du voyage et du séjour des personnes, le lieu de séjour n'étant ni le lieu de travail ni le domicile principal permanent* »¹⁷. Nous prendrons pour dernier support une définition plus récente, de 2011, d'un universitaire Français, Raphaël LANGUILLON-AUSSEL : « *Le tourisme relève d'une pratique autant que d'un rapport particulier à l'espace et au temps, qui se fonde sur le déplacement et l'habiter temporaire des individus hors de la sphère de leur quotidien* »¹⁸. D'après ces trois définitions, qui tendent à se rejoindre, le tourisme caractérise un voyage ou un séjour s'effectuant dans un territoire inhabituel, pour une durée temporaire, inférieure à 1 an. Cette pratique s'exerce, en dehors du cadre quotidien (lieu de travail ou domicile familial).

Le tourisme, une réponse aux territoires en déprises ?

Face aux mutations des territoires ruraux, notamment ceux en proie à la crise industrielle, le tourisme apparaît comme étant un levier de développement. C'est là une des rares ressources mobilisables pour « *pallier la défaillance de l'activité économique qui structure le lieu. [...] Le tourisme est la solution de la dernière chance* »¹⁹. C'est notamment dans ce contexte, que le territoire des Pyrénées Cathares, touché par la crise industrielle du textile, choisira d'engager la mise en œuvre d'une destination touristique. Ce levier de développement local est complémentaire aux autres activités déjà présentes sur notre territoire. Nous détaillerons cet aspect dans la partie suivante. Structurer l'offre touristique donnera au territoire une image plus dynamique et lui confèrera une meilleure visibilité. C'est l'outil indispensable pour faire connaître le patrimoine et les richesses d'un pays, d'un territoire aux ressources insoupçonnées. Le tourisme est essentiel sur un territoire

¹⁶ MINISTERE DE L'ARTISANAT DU COMMERCE ET DU TOURISME. Définition [en ligne], mars 2010. Disponible sur : <https://archives.entreprises.gouv.fr/2012/www.tourisme.gouv.fr/stat_etudes/definitions.html>

¹⁷ Huntziger et Krapf in Christine DEMEN MEYER « Le tourisme : essai de définition ». Revue management et avenir, 2005, n°3, pp7-25. Disponible sur : <<http://www.cairn.info/revue-management-et-avenir-2005-1-page-7.html>>

¹⁸ LANGUILLON-AUSSEL Raphaël. « Les nouvelles dynamiques du tourisme dans le monde. Tourisme et loisir(s), pour une brève définition ». Article de Géoconfluences, février 2011. Disponible sur : <<http://geoconfluences.ens-lyon.fr/doc/typespace/tourisme/popup/TourismeLanguillon2.htm>>

¹⁹ VIOLIER Philippe. Tourisme et développement local. Paris, Berlin, 2008, 191p

possédant des monuments historiques, des variétés paysagères et autres richesses, tel que celui des Pyrénées Cathares. Toutefois, ces atouts semblent cachés et peu valorisés à cause d'un passé industriel qui est encore fortement présent, notamment dans les mentalités. Le tourisme apportera une dynamique locale, sociale, spatiale et bien-sûr économique grâce à l'ouverture qu'il induit sur le monde, l'apport de l'autre. Pierre VITTE illustre parfaitement cela : « *L'objectif affiché à la fois par les responsables institutionnels, les techniciens des organes consulaires, les décideurs locaux, soutenus par les chantres de l'initiative rurale est celui de la production de richesses mais aussi celui d'un développement social [...]*²⁰ ».

Le tourisme est alors une réponse à la crise économique, à la perte d'attractivité d'un territoire et au manque de « considération » de l'Etat via la mise en œuvre de diverses politiques. Cependant, tous les territoires dans ces cas-là ne sont pas à même de proposer une offre touristique. Tous ne disposent pas d'atouts, de richesses, de ressources prêts à la mise en tourisme. Or, « *il apparaît que les ressources du territoire sont une clé indispensable dans le développement touristique local* »²¹.

L'historique du territoire d'étude nous éclairera sur le choix du périmètre et sur le choix d'un développement touristique. Nous analyserons, par la suite, comment le territoire des Pyrénées Cathares valorise son patrimoine culturel et naturel via la création et la structuration d'une destination touristique.

II- LE TERRITOIRE DES PYRENEES CATHARES

Mon stage se déroule au sein de la Communauté de communes du Pays de Mirepoix. La mission porte sur l'élaboration du schéma directeur de développement touristique et des loisirs du lac de Montbel. La mise en tourisme de ce lac s'intègre dans le développement d'une destination touristique à l'échelle de la CCPM mais aussi à l'échelle de la Communauté de Communes voisine du Pays d'Olmes. C'est pourquoi, je m'attacherai, dans cette partie, à présenter le périmètre comprenant les deux Communautés de Communes : les Pyrénées Cathares. Mon mémoire s'appuiera également sur ce périmètre.

A la suite d'un rapide diagnostic du territoire, le choix du territoire d'étude des Pyrénées Cathares apparaîtra pertinent. Nous mettrons ainsi en évidence les liens qui ont toujours existés entre le Pays

²⁰ VITTE Pierre. Tourisme en espace rural : le territoire à l'épreuve. Disponible sur : < http://www.persee.fr/doc/rga_0035-1121_1998_num_86_3_2893>

²¹ LAMBERT LEVY Lorraine. « L'équipement touristique comme outil de développement local ». Master 2 Aménagement et Projets de Territoires, UT2J, 2014, mémoire, 70p.

de Mirepoix et le Pays d’Olmes. Nous finirons par expliquer brièvement le contexte politico-administratif et les diverses contractualisations touchant le territoire.

2.1- Un territoire marqué par son histoire

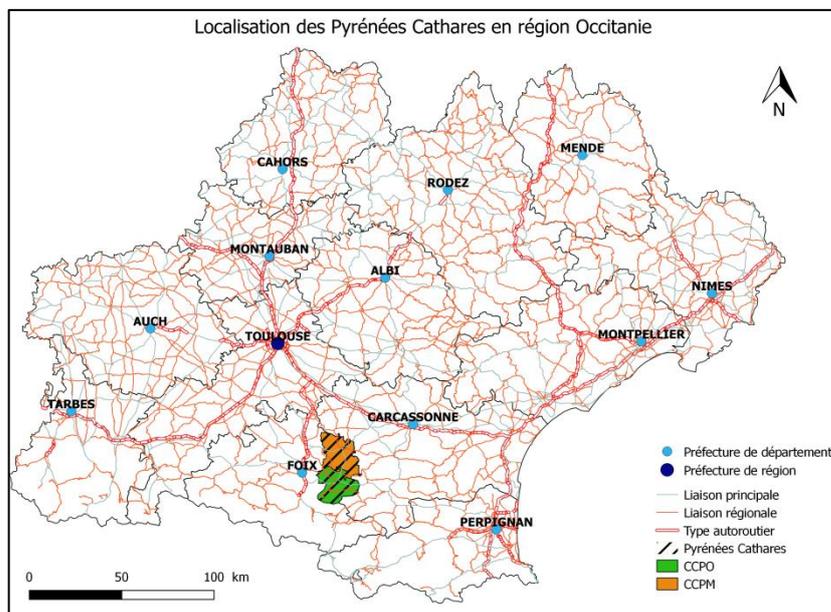
2.1.1- Un territoire géographiquement bien situé

Le territoire des Pyrénées Cathares, d’une superficie de 6 376 hectares, se situe en Occitanie, à la frontière entre l’Ariège et l’Aude, entre Gascogne et Languedoc. Le territoire comprend au total une population de 25 502 habitants²² répartis au sein de 56 communes. Les deux villes principales sont Mirepoix et Lavelanet, toutes deux chefs de canton.

Il s’ancre dans la nouvelle grande région grâce aux infrastructures de transports qui relient le territoire à Toulouse en 1h-1h15 et à Carcassonne en 50min-1h, selon où nous nous situons sur le territoire.

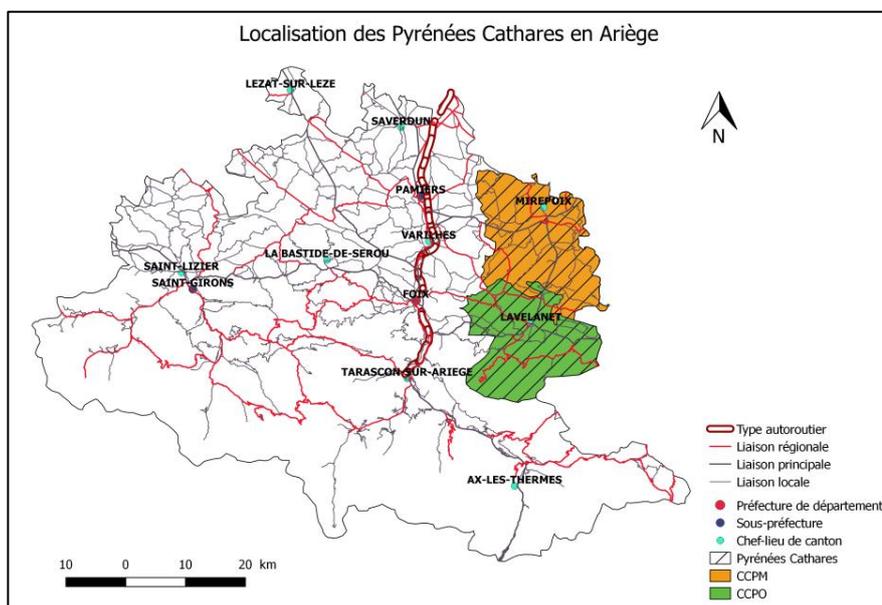
Les habitants ont ainsi la possibilité de profiter des services, d’ampleur

régionale, proposés par ces pôles urbains tels que l’aéroport international de Toulouse, la gare, les



Carte 1 : Localisation des Pyrénées Cathares en Région Occitanie

Source : IGN 2015, Réalisation : Sophie KREBS



Carte 2 : Localisation des Pyrénées Cathares en Ariège

Source : IGN 2015, Réalisation : Sophie KREBS

universités ainsi que divers commerces spécifiques (décoration, habillement...).

A l’échelle locale, le territoire est tout aussi bien relié aux pôles principaux du département. Les voies départementales lui permettent d’accéder à la

préfecture de Foix en 35 minutes, à la sous-préfecture de Pamiers en 30min-45min via la D119. Ces villes offrent de multiples services et ressources indispensables aux habitants comme les administrations, les hôpitaux ou les grandes surfaces d'échelle départementale.

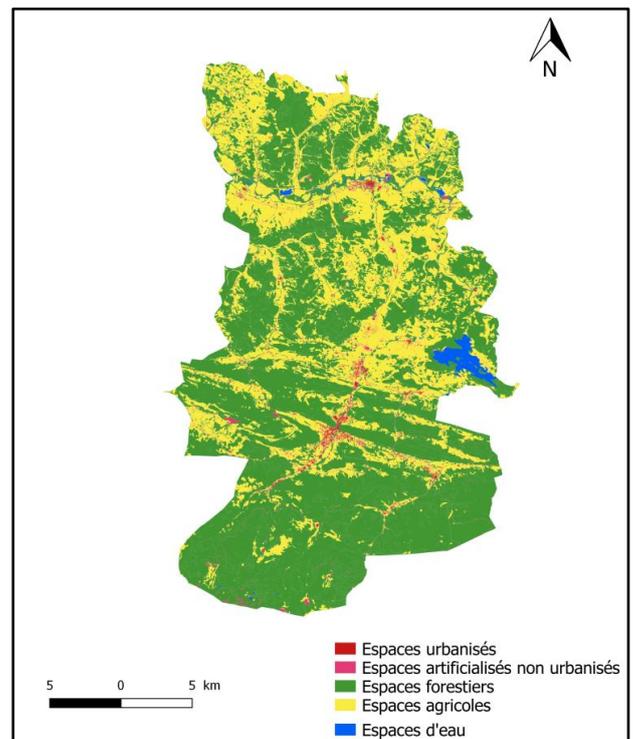
2.1.2- Un passé historique riche

Les Pyrénées Cathares disposent de joyaux historiques issus de la croisade des albigeois, plus connus sous le nom de Cathares, au début du XIIIe siècle. Le Maréchal Guy de Lévis s'est distingué lors de cette croisade et obtiendra pour cela des terres, représentant pratiquement le périmètre des deux Communautés de Communes.

Des siècles après, les villages du territoire se développeront en lien avec la dynamique économique portée sur l'industrie textile qui s'implantera essentiellement sur Lavelanet au XIXe siècle. Cette économie rayonnera sur tout le territoire et induira des migrations pendulaires. Les habitants du Pays d'Olmes et du Pays de Mirepoix développeront des pratiques quotidiennes similaires et des habitudes de vie communes. Tout cela engendre un sentiment d'appartenance liant les habitants des deux territoires.

De fait de sa situation géographique et historique, les Pyrénées Cathares recèlent de multiples sites patrimoniaux mais aussi des sites naturels remarquables. Ce territoire forme un véritable bassin de vie ancré dans un espace rural de piémont et de montagne.

En effet, les espaces agricoles, naturels et boisés sont prépondérants sur ce territoire. L'activité agricole marque le paysage du territoire mais aussi son économie. Elle représente encore aujourd'hui un secteur économique important, malgré une baisse du nombre d'exploitation depuis une quarantaine d'années. Le paysage et l'activité agricole diffèrent que l'on soit en plaine, sur des coteaux ou en montagne. Nous retrouvons ainsi diverses filières : polyculture et élevage/élevage extensif notamment en zone forestière. La part de la surface boisée représente environ 45% de la surface totale du territoire (41% en Ariège). Nous constatons l'importance des espaces agricoles et forestiers sur le territoire. A contrario, les espaces urbanisés et



Carte 3 : Occupation du sol en Pyrénées Cathares
Source : IGN 2015, Occupation du sol 2013,
Réalisation : Sophie KREBS

artificiels représentent une faible surface d'occupation.

Le territoire regorge aussi d'atouts environnementaux. En effet, plusieurs espaces naturels sont préservés et protégés grâce notamment au classement en Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique, Floristique et Faunistique (ZNIEFF), en Nature 2000 ou grâce aux arrêtés de protection biotope. Depuis 2016, le territoire de l'Ariège comprend sa première Réserve Naturelle Régionale (RNR) qui se situe sur le territoire des Pyrénées Cathares. Cette réserve de 461ha est localisée sur la commune de Montségur, connu pour son château Cathare. Ce dernier est classé parmi les Grands Sites Midi-Pyrénées, via la collection « Ariège 14 000 ans d'histoire²³ », mais aussi parmi les Opérations Grands Sites de France depuis 2016. La bastide de Mirepoix fait également partie de la collection « Ariège 14 000 ans d'histoire » et est donc classée Grand Site Midi-Pyrénées. Le territoire compte six autres sites classés qui bénéficient d'une protection au niveau national. Parmi ces sites, nous recensons la fontaine intermittente de Fontestorbe (1921)²⁴, l'ensemble : église, cimetière et plantation d'arbres (1942) de la commune de Vals ainsi que l'Orme de la place du village (1939), les ruines, le bosquet et la terrasse du château de Terride (1943) à Mirepoix avec le chêne vert et sa croix de pierre (1945) et enfin l'ensemble du site classé pour la qualité de ses paysages situé sur les communes de Montségur, Montferrier et Bénaix (2001). A ceux-là, s'ajoute les 81 sites classés Monuments Historiques tels que l'intégralité ou partie des églises de Manses, Vals, Leychert, Laroque d'Olmes, la cathédrale de Mirepoix et certaines maisons, l'Hôtel de ville, le Palais épiscopal de Mirepoix, les ruines du château de Lagarde et le château de Sibra, le château de Gargas à Viviès etc.

Les Pyrénées Cathares disposent de nombreux atouts paysager, environnemental et patrimonial. Ces richesses sont un point fort du territoire et attirent chaque année les touristes mais aussi les nouveaux habitants en quête d'un cadre de vie préservé.

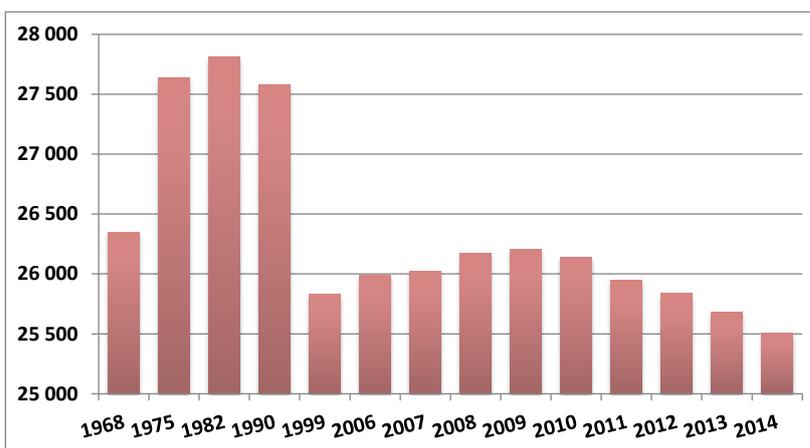
2.1.3- Une évolution de la société impactant le présent

La population du territoire qui s'élève au dernier recensement de 2014 à 25 502 habitants est en constante baisse, depuis quelques années. L'évolution du nombre d'habitants a connu deux baisses majeures : en 1982 et en 2008. Ces baisses sont à mettre en corrélation avec la crise industrielle du textile qui touche profondément ce territoire, la première dans les années 70 et la seconde à partir de 2008.

²³ Le département de l'Ariège avait repéré, avant la création des Grands Sites Midi-Pyrénées, des sites emblématiques du territoire. Lors de l'apparition du label régional, le département a négocié avec la région afin que la labellisation soit effective sur l'ensemble des sites identifiés. Cette collection regroupe la grotte de Niaux, le parc de la Préhistoire, la grotte du Mas d'Azil, le village de Saint-Lizier, la ville de Foix, le château de Montségur et la ville de Mirepoix.

²⁴ Année durant laquelle le site a été classé

De 1968 à 1982, le nombre d'habitant n'a cessé d'augmenter passant de 26 345 à 27 807, année où la population a été la plus importante. Mais nous constatons une forte baisse, en 1999, les habitants ne sont plus que 25 828. Le nombre d'habitants tente d'augmenter jusqu'en 2008. A partir de cette année, il ne s'arrêtera pas de diminuer.



Graphique 1 : Nombre d'habitants en Pyrénées Cathares
 Source : INSEE, Réalisation : Sophie KREBS

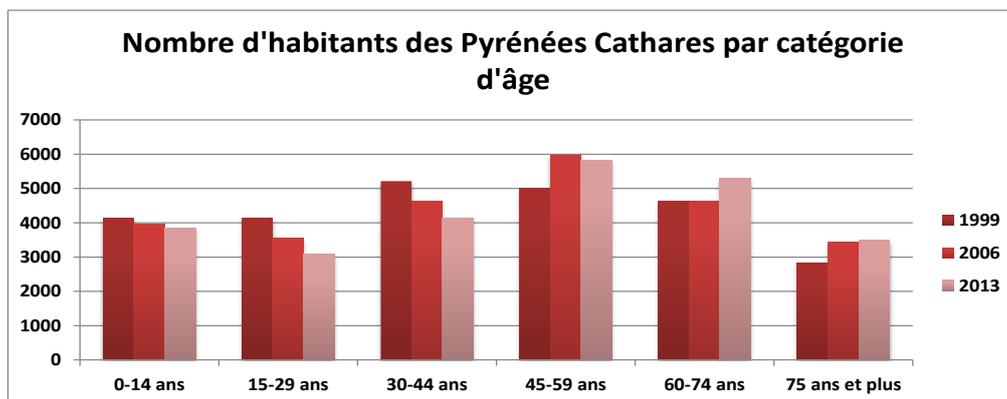
Sur la période 1999 – 2007, le taux d'évolution annuelle de la population était de +0.04%, contrairement à la période 2007 -2012 qui voit le nombre d'habitants chuter avec un taux d'évolution de -0.14%. En effet, le nombre d'habitants, de 1999 à 2014, passe de 25 828 à 25 502 avec un léger pic dans les années 2009 avec une population de 26 204 habitants.

Cette différence sur les périodes 1999-2007 et 2007-2012 s'explique par le solde naturel et migratoire²⁵. En effet entre 1999 et 2007, le solde naturel est négatif (-0.40%), le nombre de décès est alors plus élevé que le nombre de naissances. Cependant, sur cette même période, le solde migratoire (+0.44%), positif et plus élevé que le solde naturel, compense la perte d'habitants. Le nombre d'habitants qui arrive est plus important que le nombre d'habitants qui quitte le territoire. La population augmente grâce aux nouveaux arrivants. Le territoire apparait alors plutôt attractif. L'évolution de la population est totalement différente sur la période 2007-2012 où le solde naturel est négatif (-0.36%) et plus élevé que le solde migratoire pourtant positif (+0.22%). Le nombre d'arrivants sur le territoire ne permet pas de « rattraper » la perte d'habitants. En plus de perdre des habitants, le territoire semble moins attractif que sur la période précédente, le solde migratoire étant plus faible.

Nous constatons que le solde naturel est plus élevé entre 2007-2012 qu'entre 1999-2007 (respectivement -0.36% et -0.40%). Cela peut s'expliquer par l'évolution des modes de vie et par l'espérance de vie qui augmente. En effet, la figure n°2, ci-dessous, indique que la population âgée de « 60 ans et plus » est plus importante en 2006 et 2013 qu'en 1999. Contrairement à la population de 44 ans et moins qui est plus élevée en 1999. Si nous comparons ces chiffres à celui du nombre total

²⁵ Les données de l'évolution de la population, du solde naturel et du solde migratoire proviennent de la Direction Départementale des Territoires de l'Ariège (DDT). Ils ont analysé ces données sur les périodes 1999-2007 et 2007-2012 c'est pourquoi mon mémoire s'appuie sur ces périodes-là pour l'analyse des données démographiques

d'habitants, nous pouvons en déduire que la population du territoire tend à vieillir et que les jeunes ménages quittent le territoire.



Graphique 2 : Nombre d'habitants des Pyrénées Cathares par catégorie d'âge
Source : INSEE, Réalisation : Sophie KREBS

Cette baisse d'attractivité et du nombre d'habitants est en corrélation avec l'activité économique du territoire.

Dans les années 70, la crise industrielle a impacté fortement le territoire de Lavelanet, pôle industriel dans le domaine du textile. L'économie industrielle rayonnait sur tout le territoire. Cette crise a eu des conséquences dramatiques pour les habitants des Pyrénées Cathares. Plus récemment, sur la période 2004-2005 de nouvelles usines ont fermées et sur la période 2008-2013 le territoire est touché par la continuité de la crise industrielle. Par la suite, cela se traduit par des plans sociaux et donc la perte de plus de 1000 emplois dans les secteurs de l'industrie et des services à l'industrie.

En 2013, le territoire d'étude comprend 7 100 actifs²⁶, soit 13% des actifs du département de l'Ariège.

Catégories	Pyrénées Cathares	Département Ariège	Région Occitanie
Administration publique, enseignement, santé, action sociale	35%	39%	34%
Commerce, transports, services, divers	36%	34%	44%
Construction	8%	8%	8%
Industrie	16%	15%	10%
Agriculture	5%	5%	4%

Tableau 1 : Répartition des emplois au lieu de travail en 2013
Source : Pôle emploi, Insee – Emploi total 2013

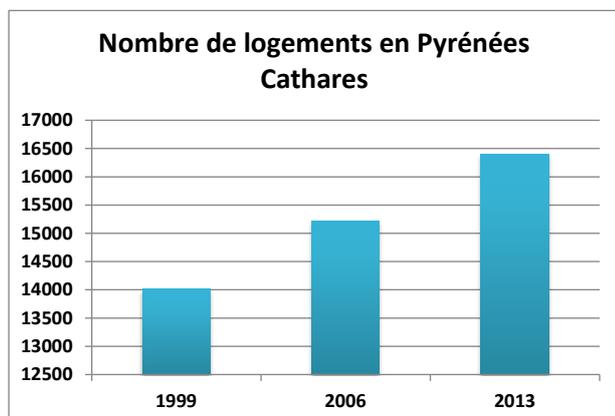
²⁶ Définition : la population active comprend les chômeurs inscrits à pôle emploi, les salariés, les non salarié (employeurs, artisans, professions libérales...). Sont considérés comme inactifs les personnes de moins de 16ans, les retraités ou les personnes ne désirant pas travailler (ex : femme/père au foyer). Disponible sur : <<http://www.ifrap.org/emploi-et-politiques-sociales/emploichomage-quelle-definition>>

Malgré les diverses crises industrielles affectant les Pyrénées Cathares, le nombre d'emplois dans le secteur de l'industrie reste important avec un taux de 16% d'emplois au lieu de travail. Ce taux est légèrement plus élevé que celui du département (15%) et nettement plus important que celui de la région (10%). L'activité industrielle est encore bien implantée.

Sur le territoire, trois types d'économie se côtoient : l'économie résidentielle, l'économie présentielle et l'économie productive.

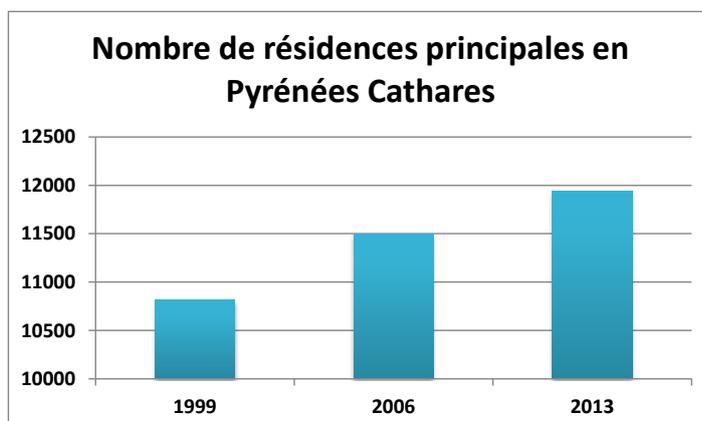
D'après la définition du Sénat, est qualifiée d'économie résidentielle : « *l'ensemble des activités économiques majoritairement destinées à satisfaire les besoins des populations résidant sur un territoire. [...]L'économie résidentielle a pour caractéristique de ne pas être soumise à une forte concurrence extérieure, même si, au sein du territoire concerné, la concurrence entre les activités résidentielles existe. Répondant aux besoins locaux des populations, elle n'est donc pas sujette à délocalisation* ». Elle représente les activités issues des commerces et services. Elle est proche de l'économie présentielle à la différence que cette dernière s'appuie sur les besoins des personnes présentes provisoirement sur ce territoire, « *elle intègre donc notamment la présence touristique* »²⁷. A ces deux économies, s'oppose l'économie productive : « *activités économiques dont l'existence dépend majoritairement d'une demande extérieure au territoire et qui sont soumises à la concurrence des activités économiques identiques présentes sur d'autres territoires* »²⁸. Cela correspond notamment aux activités des industries textiles ou à l'activité agricole. L'économie de proximité, comme les circuits-courts par exemple, est à classer parmi l'économie productive. En effet, même si les agriculteurs proposent leur récolte à la population locale, ils effectuent toujours une démarche de production. Seul le mode de consommation diffère.

Le territoire voit son nombre d'habitants diminuer tout comme le nombre d'emplois présents.



Graphique 3 : Nombre de logements en Pyrénées Cathares

Source : INSEE, Réalisation : Sophie KREBS



Graphique 4 : Nombre de résidences principales en Pyrénées Cathares

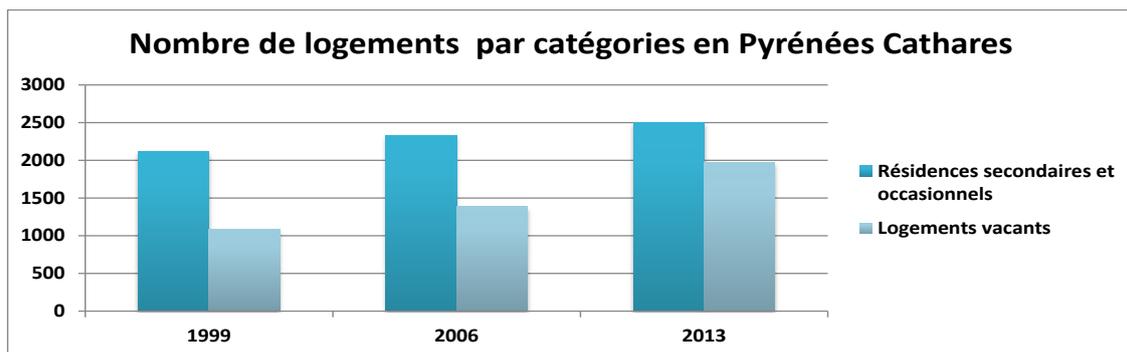
Source : INSEE, Réalisation : Sophie KREBS

²⁷ SENAT. Le nouvel espace rural français [en ligne]. Disponible sur : <<https://www.senat.fr/rap/r07-468/r07-46822.html>>

²⁸ Idem

Il apparaît alors peu attractif. Paradoxalement, nous constatons une augmentation du nombre de logements.

Cela peut s'expliquer par un changement des modes de vie. Les habitants ne veulent plus vivre au centre des villages, souhaitent plus d'espace et font ainsi construire leur propre maison en périphérie. En effet, les anciens logements sont souvent vétustes, mal agencés et une rénovation moderne coûterait plus cher qu'une nouvelle construction. C'est pourquoi, le nombre de logements vacants augmente considérablement depuis les années 1999. Nous constatons une augmentation de près de 82% de logements vacants de 1999 à 2013. Il y a alors une déprise des centres anciens. De plus, certains propriétaires divisent leur bien en plusieurs logements. Une maison peut alors correspondre à deux ou trois logements, par exemple. Certains, moins nombreux, se lancent dans la rénovation. De plus, d'après les graphiques, nous remarquons une augmentation du nombre de résidences secondaires passant de 2112 en 1999 à 2496 en 2013. Ces habitations sont soit le fruit d'un héritage soit issu d'une volonté de faire construire. Cette évolution laisse à penser que le territoire devient petit à petit touristique.



Graphique 5 : Nombre de logements par catégories

Source : INSEE, Réalisation : Sophie KREBS

Le territoire, fortement touché par la crise du textile, réalise la nécessité de diversifier l'économie du territoire. Les élus souhaitent alors impulser des démarches de développement touristique afin d'apporter une économie nouvelle. Le tourisme « *commence de manière informelle, inhomogène et déstructurée. Dans la partie nord du territoire, non montagneux, la ville de Mirepoix avait déjà commencé à attirer des touristes grâce à sa place centrale, lieu qui se prêtait à l'organisation d'évènements, festivals, spectacles, concerts etc. Dans le sud, la vocation touristique des espaces montagnards commence enfin à intéresser des particuliers qui ouvrent les premières chambres d'hôtes et proposent les premières activités (souvent des visites à la ferme)* »²⁹.

Concernant les hébergements touristiques, le territoire est doté d'une diversité de prestations. Parmi elles, nous distinguons les hôtels dont le nombre diminue légèrement de 2013 à 2017. Cependant le

²⁹ Elena PIEDI. « La labellisation des territoires en tant qu'outil de développement touristique en zone de montagne. Le cas de Montségur et de sa candidature à une Opération Grand Site de France ». Master 1 Aménagement et Projets de Territoires (APTER), UT2J. 2015/2016, mémoire, 73p

nombre de chambres disponibles semble diminuer plus fortement sur la même période. Certaines données ne sont pas renseignées, nous supposons que les critères de recensement ont changé depuis 2003. Toutefois, si nous prenons en compte le nombre d'hôtels indiqués sur les sites des Offices de Tourisme, nous nous apercevons que le nombre n'est pas égal à celui de l'INSEE : 11 pour l'OT contre 7 pour l'INSEE. Un problème se pose. L'augmentation du nombre d'hôtels n'est pas remise en cause.

Années	Hôtels	Non classés	Hôtels 2*	Hôtels 3*	Hôtels 4*	Nombres de chambres
2013	10	Non Renseigné (NR)	NR	NR	NR	151
2015	7	0	3	3	1	115
2017	7 - (11)	1	3	2	1	119

Tableau 2 : Nombre d'hôtels et leur classement en Pyrénées Cathares

Source : INSEE

Ces indications peu précises sont également valables pour les campings. En 2017 le nombre de campings s'élève à 11 selon l'INSEE et à 15 selon les sites des offices de tourisme. De plus en 2013, certains critères ne sont pas renseignés par l'INSEE et d'autres étaient plus précis (ex : nombre d'emplacements classés en 2013 contre nombre d'emplacements « total » en 2015/2017). Malgré cela, nous remarquons une augmentation de l'hôtellerie de plein air de 2013 à 2017.

Années	Campings	Non classés	Campings 1*	Campings 2*	Campings 3*	Emplacements	Location emplacements/année
2013	NR	NR	0	4	6	477 (classés)	26 (classés)
2015	11	1	1	3	6	506	75
2017	11 - (15)	2	0	3	6	523	75

Tableau 3 : Nombre de campings et leur classement en Pyrénées Cathares

Source : INSEE

Le territoire comprend un nombre assez important de chambres d'hôtes et de gîtes. Cela complète l'offre d'hôtellerie et d'hébergements de plein air.

Années	Villages vacances	Chambres d'hôtes	Hébergement collectif	Gîtes/Gîtes d'étapes
2013	NR	NR	NR	NR
2015	1	NR	0	NR
2017	2	41	6	63

Tableau 4 : Autres types d'hébergements en Pyrénées Cathares

Source : INSEE, Sites internet des Offices de tourisme

Nous constatons que des données touristiques importantes et simples à obtenir ne sont pas toujours bien renseignées. Malgré ce « flou », le nombre d'hébergements tend à augmenter. Cependant, tous

ces hébergements suffisent-ils à répondre aux besoins des visiteurs ? Pour tenter de répondre à cela, nous pouvons nous pencher sur les données illustrant le nombre de visiteurs pour quelques sites touristiques du territoire. Les sites choisis sont en lien avec les « 4M » : L'OT Mirepoix pour la cité de Mirepoix, le Château de Montségur ainsi que la station de ski des Monts d'Olmes. Nous ne disposons d'aucune indication précise sur le nombre de visiteurs allant au lac de Montbel, c'est pourquoi il n'apparaît pas dans le tableau. A titre d'indication sur la fonction touristique du territoire, nous analyserons deux sites en plus : l'Office de Tourisme de Lavelanet et la Fontaine de Fontestorbes. Le territoire offre beaucoup d'autres sites touristiques, qui mériteraient d'être analysés.

Sites	2016	2015	2014	2013	2012	2011	2010
OT Mirepoix	37 889	35 938	40 408	33 026	42 419	39 529	39 743
OT Lavelanet	5 858	4 940	5 521	5 695	5 106	7 227	7 183
Château de Montségur	42 001	46 021	49 128	51 925	59 053	60 717	56 589
Fontaine de Fontestorbes (juillet/août)		4263	4172	3277	3 372	4 803	6 147

Tableau 5 : Nombre de visiteurs sur les « principaux » sites touristiques

Source : Agence Départementale du Tourisme, Office de tourisme des Pyrénées Cathares

	2017- 2016	2016- 2015	2015- 2014	2014- 2013	2013-2012	2012- 2011	2011- 2010	2010- 2009
Station de ski des Monts d'Olmes	NR	66 944	93 660	93 660	63 200	71 023	67 238	86 800

Tableau 6 : Nombre de visiteurs aux Monts d'Olmes

Source : Agence Départementale du Tourisme

Nous constatons que le nombre de visiteurs baisse entre 2010 et 2016 pour tous les sites. La baisse est plus ou moins significative. En effet, pour le Château de Montségur le nombre de visiteurs passe de 56 589 à 42 001 avec un pic à 60 717 en 2011. La station de ski perd, sur cette même période, environ 20 000 visiteurs. Elle atteint un pic de 93 660 habitants de 2013-2014 à 2015-2016. Comme nous le savons, le taux de fréquentation d'une station de ski dépend fortement de la présence de neige et de la météo, la chute brutale du nombre de visiteurs des Monts d'Olmes peut s'expliquer ainsi.

Le nombre de visiteurs pour les deux OT et pour la fontaine de Fontestorbes a une baisse plus modérée de l'ordre de 2 000 visiteurs.³⁰ La différence entre le nombre de visiteurs de l'OT de Mirepoix et celui de Lavelanet se justifie par le fait que la ville de Mirepoix est un site touristique contrairement à Lavelanet.

³⁰ Il est à noter, que pour les années 2010, 2011 le nombre de visiteurs de l'OT Lavelanet est à nuancer car le logiciel de comptage était peu au point

Malgré la diminution de touristes, le territoire accueille un nombre de visiteurs non négligeable. Au total, en 2016 et sans compter la Fontaine de Fontestorbes, les Pyrénées Cathares ont reçu 152 692 visiteurs. Le nombre d'hébergements touristiques disponibles semble insuffisant. Cependant, tous les visiteurs ne viennent pas à la même période et les flux touristiques importants s'échelonnent principalement sur la saison estivale et la saison hivernale³¹. De plus, certains logent chez des membres de leur famille ou chez amis ou encore dans leur résidence secondaire. Le nombre de touristes utilisant les hébergements marchands diminue donc. En définitive, le nombre d'hébergements touristiques par rapport au nombre de visiteurs n'apparaît pas totalement incohérent. Toutefois, les hébergements marchands font l'objet de réflexions engagées lors des politiques d'aménagements « 4M ».

La Communauté de Communes du Pays de Mirepoix et la Communauté de Communes du Pays d'Olmes ont beaucoup de points communs. Tout d'abord, l'histoire Cathare lie ces territoires voisins. Ensuite, l'évolution les rapproche notamment via le développement économique et les bassins de vie. Enfin, la nature, les paysages et les modes de vie unissent ces deux Pays.

C'est pourquoi, nous verrons dans une seconde partie l'évolution juridique et administrative du territoire des Pyrénées Cathares.

2.2- L'évolution législative du territoire

2.2.1- La création du Pays des Pyrénées Cathares

A la fin des années 90, le territoire élabore des contrats de développement territoriaux. Ils étaient « *les outils de contractualisation de la Région Midi-Pyrénées avec les territoires structurés autour d'un projet de développement et portés par une (ou plusieurs) intercommunalités* ». ³² L'objectif était d'effectuer des aménagements sur le territoire et ce dans des domaines variés. Le territoire comprenait à cette époque deux contrats de développement : un sur la Communauté de Communes du Pays d'Olmes (CCPO) et l'autre sur la Communauté de Communes du Pays de Mirepoix (CCPM) et sur la Communauté de Communes de la Moyenne Vallée de l'Hers (CCMVH) ³³.

Ces deux contrats ont duré cinq ans chacun de 1997 à 2001. Ils avaient pratiquement les mêmes objectifs, l'un (CCPO) était axé sur la dynamisation de l'économie, sur le développement d'une image

³¹ Avant le travail sur les « 4M » actuellement en cours : voir partie 1.III

³² Le bilan des initiatives antérieures de développement local, Les annexes, Charte de développement durable Pays d'Olmes-Mirepoix, page 7 in Camille JARROT, Les territoires de projet et la contractualisation territoriale, 2013/2014, Master 2 Aménagement et Projets de Territoires, UT2J, 2013/2014, mémoire, 105p

³³ La fusion de la CCPM et CCMVH s'est effectuée le 1^{er} janvier 2014.

cohérente du tourisme et sur l'amélioration de l'attractivité, l'autre (CCPM/CCMVH) prévoyait de conforter le caractère résidentiel du territoire, de soutenir le développement économique et de développer le tourisme. Nous constatons alors que deux axes communs ressortent : l'économie dont le tourisme. La valorisation de l'économie et l'appui donné à son développement apparaît logique au vu de la crise industrielle qui a touché le territoire dans les années 70. La volonté de développer le tourisme, sur des territoires historiquement industriels, semble audacieux et innovant.

Peut-être est-ce une des solutions au déclin de ces territoires ?

Le désir de développer le territoire de façon transversale s'est poursuivi par la création, en janvier 1999, de l'Association pour le Développement du Pays d'Olmes, de Mirepoix et du Chalabrais. La préfecture de Midi-Pyrénées et celle du Languedoc Roussillon ont alors validé le périmètre choisi. Cependant, la Communauté de Communes du Chalabrais, comprise dans deux périmètres d'étude distincts, a préféré poursuivre son développement au sein du Pays Haute-Vallée de l'Aude, qui s'étend uniquement dans le département de l'Aude. Le projet de développement territorial ne dépasse plus les limites administratives (départementale et régionale) et devient uniquement ariégeois.

L'Association s'est ensuite lancée dans la construction d'un Pays, suivant la loi LOADDT dite loi Voynet³⁴. L'objectif étant de travailler sur un projet de développement territorial plus large avec les acteurs locaux. Ce projet correspond vraiment aux attentes des élus, des acteurs économiques, culturels et sociaux du territoire mais aussi de la société civile. De 1999 à 2003, le Pays des Pyrénées Cathares s'est progressivement créé (conseil de développement, charte...). Le nom a été choisi selon les caractéristiques géographiques (les Pyrénées) et historiques (le catharisme) du territoire.

*A travers cette loi « l'Etat laisse beaucoup de marge de manœuvre aux territoires. [...] Nous sommes ici dans la réelle mise en œuvre d'une démarche de développement territorial à l'échelle locale ».*³⁵

La contractualisation se poursuivra par les contrats de Pays issus du volet territorial des CPER mais aussi via la convention territoriale.

Le projet de territoire s'effectue en coordination avec la CCPO, la CCPM et la CCMVH. Ces Communautés de Communes ont donc commencé à élaborer une stratégie de développement sur un périmètre plus grand que celui de leur territoire et en partenariat avec les acteurs voisins.

³⁴ Loi d'Orientation pour l'Aménagement et le Développement Durable du 25 juin 1999

³⁵ Camille JARROT, Les territoires de projet et la contractualisation territoriale, 2013/2014, Master 2 Aménagement et Projets de Territoires, UT2J, 2013/2014, mémoire, 105p

Du Pays au Pays d'Art et d'Histoire

Dans son projet de territoire, le Pays souhaite mettre en avant son patrimoine et sa culture. C'est pourquoi, dans les années 2000 une réflexion s'élabore autour d'un projet culturel. *« L'objectif est de faire jouer à la culture un rôle régénérant aux côtés d'autres leviers de développement »*³⁶.

La volonté de candidater au label est initiée par la ville de Mirepoix, qui en 1990, effectua les démarches pour être labellisée Ville d'Art et d'Histoire. Après divers échecs, le périmètre s'est élargi à la Communauté de Communes du Pays de Mirepoix puis à l'échelle du Pays qui semble plus pertinente. La réalisation du dossier de candidature au label, représente un des cinq axes du projet culturel du Pays. La labellisation a pour objectifs de donner une plus grande visibilité du patrimoine historique mais aussi de le faire connaître davantage aux habitants, afin qu'ils puissent le promouvoir et en être les ambassadeurs. En effet, le territoire voisin de l'Aude est plus connu pour ses sites patrimoniaux, au détriment des Pyrénées Cathares. Le label Pays d'Art et d'Histoire serait alors un outil pour mettre en avant le patrimoine culturel et paysager aussi riche que les Audois. Le Pays a obtenu le label en 2008.

La Loi du 27 janvier 2014, de Modernisation de l'Action Publique Territoriale et d'Affirmation des Métropoles (MAPTAM), vient bouleverser l'avenir du Pays. En effet, cette loi implique une transformation des Pays en Pôle d'Equilibre Territorial et Rural (PETR) avec ses instances propres et son statut de syndicat mixte fermé. Le PETR doit établir un projet de territoire en partenariat avec les intercommunalités qui le composent. Cette année-là, *« l'Etat précise qu'il ne contractualisera plus, ni avec les agglomérations, ni avec les territoires ruraux constitués sous la forme de Pays »*, de plus *« le Conseil Régional de Midi-Pyrénées envisage de contractualiser avec de nouveaux périmètres territoriaux, qu'il estime plus pertinents : les zones d'emploi »*³⁷. A cela s'ajoute la fin de la charte du Pays des Pyrénées Cathares établie pour la période de 2003 – 2013. L'avenir du Pays doit se repenser au vu des réformes. Le Pays n'a plus la main mise sur ses trois volets principaux de développement. En effet, il conserve uniquement le volet patrimonial avec le Pays d'Art et d'Histoire. Le volet contractualisation et filière alimentaire sont alors rattachés aux Communautés de Communes du Pays de Mirepoix et du Pays d'Olmes au 1^{er} janvier 2016. Ces dernières ont, depuis de nombreuses années, établies des conventionnements leur permettant de travailler en commun sur certains domaines.

³⁶ Pauline DAILLY, En quoi la valorisation du patrimoine entre dans des logiques de développement durable. Exemple du Pays des Pyrénées Cathares et le label ville et pays d'art et d'histoire, Mémoire Master 1 Tourisme et développement, CETIA, UT2J, 2007-2008.

³⁷ Camille JARROT, Les territoires de projet et la contractualisation territoriale, 2013/2014, Master 2 Aménagement et Projets de Territoires, UT2J, 2013/2014, mémoire, 105p

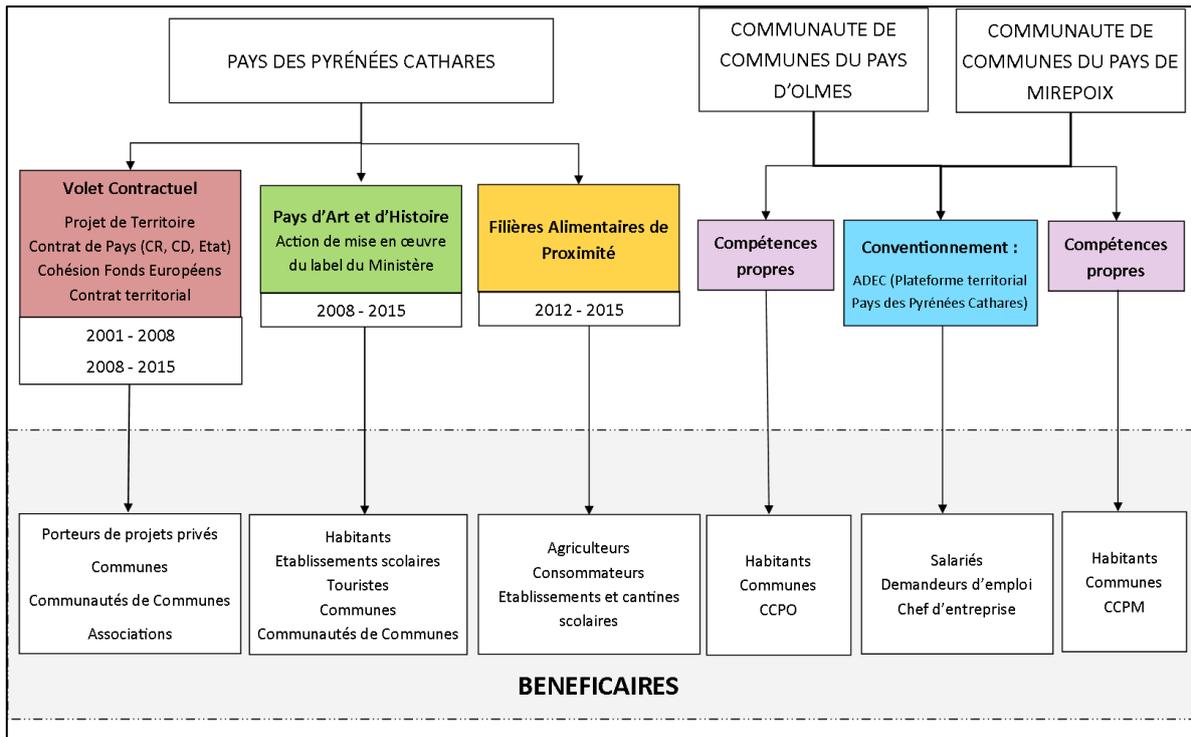


Schéma 1 : Les compétences du territoire des Pyrénées Cathares avant le 31 décembre 2015

Réalisation : Sophie KREBS

Un nouvel acteur apparaît : le PETR de l'Ariège. Ce dernier s'étend pratiquement sur la totalité du département de l'Ariège. Il comprend le Pays de Foix-Haute-Ariège, le territoire des Pyrénées Cathares ainsi que celui des Portes de l'Ariège (Pamiers). Au total, ce pôle regroupe 12 Communautés de Communes.

2.2.2- Recomposition territoriale : la loi NOTRe

La Loi portant sur la Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRe) promulguée le 7 août 2015 implique de nouveaux changements pour les territoires. La réforme la plus marquante est le redécoupage des régions impliquant une diminution du nombre de régions. Cependant, la loi NOTRe apporte aussi des changements au niveau des intercommunalités. Elle impose un nouveau seuil minimum de 15 000 habitants. La loi prévoit alors la révision des Schémas Départementaux de Coopération Intercommunale (SDCI) afin que la taille minimale des intercommunalités soit respectée. Ces Schémas sont arrêtés par le Préfet de département. En plus de prendre en considération le seuil de 15 000 habitants, ils doivent, entre autres, prendre en compte : « la cohérence spatiale des établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre au regard notamment du périmètre des unités urbaines au sens de l'Institut nationale de la statistique et des études économiques, des bassins de vie, des schémas de cohérence territoriale et des projets de territoire

mutualisés (PETR, GAL, etc...) »³⁸. Les SDCI sont ensuite présentés aux intercommunalités et aux communes concernées qui peuvent délibérer sous un délai de deux mois. Les avis retenus sont alors transmis à la Commission Départementale de Coopération Intercommunale (CDCI) qui dispose d'un délai de 3 mois afin d'amender ou non le projet proposé par le SDCI. Le Schéma final est arrêté par le Préfet avant le 31 mars 2016.

Le SDCI de l'Ariège a alors proposé la fusion entre la Communauté de Communes du Pays de Mirepoix et la Communauté de Communes du Pays d'Olmes car : *« Ces deux communautés de communes partagent un territoire caractérisé par une cohérence historique et géographique qui les a conduit à un développement culturel et touristique commun au sein par exemple du Pays d'Art et d'Histoire des Pyrénées Cathares, ou bien en matière de santé avec le contrat local de santé.*

Ce regroupement permet donc de consolider et développer un processus bien amorcé et représente un périmètre cohérent pour porter des projets structurants qui pourront disposer de la capacité d'ingénierie nécessaire »³⁹.

La loi impose un seuil de 15 000 habitants mais certaines intercommunalités peuvent déroger à cette obligation si elles répondent à certains critères. Nous pouvons citer, pour exemple, le critère suivant : si une intercommunalité a une densité démographique inférieure à la moitié de la densité nationale, soit 51.7hab/km², et si elle se situe dans un département dont la densité démographique est inférieure à la moyenne nationale, soit 103.4hab/km², l'EPCI a la possibilité de ne pas fusionner⁴⁰. Les intercommunalités correspondant aux critères ne doivent pas avoir une population inférieure à 5 000 habitants.

C'est le cas de la CCPM, qui comprend une population de 10 387 habitants et qui a une densité de population de 31hab/km² (inférieur à 51.7hab/km²) et qui se trouve dans le département de l'Ariège dont la densité est la même : 31hab/km² (inférieur à 103.4hab/km²)⁴¹. De plus, la CCPO a une population d'un peu plus de 15 000 habitants soit le seuil minimum.

Au vu de ces caractéristiques, les deux Communautés de communes ont fait le choix de refuser la fusion dans les conditions mentionnées par la loi, à l'échéance du 1^{er} janvier 2017. Cette fusion est reportée à l'échéance du 1^{er} janvier 2020. Cependant, certaines compétences sont mutualisées entre les deux Communautés de communes dont l'animation économique et l'animation territoriale. De

³⁸ Préfecture de l'Ariège. Schéma Départemental de Coopération Intercommunale, 30 mars 2016. Disponible sur : <http://www.ariège.gouv.fr/content/download/10871/73565/file/Schema_departemental_2016.pdf>

³⁹ Idem

⁴⁰ Edile, l'information juridique des collectivités locales [en ligne], novembre 2015. Disponible sur : <<http://edile.fr/loi-notre-ce-qui-change-ou-pas-pour-les-communes-et-les-intercommunalites/>>

⁴¹ Plan Local d'Urbanisme intercommunale de la CCPM, document de travail

plus les deux Offices de Tourisme (OT) de Mirepoix et Lavelanet ont fusionné au 1^{er} janvier 2017. Il gère la compétence tourisme, qui lui a été transférée. Le territoire comprend désormais un Office de Tourisme des Pyrénées Cathares avec deux antennes une à Mirepoix et une à Lavelanet. La gestion de l'OT est passée dans les mains du Pays.

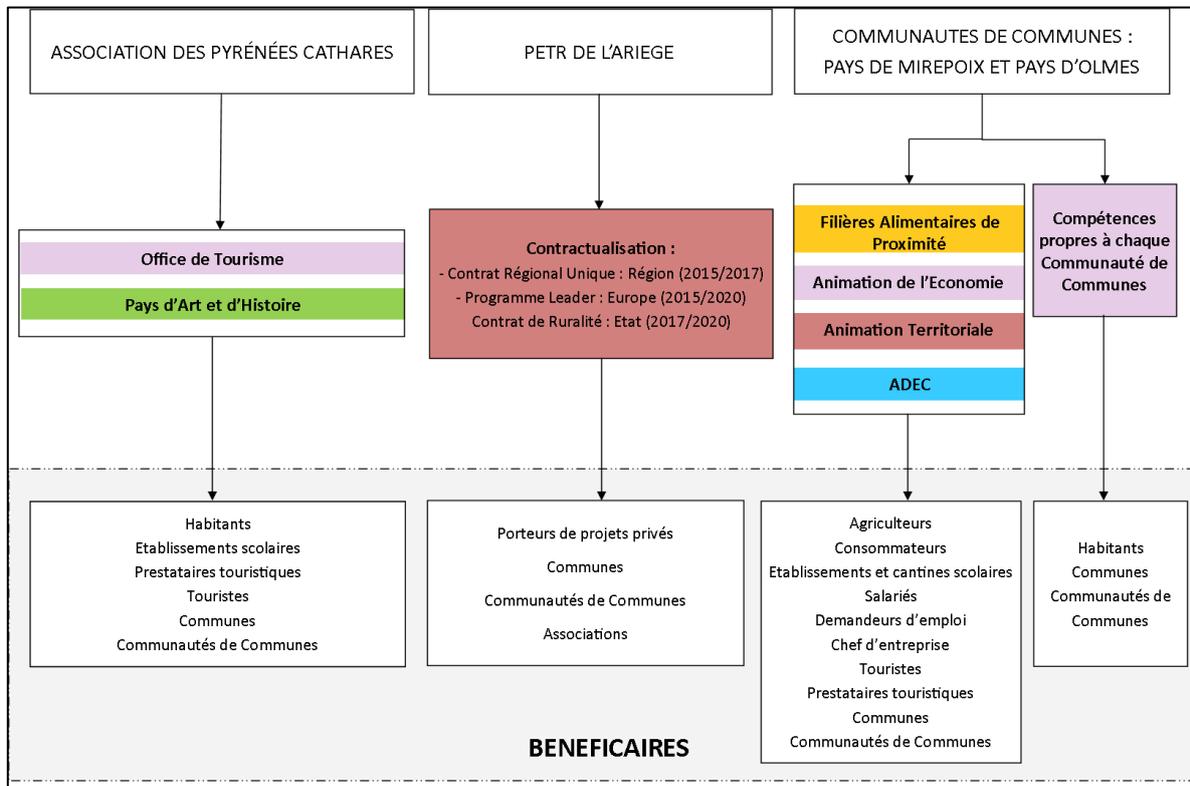


Schéma 2 : Les compétences du territoire des Pyrénées Cathares au 1^{er} janvier 2017

Réalisation : Sophie KREBS

Cette particularité se reflète lors de mon stage puisque ma structure de stage est la CCPM mais mon maître de stage travaille pour les deux Communautés de Communes et a son bureau à Lavelanet ; je réalise donc mon stage dans les locaux de la CCPO.

Au vu de la crise industrielle et des recompositions territoriales, le territoire des Pyrénées Cathares a choisi de développer et de monter en gamme son activité touristique. Comment s'organise sa reconversion ? Quels outils met-il en place pour augmenter sa part d'économie touristique ? Quelle est sa stratégie de développement touristique ? Est-elle pertinente ? Nous tenterons de répondre à ces questionnements dans cette dernière partie.

III- LA PROMOTION DU TERRITOIRE PAR LA VALORISATION DE SITES INCONTOURNABLES : LES « 4M »

L'organisation territoriale touristique départementale de l'Ariège, initiée par le département et l'Agence de Développement Touristique de l'Ariège (ADT), s'appuie sur six territoires touristiques appelés « destination de proximité ». La construction de ces six destinations s'est constituée en concertation avec les Offices de Tourisme et les EPCI du territoire. Ce choix a été fait dans l'objectif d'être plus visible et mieux perçu par les touristes. Parmi ces six destinations nous retrouvons : le Couserans en Ariège-Pyrénées, le Pays Cathares, les Portes d'Ariège-Pyrénées, Foix Ariège, les Vallées d'Ax et du Donezan ainsi que les Vallées du Sabarthes/Montcalm⁴². Notre territoire d'étude est formellement identifié tel quel : le Pays Cathares regroupant la CCPM et la CCPO. L'identification départementale, similaire à celle du territoire, « renforce le périmètre du Pays et sa pertinence dans le développement touristique »⁴³.

Le Pays Cathares (Pyrénées Cathares) est une destination touristique identifiée par le département de l'Ariège. A l'échelle plus locale, le Pays de Mirepoix et le Pays d'Olmes ont souhaité développer le tourisme autour de quatre sites emblématiques : les 4M qui sont Mirepoix, Montségur, les Monts d'Olmes et Montbel. Ces sites sont identifiés comme étant des atouts majeurs pour le territoire en matière touristique. La volonté est donc de développer un tissu économique touristique sur un territoire rural, de montagne. Le tourisme semble être une des solutions à la déprise économique que subit le territoire. Effectivement, selon Jean VIARD « le tourisme peuple directement parce qu'il crée des emplois, et indirectement parce que permettant de découvrir de nouveaux espaces et les équipant en services, il prépare des mobilités de retraités mais aussi d'actifs qui veulent vivre au pays des vacances »⁴⁴. Le choix du tourisme apparaît judicieux.

Nous tenterons, dans un premier temps, d'exposer les notions liées à l'espace rural et l'espace de montagne. Dans un deuxième temps, nous essayerons de comprendre le fonctionnement de la destination « 4M ». Quelles sont les particularités de chaque site ? Nous verrons tout au long de notre développement que la destination des 4M s'étend uniquement sur le périmètre des Pyrénées Cathares et que les sites sont estampillés de divers labels. C'est pourquoi, dans un dernier temps, nous analyserons la pertinence de cette destination.

⁴² Conseil départemental de l'Ariège. L'organisation territoriale touristique. Disponible sur : <<http://www.ariège.fr/Entreprendre/Developper-le-tourisme/L-organisation-territoriale-touristique>>

⁴³ Elena PIEDI. « La labellisation des territoires en tant qu'outil de développement touristique en zone de montagne. Le cas de Montségur et de sa candidature à une Opération Grand Site de France ». Master 1 Aménagement et Projets de Territoires (APTER), UT2J. 2015/2016, mémoire, 73p

⁴⁴ Jean VIARD, Court traité sur les vacances, les voyages et l'hospitalité des lieux in VIOLIER Philippe. Tourisme et développement local. Paris, Berlin, 2008, 191p

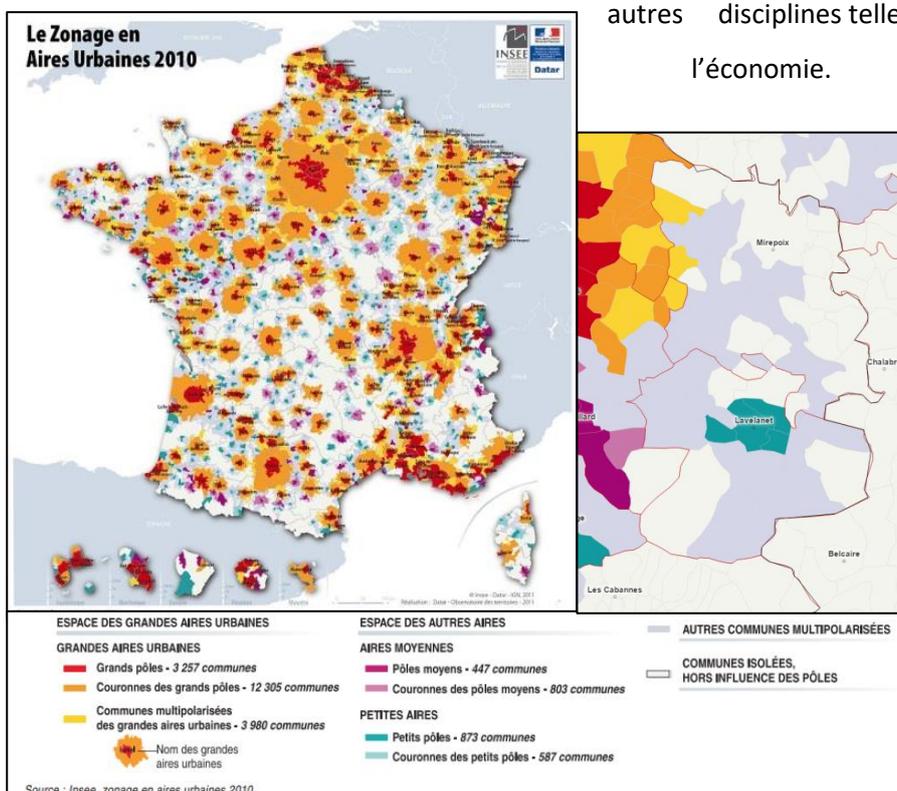
3.1- Quelles sont les particularités de l'espace rural, de montagne ?

Les Pyrénées Cathares sont caractérisées d'espace rural et de montagne. Que signifient ces notions ? Le tourisme, compris au sein de ces espaces, est qualifié tout naturellement de tourisme rural ou tourisme de montagne. Quelles activités regroupent ce type de tourisme ?

3.1.1- L'espace rural : un espace diversifié

Est qualifié de tourisme rural, les activités touristiques qui se développent à la campagne. En effet, le terme « rural » se substitue au terme « campagne ». Cette notion, apparue dans les années 70 et utilisée tout d'abord par les géographes, avait pour objectif d'instaurer une rupture avec l'image de la campagne. Cette nouvelle dénomination permet ainsi de mettre en valeur toutes les autres particularités, toutes les activités et enjeux qui ne découlent pas du monde agricole. «*Des phénomènes nouveaux se produisent, de nouvelles fonctions apparaissent dans les campagnes impliquant des enjeux et de nouvelles contradictions sociales. Le terme de campagne et la notion de vie rurale étaient trop automatiquement associés à la seule activité agricole, leur utilisation contribuait à sous-estimer les transformations non agricoles [...]*»⁴⁵. Ce terme sous-entend les multifonctions présentes dans cet espace. L'utilisation de cette notion s'étendra par la suite aux

autres disciplines telles que la sociologie ou l'économie.



Quels critères permettent de définir un espace rural ? Comment le délimiter ? Pour cela, nous pouvons nous appuyer sur « le zonage en aires urbaines » identifié par l'INSEE en 2011. Ce dernier définit l'espace rural en fonction de l'espace urbain. Tout ce qui n'est pas urbain est rural.

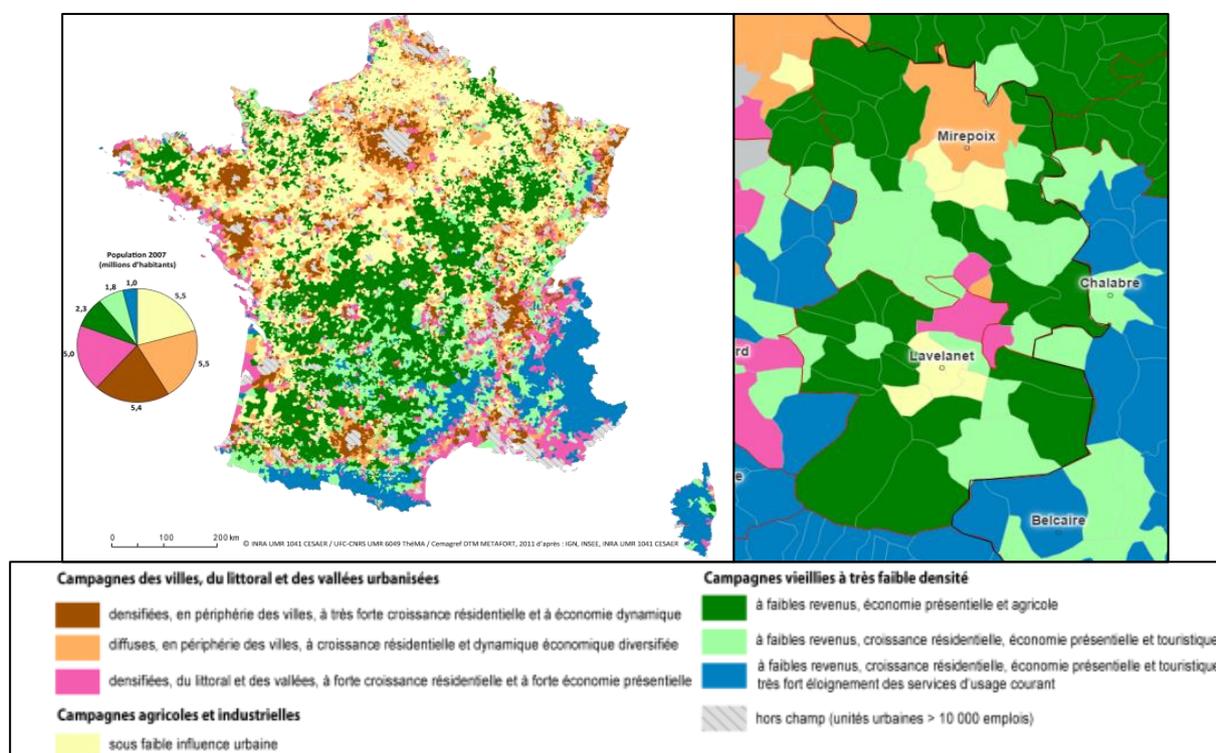
Carte 4 : Le zonage en Aires Urbaines 2010

Source, Réalisation : DATAR – INRA CESAER/UFC-CNRS ThéMA/ Cemagref DTMA METAFORT, 2011

⁴⁵ MATHIEU Nicole. « Questions sur les types d'espaces ruraux en France ». Disponible sur : <http://www.persee.fr/doc/spgeo_0046-2497_1982_num_11_2_3725>

D'après le zonage en Aires Urbaines, notre territoire se situe dans « autres communes multipolarisées » et « communes isolées, hors influence des pôles ». Cela signifie que : « *Les autres communes multipolarisées sont les communes situées hors de l'espace des grandes aires urbaines, dont au moins 40 % de la population résidente ayant un emploi travaille dans plusieurs aires quelle que soit leur taille* » et que « *les communes isolées hors influence des pôles sont les communes n'appartenant pas à une aire et non multipolarisées* ». Seule la commune de Lavelanet est qualifiée de « petit pôle », ce qui signifie que c'est « *une unité urbaine de 1 500 à moins de 5 000 emplois* »⁴⁶.

Ce zonage porte, en plus de la démographie, sur la mobilité entre résidence et emploi. Notre territoire apparaît très peu attractif de ce point de vue-là. D'autres zonages définissent l'espace rural comme celui de la DATAR qui identifie diverses « types » de campagnes.



Carte 5 : Typologie des campagnes françaises⁴⁷

Source, Réalisation : DATAR – INRA CESAER/UFC-CNRS ThéMA/Cemagref DTMA METAFORT, 2011

La majorité du territoire des Pyrénées Cathares se classe dans la catégorie « *campagnes vieilles à très faibles densité* ». Cependant, 9 communes n'appartiennent pas à ce classement. Le tableau ci-dessous détaille les caractéristiques de chaque type de campagne.

Campagnes diffuses en périphérie	- Couronnes grandes agglomérations/villes moyennes
----------------------------------	--

⁴⁶ INSEE. Le nouveau zonage en aires urbaines de 2010 [en ligne], octobre 2011. Disponible sur : < <https://www.insee.fr/fr/statistiques/1281191#consulter>>

⁴⁷ Observatoire des territoires. Espace cartographique [en ligne]. Disponible sur : < <http://carto.observatoire-des-territoires.gouv.fr/mobile.php>>.

des villes, à croissance résidentielle et dynamique économique diversifiée (orange) : exemple Mirepoix.	<ul style="list-style-type: none"> - Densément peuplées, excédent naturel et migratoire - Paysages fortement artificialisés - Activités industrielles importantes - Activités résidentielle inférieure à la moyenne - Taux de chômage faible - Actifs travaillent loin de la commune de résidence
Campagne densifiées, du littoral et des vallées à forte croissance résidentielle et à forte économie présentielle (rose).	<ul style="list-style-type: none"> - Croissance démographique : excédent naturel - Arrivée de population diverse (âges, catégorie socio-professionnelles) - Milieux semi-naturels, espaces agricoles et présence d'eau - Espaces fortement artificialisés - Excellent accès aux services et emplois - Economie résidentielle et touristique - Taux de chômage assez élevé
Campagnes agricoles et industrielles (jaune) : exemple Lavelanet.	<ul style="list-style-type: none"> - Dynamiques économiques et démographiques contrastées - Profitent ou subissent les influences urbaines - Paysages agricoles (grande culture), bâti fragmenté, peu dense - Faible densité, population jeune - Croissance démographique : soldes naturels et migratoire positif - Bourgs, petites villes : perte d'habitants (solde migratoire négatif) - activités industrielles, agricole et agroalimentaires - Bon accès aux services et commerces - Taux de chômage important
Campagnes à faibles revenus, économie présentielle et agricole (vert foncé).	<ul style="list-style-type: none"> - Faiblement peuplées - Environnement très rural, éloignées des grandes métropoles - Peu de bâtis, peu artificialisés - Croissance (solde migratoire positif) ou déprise (solde naturel négatif) - Secteur agro-alimentaire important : 1 emploi sur 4 - Nombre d'emploi augmente mais reste en dessous de la moyenne - Taux de chômage dépasse un peu la moyenne
Campagnes à faibles revenus, croissance résidentielle, économie présentielle et touristique (vert clair).	<ul style="list-style-type: none"> - Faible densité de population - Environnement très rural - Forêts et prairies, peu de bâtis, espaces peu artificiels - Augmentation de la population : soldes naturel et migratoire positifs - Emplois résidentiels, agricoles, agro-alimentaire et touristiques - Croissance de l'emploi égal à la moyenne - Taux de chômage très fort

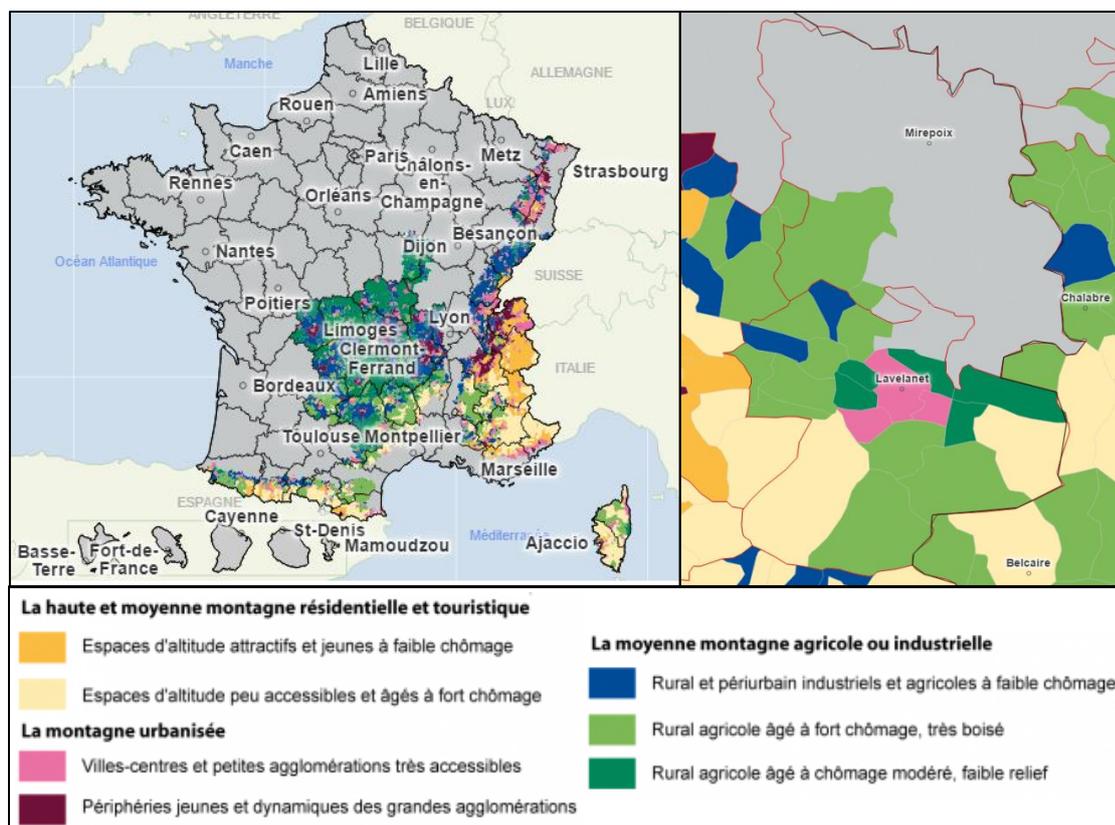
Tableau 7 : Définition de chaque type de campagne du territoire des Pyrénées Cathares

Source : *Observatoire-des-territoires.gouv.fr*

Cette typologie semble davantage correspondre aux caractéristiques propres du territoire. Elle met en lumière la démographie, l'économie mais aussi l'environnement propre à chaque catégorie. Nous distinguons les particularités de chaque zone des Pyrénées Cathares. Cependant, aucune typologie du territoire ne fait allusion à l'espace de montagne. Hors la moitié du territoire est classée en zone montagne.

3.1.2- L'espace de montagne : un espace protégé

« La zone de montagne est définie, par l'article 18 du règlement 1257/99, comme se caractérisant par des handicaps liés à l'altitude, à la pente, et/ou au climat, qui ont pour effet de restreindre de façon conséquente les possibilités d'utilisation des terres et d'augmenter de manière générale le coût de tous les travaux »⁴⁸.



Carte 6 : Typologie des montagnes⁴⁹

Source, Réalisation : DATAR – INRA CESAER/UFC-CNRS ThéMA/ Cemagref DTMA METAFORT, 2011

Nous constatons que tout le territoire n'est pas classé en zone de montagne. Les Pyrénées Cathares regroupent au total 5 sous-catégories parmi la haute et moyenne montagne et la montagne urbanisée.

Nous verrons par la suite que le zonage en espace montagne a influencé l'évolution des aménagements touristiques autour du lac de Montbel.

⁴⁸ Observatoire des territoires [en ligne]. Disponible sur : <<http://www.observatoire-des-territoires.gouv.fr/observatoire-des-territoires/fr/communes-classees-en-zone-de-montagne>>

⁴⁹ Observatoire des territoires. Espace cartographique [en ligne]. Disponible sur : <<http://carto.observatoire-des-territoires.gouv.fr/mobile.php>>.

Les espaces en Pyrénées Cathares

Notre zone d'étude présente alors des caractéristiques propres à l'espace rural mais aussi à l'espace de montagne. Ces deux espaces se côtoient et font la richesse environnementale du territoire. Les particularités propres à chacun engendrent un type de tourisme spécifique : tourisme rural et tourisme de montagne.

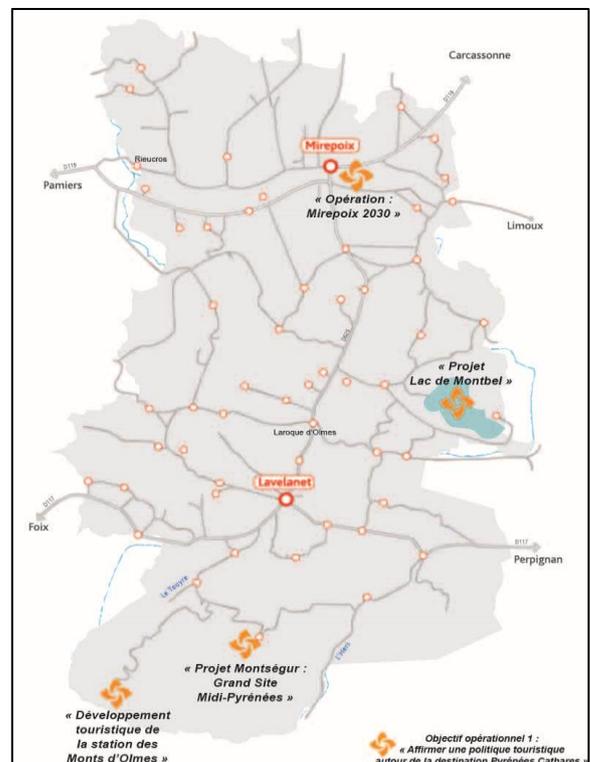
Le tourisme en espace rural « *n'est jamais l'élément clé de l'organisation spatiale* »⁵⁰. Cette remarque de Pierre VITTE est également valable pour l'espace de montagne en Pyrénées Cathare. Malgré cela, le tourisme n'est pas non plus une activité anodine et banale. Elle s'intègre au schéma de développement économique avec une prégnance de plus en plus forte.

Le tourisme rural offre une pluralité d'activités telles que les activités découvertes (visite à la ferme), nature (randonnées, VTT, équitation, canoë) et les activités patrimoniale (visite de villages, châteaux...). Les activités de nature se pratiquent également à la montagne. Cet espace donne, en plus, la possibilité d'exercer des activités liées à la neige : ski, snow, luge, raquettes... Les sports extrêmes se développent dans ces deux types d'espaces (parachute, parapente...).

C'est dans ces environnements-là, que notre territoire développe son offre touristique.

3.2- La destination touristique des « 4M »

Le projet « 4M » est le résultat de la volonté des deux Communautés de Communes de promouvoir et de structurer une offre touristique autour de quatre sites identifiés comme déterminant pour le territoire : Montségur, Mirepoix, Monts d'Olmes et Montbel. Pratiquement tous connaissent déjà un plus ou moins grand succès. Ils attirent de nombreux touristes sur le territoire. Leur potentiel touristique semble clairement identifié. La dynamique mise en place, décrite par la suite, est indispensable pour



Carte 7 : Localisation des "4M"

Réalisation : Communauté de Communes du Pays d'Olmes

⁵⁰ VITTE Pierre. « Tourisme en espace rural : le territoire à l'épreuve ». Revue de géographie alpine [en ligne], 1998, volume 86, n°3, pp69-85. Disponible sur : <http://www.persee.fr/doc/rga_0035-1121_1998_num_86_3_2893>

maintenir cette activité, conserver et monter en gamme les aménagements de chaque « M ». Ces lieux se doivent de conserver leur attractivité. C'est dans cette optique là qu'un lourd travail de promotion du territoire, de valorisation des sites et de restructuration s'opère.

L'objectif est d'attirer les touristes, grâce à ces sites et ensuite de les inciter à visiter le reste du territoire. Les « 4M » sont considérés comme des « produits d'appel ». Par le biais de cette stratégie, les touristes prennent connaissance des « 4M » et une fois sur place ils découvrent les sites dits « secondaires ». Tous les sites touristiques ne peuvent être promus avec la même intensité. Cela serait une perte d'énergie pour les acteurs du territoire et surtout risquerait de perturber la lisibilité de l'offre pour le visiteur. Ainsi l'offre serait très peu claire et identifiable.

Parmi les 4M, deux ont une vocation de tourisme patrimonial (la bastide de Mirepoix et le château de Montségur) et les deux autres sont davantage orientés vers le tourisme de pleine nature (la station de ski des Monts d'Olmes et le lac de Montbel).

Pour la structuration touristique les Pyrénées Cathares ont fait l'objet d'un appui de l'Etat dans le cadre des mesures issues du comité interministériel aux Ruralités. En effet, le Pays de Mirepoix et le Pays d'Olmes ont bénéficié d'un dispositif expérimental : AIDER (Accompagnement Interministériel au Développement et à l'Expertise en Espace Rural) lancé sur le territoire le 17 avril 2015 par Madame Marylise LEBRANCHU, Ministre de la Décentralisation et de la Fonction Publique.

L'objectif principal est « d'accompagner les mutations du territoire en matière de développement économique et touristique et résidentielle ». De part ce dispositif, les territoires ruraux en manque d'ingénierie bénéficient d'aide de l'Etat pour l'élaboration et la mise en œuvre de multiples projets. Des hauts fonctionnaires de l'Etat « *interviennent dans les communes pour accompagner l'élaboration du projet de territoire et aider à enclencher les actions structurantes* »⁵¹. Les élus des territoires travaillent en collaboration avec ces interlocuteurs et en lien avec les services de l'Etat. Cette expérience est inédite puisqu'en plus des Pyrénées Cathares, seul deux départements bénéficient de ce dispositif : Florac en Lozère sur des questions liées à l'aménagement (voirie, habitats indignes) et chaufferie bois et le territoire de la Nièvre sur l'agriculture et circuits courts ainsi que sur le développement d'un pôle d'entreprises de hautes technologies. Selon le Commissariat à l'Egalité des Territoires, le dispositif doit s'établir « *à Mirepoix et à Laroque-d'Olmes en Ariège* » sur « *la politique touristique et l'aménagement de fiches industrielles vacantes* ».

⁵¹ COMMISARIAT GENERAL A L'EGALITE DES TERRITOIRES. Le dispositif « Aider » en cours d'expérimentation, décembre 2015 [en ligne]. Disponible sur : < <http://www.cget.gouv.fr/actualites/le-dispositif-aider-en-cours-d-experimentation> >

Plus précisément, la mission AIDER a permis d'aider le territoire, de structurer un projet articulé autour de deux axes : affirmer une politique touristique autour de la destination Pyrénées Cathares, s'appuyant sur les « 4M » (objectif n°1) et impulser une politique d'aménagement et de renouvellement urbain des pôles ruraux de centralité du territoire (objectif n°2)⁵². Le périmètre d'intervention retenu est celui des 4M.

Nous verrons que des outils spécifiques à chaque site sont utilisés. Le stade d'avancement des projets de valorisation de chaque site est cependant très différent.

3.2.1- Le Château de Montségur



Le Château de Montségur se situe sur la commune de Montségur au sein du territoire du Pays d'Olmes. Il fut construit au XIIIe siècle en 1206 et reconstruit en 1244 sur les ruines du premier. Ces dernières sont la conséquence de la bataille perdue par les Cathares et les Faydits, qui résistaient au sein du château. La famille du Maréchal Guy II de Lévis est à l'origine de la réédification du château. Ce dernier est aujourd'hui qualifié de Château Cathares. De plus, il est le « *lieu de maints fantasmes, Montségur est supposé avoir abrité le riche trésor de l'église cathare* »⁵³. Le site est aussi réputé pour deux phénomènes solaires qui apparaissent chacun une fois par an lors du solstice d'hiver et du solstice d'été. Durant le solstice d'hiver, le premier rayon de soleil à l'horizon traverse le château dans sa longueur et lors du solstice d'été il traverse les quatre archères du donjon au nord-ouest avec une précision millimétrique.

Sa particularité, son histoire et son architecture participent à son classement Grand Site Midi-Pyrénées via la collection Ariège 14 000 ans d'Histoire. Ce site culturel, patrimonial et labellisé attire de nombreux touristes chaque année.



Néanmoins, il présente plusieurs points faibles. Tout d'abord, le site est dénué de tous services auxquels les touristes s'attendent à retrouver sur un site historique/touristique tel que celui-là. En effet, il ne dispose ni de sanitaire, ni de points informations, ni d'abris en cas de mauvais temps. Ensuite, les vestiges cathares ainsi que le pog (rocher sur lequel se trouve le château) ne sont pas valorisés. Le musée, assez vétuste, présent sur site n'est pas calibré pour accueillir beaucoup de touristes ou de groupes en termes de capacité de charges. Enfin, le site est mal desservi que ce soit

⁵² CCPM/CCPO, note sur le dispositif AIDER, juin 2015

⁵³ CCPM/CCPO, Cahier des Charges pour d'assistance technique pour le positionnement des 4M, document de travail, avril 2017

en transports en commun ou via des liaisons piétonnes. Toutefois, les deux portes d'entrées permettant de rejoindre le territoire de Montségur, à savoir Fontestorbes et Montferrier, font l'objet d'un projet de requalification paysagère et fonctionnelle dans l'objectif de répondre aux besoins des visiteurs. Afin de combler les déficits et de valoriser le site, la CCPO, en lien avec la commune de Montségur, a structuré un projet, autour des besoins, souhaits et attentes, pour renforcer la qualité de l'accueil des touristes : « Montségur 2020 ». De ce dernier en découle deux projets majeurs : un plan d'actions et la candidature à l'Opération Grand Site de France (OGS), validée le 29 novembre 2016 par Mme Ségolène ROYAL, Ministre de l'Environnement.

Le plan d'actions comprend la mise en œuvre de quatre actions principales, répondant aux insuffisances observées sur le site de Montségur :

« - offrir au public un accueil de qualité au pied du château

- mettre en valeur le château et le pog

- proposer au village un musée plus spacieux avec une muséographie revisitée

- faciliter le stationnement, diversifier les moyens de se rendre sur le site et améliorer les liaisons entre les différents points d'intérêt du site »⁵⁴

Pour réaliser les aménagements, la collectivité a lancé un concours pour le recrutement de la main d'œuvre, qui doit se composer d'un architecte, d'un paysagiste et d'un muséographe. Les aménagements et le fonctionnement prévisionnel du site sont détaillés dans les trois documents spécifiques : le Projet Scientifique et Culturel, le Programme Muséographique et le Programme architectural, technique et fonctionnel.



La candidature à l'OGS apparaît totalement en cohérence face au plan d'actions proposé. En effet selon l'Association du Réseau des Grands Sites, présidée par Monsieur Louis Villaret : « Ces projets de réhabilitation et de gestion sont conduits dans le cadre d'"Opérations Grands Sites", démarches partenariales qui associent l'Etat, les Collectivités locales et les acteurs des sites. Les Opérations Grands Sites se traduisent par des interventions concrètes d'amélioration : réhabilitation de zones dégradées, amélioration ou création d'équipements d'accueil, etc... ». Les principes de cette OGS correspondent aux principes partagés par les différents acteurs porteurs du projet :

⁵⁴ Programme architectural du concours

«- le respect de "l'esprit des lieux" propre à chaque site est à la base de toute intervention sur un Grand Site

- un Grand Site a une fonction majeure d'accueil du public et de pédagogie

- la fréquentation d'un site doit être compatible avec sa conservation ce qui veut dire que la fréquentation doit être maîtrisée et gérée,

- les habitants doivent être associés aux projets et à la vie du Grand Site,

- les retombées économiques du projet doivent bénéficier à l'ensemble du territoire et à sa région »⁵⁵.

Plus largement, ces principes sont en total accord avec la politique de développement touristique des Pyrénées Cathares. Les trois autres sites des « 4M » peuvent également s'y référer. Les aménagements touristiques s'effectuent dans cet état d'esprit.

Le site de Montségur a fait l'objet d'une analyse de l'étude clientèle durant l'été 2016 via l'Agence Traces TPI. Cette étude s'étend aussi sur le site de Mirepoix et de Montbel. Elle permet de calculer et d'analyser le potentiel de touristes pour chaque site. Pour Montségur, une évolution du nombre de visiteurs est envisagée : passer d'environ 52 000 à 70 000 visiteurs payants.

3.2.2- La Bastide de Mirepoix

La Bastide de Mirepoix est le chef-lieu du canton du Pays de Mirepoix. Elle se situe au nord des Pyrénées Cathares, au cœur du piémont.

Les prémisses de la ville datent du deuxième siècle avant notre ère. Mirepoix était uniquement un petit lieu d'échange aux bords de la rivière de l'Hers. La ville se construira autour du château féodal au XIe siècle. Le territoire passera entre les mains du Comte de Carcassonne, du Comte de Foix pour finir dans celles du seigneur Guy de Lévis.



Détruite par des inondations, la ville de l'époque sera reconstruite, en 1289, par la famille Lévis qui « décidera d'adopter pour cette « ville nouvelle », le plan régulier des bastides »⁵⁶. Au XIVe siècle, la ville sera fortifiée. La cité accueillait des activités de commerce et de production textile. Elle se spécialisera dans la création de draps.

Mirepoix illustre parfaitement l'atmosphère relative au Moyen-Age de par sa structure originelle et médiévale, ses couverts, ses maisons à colombages ainsi que sa maison des Consuls parée de

⁵⁵ RESEAU DES GRANDS SITES DE FRANCE. La politique Grand Site de France [en ligne]. Disponible sur : < <http://www.grandsitedefrance.com/fr/demarche/la-politique-grand-site-de-france.html>>

⁵⁶ Marina SALBY, animatrice du patrimoine du PAH, mairie-mirepoix [en ligne]. Disponible sur : < <http://mairie-mirepoix.fr/un-peu-dhistoire/>>

sculptures de bois. La cathédrale gothique de Saint Maurice est également un emblème de la cité grâce à ses 22m de largeur.



Son patrimoine historique et architectural attire de nombreux visiteurs chaque année. Elle comprend 58 immeubles inscrits et 5 classés Monuments Historique. Au vu de ses nombreuses richesses patrimoniales, Mirepoix fait partie de la collection Ariège 14 000 ans d'Histoire et est ainsi classée Grand Site Midi-Pyrénées. La commune est également classée « station de tourisme » depuis le 24 janvier 2012. Ce classement étatique illustre le niveau d'excellence de l'offre que propose ce territoire en matière de tourisme.



En effet, nous constatons que le parc de résidences secondaires a augmenté de 44% entre 2007 et 2012 contre 2,11% pour le parc de résidences principales. Toutefois, cette évolution est à nuancer puisque les logements secondaires ne représentent que 9% de l'ensemble du parc résidentiel total.

En plus d'un fort patrimoine, la ville propose de nombreuses animations d'avril à novembre telles que les fêtes médiévales, la fête de la pomme, de la gastronomie, le marché des potiers. En outre, la cité est connue internationalement pour son festival de la marionnette organisé par l'association MIMA. Une autre animation, plus modeste mais néanmoins appréciée au niveau régional est le marché hebdomadaire. Le marché de Mirepoix, s'installe le temps d'une matinée sur la place centrale, et attire tous les lundis des producteurs et touristes de la région.

Le projet « Mirepoix 2030 » s'articule autour de la volonté de préserver le patrimoine de la ville et de renforcer son attractivité touristique. Pour cela, trois démarches sont actuellement en cours :

- l'écriture du Schéma de Développement permettant de définir les aménagements urbains à réaliser,
- la mise en sécurité et l'embellissement des couverts de la place de Mirepoix, tous classés Monument Historique
- la classification du cœur de la ville en Site Patrimonial Remarquable.

3.2.3- La station de ski des Monts d'Olmes

La station des Monts d'Olmes se situe sur la commune de Montferrier au sud du territoire, au sein du massif de Tabé. Cette station de moyenne montagne est comprise entre 1500 et 2100 mètres d'altitude. Son positionnement géographique lui confère une qualité d'enneigement et la classe ainsi parmi les premières stations de ski naturellement enneigées des Pyrénées. Elle est distante de seulement 1h30 de Toulouse et d'un peu plus d'une heure de Carcassonne. Les Monts d'Olmes s'étendent sur 350Ha et offrent au public un domaine d'une vingtaine de pistes. Ces dernières sont accessibles aux skieurs de tous niveaux ainsi qu'aux autres pratiques. La station possède aussi un snow park, un espace freestyle ainsi qu'un espace freeride et un boarder-cross. La station tend à développer et renforcer les activités estivales de pleine nature telles que la randonnée, le VTT de descente, le trail et autres, à pratiquer en famille ou entre amis dans un cadre privilégié.

La station est née suite à la passion des habitants du territoire pour le ski. En 1952, le ski club du Pays d'Olmes voit le jour. A cette époque-là les bénévoles du club aménagent un remonte-pente. Mais suite à la création d'une station à Ax-le-Saquet, non loin de Montferrier, les adhérents souhaitent eux aussi monter leur propre station de ski. Après plusieurs réunions du club, des expéditions s'effectuèrent en 1962, 1963 par trois skieurs, Pierre Matignon, Paul Salvat et Louis Barthe pour déterminer l'endroit le plus adapté. S'en suivra en 1964 un positionnement précis réalisé par des professionnels.

Le projet du club est, depuis le début, soutenu par une personnalité forte du territoire, André Roudière, acteur incontournable de l'industrie textile. Il créera également l'Association pour la Promotion du Ski en Pays d'Olmes. Le 23 septembre 1964, le projet de station sera officialisé et illustré par la mise en place d'un remonte-pente aux Monts d'Olmes. La station se dessinera, se construira de 1965 à 1967. Elle sera inaugurée le 12 février 1968.

Les Monts d'Olmes auront tout d'abord une vocation familiale. La station accueillera majoritairement les habitants locaux, les employés du territoire qui viendront se détendre en famille. Ils bénéficieront des avantages promotionnels grâce à leur employeur André Roudière. La station a été créée par et pour les habitants des Pyrénées Cathares. Plus tard, quelques touristes s'inviteront sur les pistes. Une



loi permettra la réglementation des aménagements, incitera la pluralité de l'activité ainsi que la préservation du milieu naturel et culturel : la loi Montagne.

La gestion de la station passera entre les mains de plusieurs acteurs. En premier lieu, c'est la commune de Montferrier qui se voit attribuer la gérance du domaine en 1999. Cependant, les investissements étant trop lourds pour la commune, un transfert de compétence s'effectue vers la CCPO qui en prend la charge en 2003. *En 2015, la CCPO délègue la gestion de service public à la SavaSem⁵⁷ en régie intéressée pour une durée de 4 ans.*⁵⁸ La CCPO s'engage à réaliser les investissements incontournables. La SavaSem elle travaille, en lien avec les services de la CCPO, sur la définition d'un Plan de Développement de la station ainsi que sur la détermination des investissements à entreprendre pour répondre aux volontés émises.

Les Monts d'Olmes génèrent de l'emploi direct et indirect. 93 emplois sont comptabilisés sur la station. Parmi ces derniers, environ un tiers est en contrats saisonniers. Nous recensons les employés suivants :

L'école de Ski : 23 employés, la restauration : 27 employés, les locations de skis : 18 employés, l'hébergement : 15 employés, l'immobilier : 3 employés, les concierges : 2 employés, l'épicier : 1, la gendarmerie : 4 employés.

La station tend à se développer et à diversifier son activité. Une enquête de terrain effectuée auprès de 100 visiteurs permet de mieux cerner les pratiques, attentes et profils des vacanciers. Elle nous indique que les personnes interrogées sont originaires à 84% de la région Occitanie et connaissent cette station grâce au bouche à oreille (46%) ou grâce à des habitudes familiales (40%). Les interrogés viennent assez régulièrement : 20% s'y rendent chaque année depuis 25 ans et 25% depuis moins de 5 ans. Globalement, le caractère familial, la modeste taille ainsi que le positionnement géographique de la station sont des critères appréciés par les visiteurs. Ils recherchent l'ambiance conviviale, amicale que procurent les Monts d'Olmes. Toutefois, quelques critiques sont émises notamment sur l'hébergement qui semble vieillissant, rapidement saturé, peu moderne et peu identifiable. Le stationnement pose également des problèmes de par le manque d'emplacements disponible (voitures, camping-car) et en raison d'un mauvais revêtement.

Cette enquête de terrain ainsi qu'une analyse SWOT (Aouts Faiblesses Opportunités et Menaces) permettent d'identifier certains points à corriger ou à renforcer tels que les conflits d'usages, la

⁵⁷ Ski Alpin Vallées d'Ax Société d'Economie Mixte

⁵⁸ CCPO, Note d'enjeux des Monts d'Olmes, octobre 2016

mono-clientèle ou encore le positionnement de la station qui semble imprécis. Pour cela, la CCPO a entrepris, en concertation avec les partenaires financiers et techniques, l'élaboration d'un plan d'actions. Ce dernier s'articule autour de deux axes transversaux et de quatre axes complémentaires :

- axe transversal 1 : une station nature
- axe transversal 2 : une station accessible à tous

Ces deux axes s'expriment dans les 4 axes principaux suivants :

- axe 1 : Conforter le produit ski
- axe 2 : Diversification au-delà du ski
- axe 3 : Renforcer la commercialité
- axe 4 : Rénover l'image et la qualité de l'accueil en station.

Chaque axe comprend divers sous-objectifs composés de multiples actions. Ce plan d'action a été construit avec un groupe de travail et complété suite à un séminaire. Nous verrons que cette méthode de travail, pour le moins innovante, est similaire à celle entreprise pour la rédaction du Schéma Directeur de Développement Touristique et des Loisirs du lac de Montbel. Nous la détaillerons plus précisément dans la partie II consacrée à la mission de stage.

3.2.4- Le lac de Montbel

Le lac de Montbel se situe à l'Est du territoire. Il est à cheval sur deux départements : l'Ariège et l'Aude. La majeure partie du lac est située en Ariège avec environ 450Ha sur 17.4km² sur la commune de Montbel, 120Ha sur 11.9km² sur la commune de Lérans contre 120m de rives sur 16km sur la commune de Chalabre dans l'Aude.

Le lac de Montbel est mis en eau en 1984. Sa fonction première est l'irrigation agricole et le soutien à l'étiage. Le tourisme est une fonction secondaire, seulement pensée et évoquée lors de la création. Le lac comprend deux niveaux d'eau : un bassin à niveau variable de 470Ha où est puisé l'eau pour l'irrigation et un bassin à niveau



Carte 8 : Le Lac de Montbel
Source : IGN, Réalisation : DDT 09

constant de 80Ha, sur lequel le tourisme devait se développer. Nous détaillerons davantage l'historique et les fonctions du lac dans la partie II du mémoire.

La Communauté de Communes du Pays de Mirepoix souhaite davantage exploiter la fonction touristique du Lac. Actuellement, ce sont uniquement les prestataires présents autour du lac qui tentent de développer son aspect touristique. C'est pourquoi, les aménagements et installations visibles sont très peu qualitatifs et peu valorisants pour le site. Dans ce cadre-là et dans l'optique de dynamiser le territoire et de diversifier l'économie la CCPM met en œuvre un Schéma Directeur de Développement Touristique et des Loisirs du Lac de Montbel. C'est dans ce contexte que j'effectue mon stage durant lequel je dois réaliser ce Schéma. La mission de stage, la méthode de travail ainsi que les résultats obtenus/attendus feront l'objet de la partie II du présent mémoire.

La stratégie territoriale de valorisation des « 4M » fera l'objet d'une analyse critique par l'agence Atout France.

3.2.5- Mise en perspective des 4 sites

Les descriptions précédentes nous indiquent que Mirepoix, les Monts d'Olmes et Montbel ont un point commun : ce ne sont pas des sites à vocation touristique à l'origine. En effet, Mirepoix est une ville, médiévale certes, mais une ville qui n'a pas au début de sa construction de vocation touristique. Cette dernière arrive avec le temps et les aménagements entrepris. Les Monts d'Olmes sont une station de ski à l'origine créé pour le divertissement des employés des usines textile du territoire. Elle a une vocation familiale et non touristique. Enfin, Montbel est un lac construit pour l'irrigation des terres agricoles et pour le soutien à l'étiage. Son positionnement touristique arrivera plusieurs années après. Montségur n'est pas non plus un site à l'origine touristique mais comme il présente des ruines issues du Catharisme, ce site se prête d'avantage au tourisme. Le pari est donc de développer le tourisme sur des sites marqués par leur histoire. L'objectif est aussi d'étendre leur saison touristique. En effet la mise en tourisme de ces quatre sites garantit au territoire un tourisme annuel. Ils sont complémentaires sur le type de tourisme (culturel, patrimonial, pleine nature, de montagne). Chaque catégorie de tourisme se pratique, en général, durant une saison précise.

	Avant le travail « 4M »	Après le travail « 4M »
Printemps	Montségur Mirepoix	Montségur Mirepoix Montbel Monts d'Olmes
Eté	Montségur Mirepoix Montbel	Montségur Mirepoix Monts d'Olmes Montbel
Automne	Montségur	Montségur

	Mirepoix	Mirepoix Montbel Monts d'Olmes
Hiver	Monts d'Olmes	Montségur Monts d'Olmes

Tableau 8 : Identification des saisonnalités des « 4M » avant/après la valorisation

Nous constatons qu'avant le travail effectué, les sites étaient touristiques sur des saisons plus restreintes. Leur valorisation et leur diversification permet de proposer aux touristes la visite des quatre sites au printemps, été et automne, ce qui n'était pas le cas avant. En effet, le travail sur Montbel et les Monts d'Olmes tente de développer/accroître le tourisme de pleine nature, vert donc les circuits de randonnées, de mobilités douces, de VTT... pratiques qui peuvent s'effectuer au printemps, été et automne. Cela élargit la saisonnalité des Monts d'Olmes, principalement accès sur l'hiver et celle de Montbel accès fortement sur l'été. Les sites de Montségur et Mirepoix offrant un tourisme culturel et patrimonial ont une saisonnalité plus importante. Malgré cela, le pic touristique restera pour 3 sites sur 4 en période estivale, en lien avec notre mode de société (vacances scolaires). La mise en avant et la montée en gamme des sites participeront à augmenter le nombre de visiteurs durant la période estivale mais surtout hors cette période-là. Ce point-là est donc un point commun aux quatre projets. Tous les sites se doivent de monter en gamme, de se professionnaliser. L'offre, la présentation, l'accueil et la structure du bâti sont des critères incontournables et à améliorer pour proposer aux touristes des sites de qualité.

Malgré leur complémentarité, les quatre sites ont une typicité spécifique qui leur confère la venue d'un public en adéquation avec leur tourisme. Ainsi les visiteurs de Montségur et de Mirepoix n'ont pas le même profil que ceux de Montbel ou des Monts d'Olmes. L'enquête clientèle réalisée par le bureau d'étude Traces TPI durant l'été 2016, sur les sites de Montségur, Mirepoix et Montbel nous illustre cela. Les tableaux d'analyses qui s'en suivent indiquent uniquement les pourcentages les plus importants, au vu des réponses. C'est pourquoi, le total de chaque colonne n'est pas égal à 100%. Certaines questions ne seront pas analysées ici.

	Montségur	Mirepoix	Montbel
Total d'enquêtés	660	431	299
Femmes - Hommes	50% - 50%	53% - 47%	53.6% - 46.4%
Actifs	62%	38%	61%
Retraités	32%	55%	17%

Tableau 9 : profil et nombre d'enquêtés par site

Ces résultats nous indiquent Montségur et Mirepoix attirent davantage les visiteurs retraités que le lac de Montbel. Est-ce en lien avec l'activité touristique qu'ils proposent : tourisme culturel, patrimonial ?

	Montségur	Mirepoix	Montbel
En famille	28.8%	20%	48.5%
En couple	48.6%	71.7%	25.1%
Entre amis	15%	22.7%	24,1%
En groupe accompagnés (séjour organisé)	1.1%	1.4%	0.3%

Tableau 10 : Comment sont venus les enquêtés ?

Là aussi, Montségur et Mirepoix semblent assez similaires. Ils accueillent pratiquement le même taux de famille. Cependant, les familles viennent en nombre plus important sur le site de Montbel. Les couples préfèrent largement visiter Mirepoix. Seul pour la catégorie « entre amis », Mirepoix et Montbel ont un taux assez proche. Est-ce dû à la proximité géographique ?

	Montségur	Mirepoix	Montbel
Je viens découvrir le patrimoine	7.5%	55.1%	12%
Je viens visiter une nouvelle région	10.3%	16.2%	30.6%
Je viens voir des parents ou amis sur place	26.8%	16.2%	29.3%
Je viens me reposer	1.2%	3.1%	17.3%
Autres	35.6%	2.3%	8%

Tableau 11 : Critère principal de venu sur le territoire

Les visiteurs de chaque site viennent selon des critères de venue différents. Les touristes de Montségur s’y rendent principalement pour une raison autre que celles suggérées. Nous ne savons donc pas quelle est leur motivation principale. Le fait que peu indiquent qu’ils viennent découvrir le patrimoine semble étonnant. Les visiteurs de Mirepoix ont pour critère principal la découverte du patrimoine, ce qui apparaît totalement en cohérence avec le site. D’autres viennent pour visiter une nouvelle région ou encore pour voir des proches. Ces deux raisons sont les motivations principales des touristes de Montbel. Nous notons que 17.3% d’entre eux recherchent le repos. Ce taux est beaucoup plus faible pour Montségur et Mirepoix avec respectivement 1.2% et 3.1%.

	Montségur	Mirepoix	Montbel
Visites de sites, sites historiques ou de musées	58.2%	66.6%	59%
Visites de villes, villages pittoresques	14.5%	74%	52%
Promenades, balades (< 90min aller/retour)	25%	43.4%	34%
Activités sportives	5.6%	12%	12.3%
Sports terrestres (randonnée VTT, etc.)	24.2%	18.1%	6%
Loisirs nautiques	8.5%	1.4%	3.5%
Rien de particulier, du repos	6.1%	42.5%	41%

Tableau 12 : Activités prévues ou réalisées

Les résultats nous indiquent que les visiteurs (des 3 sites) venus sur le territoire ont majoritairement fait le choix de visiter des sites historiques ou des musées. Pour ceux interrogés sur Montségur ou Mirepoix cette réponse est évidente puisqu’ils sont déjà sur site. Pour ceux présents sur le site de Montbel, cette indication est plus surprenante. Cependant, si nous analysons le tableau en

comparant les sites, nous remarquons que les enquêtés de Mirepoix ont des activités plus proches avec les enquêtés de Montbel qu'avec ceux de Montségur. En effet, les touristes de Montbel sont plus nombreux à visiter des villes et villages pittoresques que ceux de Montségur (52% contre 14.5%) loin derrière ceux de Mirepoix (74%). Les activités de détente, de repos dominent également les visiteurs du Pays de Mirepoix avec 42.5% à Mirepoix et 41% à Montbel contre seulement 6.1% à Montségur. Bien que les sites n'offrent pas du tout le même genre de découverte, nous pouvons supposer que les visiteurs de Mirepoix se rendent également à Montbel et vice-versa. Ces taux là nous indiquent également que les activités prévues par les visiteurs de Montségur diffèrent de celles des enquêtés de Mirepoix. Cette supposition semble étonnante au vu des profils assez similaires des visiteurs de chaque site.

	Montségur	Mirepoix	Montbel
Cité de Mirepoix	19.2%		15%
Monts d'Olmes	0.3%	4.6%	NR
Montbel	3.9%	12.1%	
Château de Foix	23.9%	33.4%	52%
Cité de Carcassonne	19.2%	42.2%	52%
Château de Puivert	5.2%	9.7%	28%

Tableau 13 : Les autres sites visités au cours du séjour

Les visiteurs de Montségur ont une thématique touristique portée sur l'histoire et le patrimoine, contrairement à l'analyse de la question précédente. En effet, en plus de visiter Montségur, ils vont en majorité à Mirepoix, au Château de Foix et à la cité de Carcassonne. Très peu se rendent aux Monts d'Olmes pourtant non loin géographiquement et site où il est possible d'effectuer des promenades et sports terrestres (cf tableau précédant). Les données sont peu cohérentes avec celles du tableau des activités prévues ou réalisées. Contrairement aux données des visiteurs de Mirepoix qui sont dans la continuité. Les touristes se rendent principalement à la Cité de Carcassonne ou au Château de Foix. Quelques-uns vont aussi à Montbel (12.1). Les touristes de Montbel vont visiter aussi Mirepoix (15%). Notre supposition s'avère validée. Ils ont également une thématique tournée vers le patrimoine puisque 52% d'entre eux découvrent la cité de Carcassonne et le Château de Foix. Un pourcentage non négligeable se rend au Château de Puivert dans l'Aude.

Ces données sont à nuancer. En effet, les propositions de visites n'incluent pas le Château de Montségur, pourtant incontournable sur le territoire. Les propositions n'indiquent pas non plus les Monts d'Olmes pour les visiteurs de Montbel.

	Montségur	Mirepoix	Montbel
Oui	74.5%	56%	29.1%
Non	24.5%	44%	69.9%
Sans réponse			1%

Tableau 14 : Est-ce votre première venue sur le site ?

Les visiteurs enquêtés semblent venir majoritairement pour la première fois sur les sites de Montségur et de Mirepoix. Ceux de Montbel sont plus des habitués.

Toutes ces analyses nous montrent que les profils de visiteurs diffèrent selon chaque site. Contrairement à ce que l'on pourrait penser, les visiteurs de Mirepoix n'ont pas tout à fait les mêmes intentions de visites que les visiteurs de Montségur. Les touristes de Montbel s'intéressent également aux visites patrimoniales.

Il est à noter que le visiteur ne reste pas uniquement dans un territoire précis. Il se déplace en fonction de sa thématique de visite, qui semble fortement axée sur le patrimoine, le bâti ancien et le culturel. Cette précision s'illustre notamment lors de la dernière question où les visiteurs indiquent se rendre à Foix. Cette ville se situe hors des Pyrénées Cathares mais reste dans le périmètre du département de l'Ariège dont elle est la préfecture. Contrairement aux deux autres villes, énoncées aussi : Carcassonne et Puivert qui se localisent dans l'Aude.

3.3- Les limites de la destination « 4M »

Le projet des « 4M » a l'air pertinent et cohérent sur ce territoire. La volonté de valoriser quatre sites phares et incontournables paraît être une bonne méthode. La promotion et le travail effectué site par site sont appropriés aux objectifs souhaités par les deux Communautés de communes.

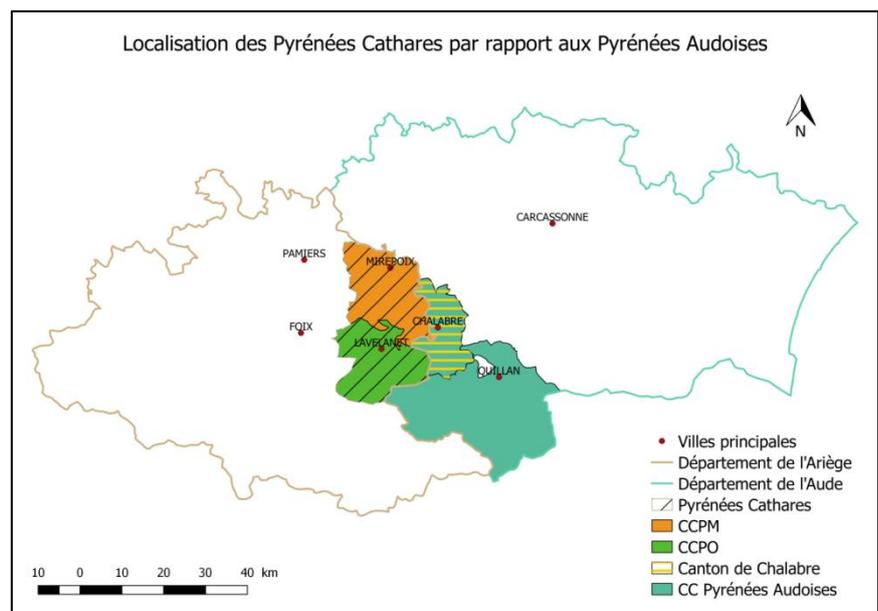
Cependant, nous décelons divers points faibles dans cette méthodologie.

Tout d'abord, la question qu'il est important de se poser est : le périmètre choisi est-il pertinent ? Au vu du passé historique commun du Pays de Mirepoix et du Pays d'Olmes et au vu des réformes territoriales, le périmètre semble judicieux. Cependant, si nous élargissons le périmètre d'analyse à celui de la région, nous nous rendons compte que le territoire des Pyrénées Cathares est un petit territoire au sein de la région Occitanie. Quelle solution apporter ? Avec quel territoire des Pyrénées Cathares aurait-il pu se regrouper ? Le territoire le plus adapté et le plus en lien avec notre territoire d'étude est le territoire voisin : l'Aude. Plusieurs pratiques illustrent cela. La plus marquante est celle

de l'histoire des territoires. Tous deux sont issus du Catharisme et disposent de vestiges, de châteaux datant de cette époque. Cela fait résonance avec les pratiques des touristes du territoire qui visitent le Château de Puivert. De plus, tout récemment en avril 2017, les élus et les techniciens du département audois ont obtenu l'inscription de la cité de Carcassonne et des citadelles du vertige (d'Aguilar, Lastours, Montségur, Peyrepertuse, Puylaurens, Quéribus et Termes) sur liste indicative française du patrimoine mondial. Le processus entamé a pour ambition finale d'inscrire ces sites au patrimoine mondial de l'Unesco. Cette démarche purement audoise, prend en compte un site cathare ariègeois : Montségur. En lien avec le catharisme, les noms donnés aux deux territoires sont très proches : Pyrénées Cathares et Pays Cathares. La confusion peut être de mise. En plus des touristes qui ne se limitent pas aux espaces identifiés, les habitants font de même. En effet, les habitants de la CCPM indiquent se tourner vers l'Aude, vers Carcassonne pour l'achat de produits spécifiques qu'ils ne trouvent pas sur leur territoire. Le bassin de vie du Pays de Mirepoix s'étend vers l'Aude. Les deux territoires sont aussi liés par le Lac de Montbel qui possède une partie de sa surface sur la commune de Chalabre, dans l'Aude. La valorisation et la mise en tourisme de Montbel s'effectue en concertation avec les acteurs locaux audois. En plus de tous ces liens, l'Aude connaît une bonne structuration du tourisme. Son expérience dans ce domaine pourrait profiter au territoire des Pyrénées Cathares. Il est vrai que tous les efforts, tous les aménagements entrepris n'amèneront sûrement pas le territoire à devenir un territoire « touristiquement industriel » tel que le territoire de Carcassonne par exemple. Cette organisation touristique, la gestion d'autant de touristes ne sont pas des problématiques qui se présenteront sur le territoire. C'est également une volonté des élus de préserver le territoire et les habitants. Toutefois, une mise en commun de la compétence pourrait

permettre aux Pyrénées Cathares de bénéficier de l'apport en ingénierie, en organisation et en connaissance sur la mise en tourisme. Le territoire des Pyrénées Cathares aurait-il pu/dû mutualiser la compétence tourisme avec le Canton de Chalabre ? La mutualisation avec la

Communauté de Communes des Pyrénées Audoises aurait



Carte 9 : Localisation des Pyrénées Cathares par rapport aux Pyrénées Audoises
 Source : IGN 2015, Réalisation : Sophie KREBS

donné un territoire peut-être trop étendu. Cette hypothèse n'est qu'une réflexion personnelle. L'avenir du territoire nous indiquera si elle s'avère pertinente ou pas.

Enfin, parmi les « 4M » un seul site n'est pas ou très peu touristique : le Lac de Montbel. Ce lac dont la vocation première est l'irrigation offre quelques prestations touristiques. Néanmoins elles restent particulièrement sommaires. Montbel est le site qui présente le moins de touristes et dont les aménagements sont les moins qualitatifs par rapport à Montségur, Mirepoix ou les Monts d'Olmes. Tout reste à faire.

Depuis sa création en 1984 le site n'a pas été porté par les collectivités pour en faire un site touristique majeur. Pourquoi attendre autant de temps ? Nous pouvons supposer que lui donner une fonction touristique ne serait pas pertinent. Ce serait la raison pour laquelle les élus n'ont pas entrepris de chantier dans ce sens-là. Or, cette supposition s'avère fautive puisque les acteurs locaux souhaitent inclure le Lac dans le projet « 4M ». Le site doit avoir les caractéristiques et la capacité d'accueillir des visiteurs, des touristes et tous les aménagements en lien. Cependant la question « pourquoi attendre autant de temps ? » se pose toujours. Cette question soulève peut-être des « problèmes » entre élus, des tensions qui ont ralenti le développement du site ? Les aménagements touristiques sont peut-être très limités par la fonction première de l'irrigation ? La partie II du mémoire nous éclairera sur tous les aspects du Lac. Un vrai zoom sera fait sur ce site. Nous validerons ou pas les précédentes suppositions et nous aborderons la mission de stage en détails.

Historiquement et géographiquement le territoire du Pays de Mirepoix et le territoire du Pays d'Olmes sont liés. Ces derniers se sont regroupés au sein du Pays des Pyrénées Cathares afin de penser leurs propres aménagements. Malgré les évolutions législatives, les échanges qui perdurent entre les Communautés de Communes et la mutualisation de quelques compétences montrent une volonté de faire évoluer certains domaines au sein du périmètre du Pays. Cela les a amenées à structurer leur offre touristique via la mise en œuvre de la stratégie des « 4M ». La valorisation de quatre sites emblématiques est un parti pris. Elle met en avant des sites aux particularités diverses mais complémentaires en terme de tourisme : tourisme culturel, patrimonial, lacustre, de nature et de montagne.

PARTIE II

ZOOM SUR UN SITE « 4M » : LE LAC DE MONTBEL

Le Lac de Montbel fait partie des quatre sites valorisés par la politique touristique engagée par les Pyrénées Cathares. La politique s'appuie sur les dit « 4M », comme explicité en partie I. Cependant, ce lac est le seul des quatre sites à être aussi peu développé touristiquement. De plus, il est connu principalement par les locaux ou par les touristes de longue date. Pourquoi, cet atout incontestable, n'a pas attiré l'attention des élus plus tôt ? Pourquoi n'a-t-il pas fait l'objet d'aménagement ? Nous tenterons de répondre à ces questions dans une première partie. Pour cela, nous analyserons l'historique du lac et ses évolutions. Nous mettrons en relief des exemples de bases de loisirs développées sur d'autres territoires. La mise en place du document maître pour le développement du lac, a fait l'objet de ma mission du stage. Dans une deuxième partie, nous détaillerons la méthodologie employée pour entreprendre l'élaboration du Schéma Directeur de Développement Touristique et des Loisirs du lac de Montbel. Nous finirons, dans une dernière partie, par analyser ce Schéma.

I- LE LAC DE MONTBEL MISE EN PERSPECTIVE D'UN TOURISME DE LOISIRS

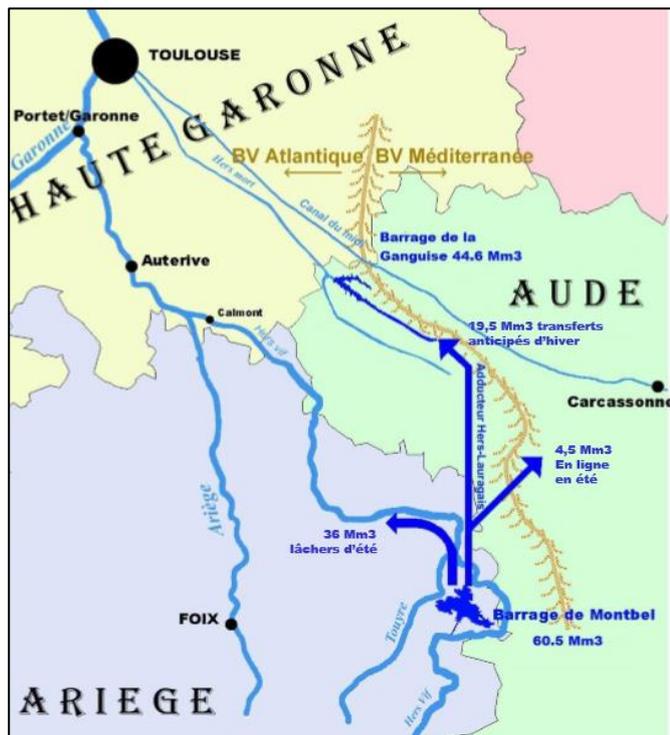
Le lac de Montbel est le site sur lequel j'exerce mon stage. Par conséquent, nous analyserons l'histoire de ce lac. Nous comprendrons quelle est sa fonction première et pourquoi ce lac n'a pas subi d'aménagement touristique plus tôt. Nous ferons ensuite un constat sur les activités présentes. Quelles sont-elles et quel avenir ont-elles ? Nous finirons par mettre en lien cet espace avec des bases de loisirs existant en France et en Occitanie. Nous verrons ainsi les divers cheminement parcourus par les autres territoires.

1.1- Le lac de Montbel : une évolution des fonctions

1.1.1- Un besoin d'irrigation

Le projet du Lac est pensé de par la nécessité d'irriguer les terres agricoles en période estivale. Les départements de l'Ariège, de l'Aude et de la Haute Garonne ont, depuis plusieurs années, subvenues aux besoins des exploitants via la mise en œuvre de l'irrigation. Cet aménagement est une réponse à

la forte sécheresse estivale, détruisant les productions et affectant l'économie agricole des territoires. L'eau utilisée provenait notamment de l'Hers Mort et du Sor. Cependant, ces ressources étant peu abondantes, la construction d'une importante réserve en eau apparaissait essentielle. « *L'aménagement hydraulique du Lauragais tarnais, haut garonnais et audois, et des basses vallées de l'Hers et de l'Ariège nécessitait donc un emmagasinement de forte capacité sur la haute vallée de l'Hers Vif* »⁵⁹.



Carte 10 : Représentation du partage de la réserve en eau
Source et réalisation : SMDEA

Plusieurs projets proposaient d'utiliser le site de Montbel comme réservoir d'eau d'irrigation. En effet, les caractéristiques que présente ce site semblent favorables à

l'implantation d'une réserve d'eau. Montbel se situe au sein d'une boucle formée par l'Hers, au sein d'un bassin versant (celui de la Trière, affluent de l'Hers)⁶⁰ et dispose d'un sol argileux propice à ce type d'aménagement.

Le 17 novembre 1978, un accord est trouvé entre les divers acteurs concernés : les bénéficiaires, les trois départements, les régions (Midi-Pyrénées et Languedoc Roussillon) et les bassins versants. Il s'agit d'irriguer trois ensembles qui sont : les basses vallées de l'Ariège et de l'Hers, le Lauragais audois et les vallées adjacentes ainsi que les vallées du Sor et de l'Hers Mort. L'Ariège, l'Aude et la Haute Garonne bénéficient ainsi de cette retenue d'eau de 570ha dont 60 millions de m³ répartis entre un niveau variable et un niveau constant. De multiples études sont réalisées de 1977 à 1981 avant la construction. L'Institution Interdépartemental pour l'Aménagement du Barrage de Montbel (IIABM) se porte alors maître d'ouvrage du barrage. Cette institution rassemble les trois départements. Les travaux débutent en 1982 et se terminent en 1984, année de la mise en eau.

Les exploitants agricoles des trois départements tirent profit de cet aménagement mais les débits diffèrent en fonction de la part d'investissement du département d'origine. En effet, la ressource en eau est divisée proportionnellement à la part d'investissement octroyée par le département lors de

⁵⁹ PERRAUDEAU Amélie. « Vers une multi valorisation de la ressource en eau : le cas du lac de Montbel ». Master 1 Géographie, Université Toulouse II Jean-Jaurès, 2006, mémoire, 96p

⁶⁰ Un bassin versant est une portion de territoire irriguée par un même réseau hydrographique (une rivière, ici l'Hers, avec tous ses affluents). Au sein d'un même bassin, toutes les eaux se concentrent vers un même point.

la construction du Lac. Ainsi, le département de l'Ariège bénéficie de la moitié de la ressource et les départements de l'Aude et la Haute Garonne profitent respectivement d'un quart de la ressource. En plus d'être un soutien à l'irrigation, le lac de Montbel permet aussi de soutenir l'étiage.

L'histoire de ce Lac nous rappelle sa fonction première qui est l'irrigation, et non le tourisme. Or, cette pratique tend à se développer de plus en plus et est même pensée lors de la conception du projet de retenue d'eau.

1.1.2- Le tourisme, une fonction pas exploitée

La particularité de ce lac est la fonction première l'irrigation. Il dispose ainsi d'une partie à niveau variable, qui diminue selon l'intensité des besoins d'irrigation et d'étiage. Il possède aussi une partie à niveau constant dont la ressource en eau est disponible en cas d'extrême urgence lors que l'eau du lac à niveau variable est épuisée. « *Si depuis 20 ans il n'a jamais été sollicité, il le pourrait si la retenue principale ne suffisait pas à couvrir tous les besoins en eau de l'aval. [...], le lac à niveau constant se remplit par le principe de vases communicants avec la retenue principale* »⁶¹. Cette partie du lac a été pensée pour accueillir une activité touristique. Celle-ci devait compenser la perte des terres agricoles, submergées par l'eau du lac. Le site de Montbel était perçu comme une ressource nouvelle, propice au développement d'activités de loisirs.

Or, aujourd'hui nous pouvons constater que le projet d'origine n'a pas été respecté. Les activités touristiques se concentrent principalement sur les deux pôles Lérans et Montbel qui se situent sur la partie du lac à niveau variable. La partie à niveau constant est actuellement préservée. Cependant, depuis sa création en 1984, la vocation touristique a eu des difficultés à émerger. Pourquoi, ce lac de 570ha, le plus grand d'Ariège n'est-il pas devenu touristique plus tôt ?

L'histoire explique se développement tardif et peu organisé.

La loi montagne

Les aménagements autour du lac ont été limités par la loi montagne. La loi du 9 janvier 1985 relative au développement et à la protection de la montagne instaure des modalités d'aménagement et de protection des espaces, dans le Code d'Urbanisme. Ainsi « *les parties naturelles des rives des plans d'eau naturels ou artificiels d'une superficie inférieure à mille hectares sont protégées sur une distance de trois cents mètres à compter de la rive ; y sont interdits toutes constructions, installations*

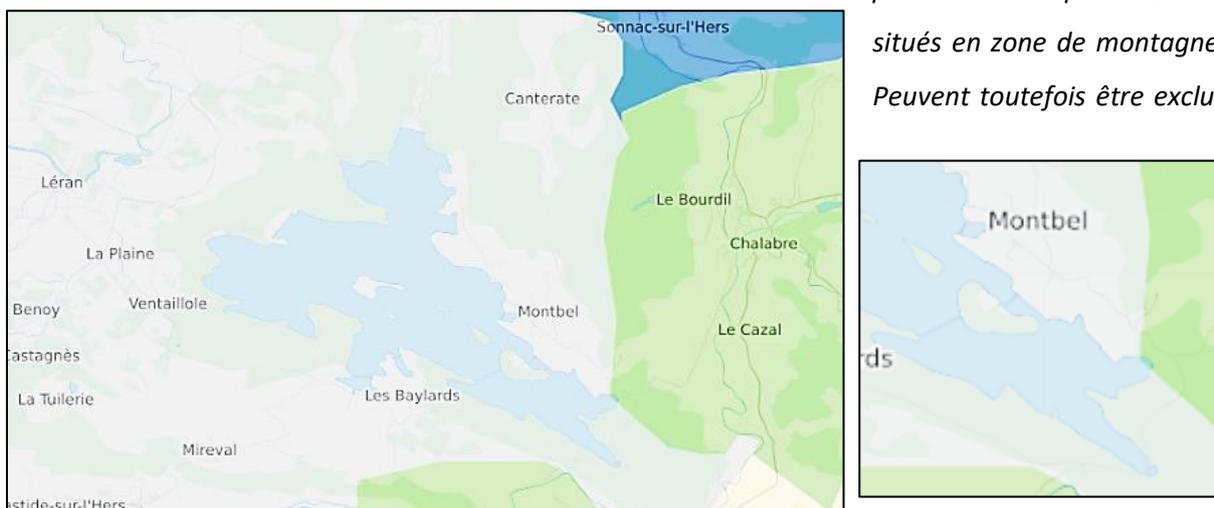
⁶¹ PERRAUDEAU Amélie. « Vers une multi valorisation de la ressource en eau : le cas du lac de Montbel ». Master 1 Géographie, Université Toulouse II Jean-Jaurès, 2006, mémoire, 96p

et routes nouvelles ainsi que toutes extractions et tous affouillements »⁶² - article L145-5 du Code d'Urbanisme. Le Lac de Montbel est donc soumis à cette loi, puisque notre territoire se situe en zone montagne. La possibilité d'aménager le pourtour du Lac a été limité.

Une volonté de sortir du cadre de la loi Montagne se fait sentir. Plusieurs procédures ont été mises en place pour arriver à cette fin. La première étant de modifier le tracé communal de Montbel et Chalabre par les services de la DDE. Cependant, cette procédure semble compliquer au vu de la situation institutionnelle, les communes appartenant à deux départements et deux régions différentes. La deuxième procédure, datant de 1997, vise à l'élaboration d'un schéma global d'aménagement par la CCPM ayant pour objectif un aménagement touristique du lac. En 2000, la Communauté de Communes lance une mission d'étude afin « de préciser la nature et la localisation des aménagements et programmer les investissements sur une période de 10 ans »⁶³. Les aménagements prévus sont réfléchis avec pour intention d'obtenir une dérogation pour la loi Montagne.

La loi Montagne devient moins contraignante à partir de 2005 grâce à la loi du 24 février 2005 sur le développement des territoires ruraux. Cette loi assouplit les réglementations de la loi montagne. L'article 188 révèle que les plans d'eau possédant moins du quart des rives situées en zone montagne peuvent être exclus du champ d'application des dispositions appliquées aux zones de montagne. Ainsi il indique : « Les cinq derniers alinéas de l'article L. 145-5 du code de l'urbanisme sont remplacés par sept alinéas ainsi rédigés : [...] Les dispositions du présent article s'appliquent également aux

plans d'eau partiellement situés en zone de montagne. Peuvent toutefois être exclus



Carte 11 : Périmètre de la loi montagne autour du lac

Source, Réalisation : DATAR – INRA CESAER/UFC-CNRS ThéMA/ Cemagref DTMA METAFORT, 2011

⁶² LEGIFRANCE. Code de l'Urbanisme – Article L145-5 [en ligne]. Disponible sur : <<https://www.legifrance.gouv.fr/affichCodeArticle.do?cidTexte=LEGITEXT000006074075&idArticle=LEGIARTI000006814886>>

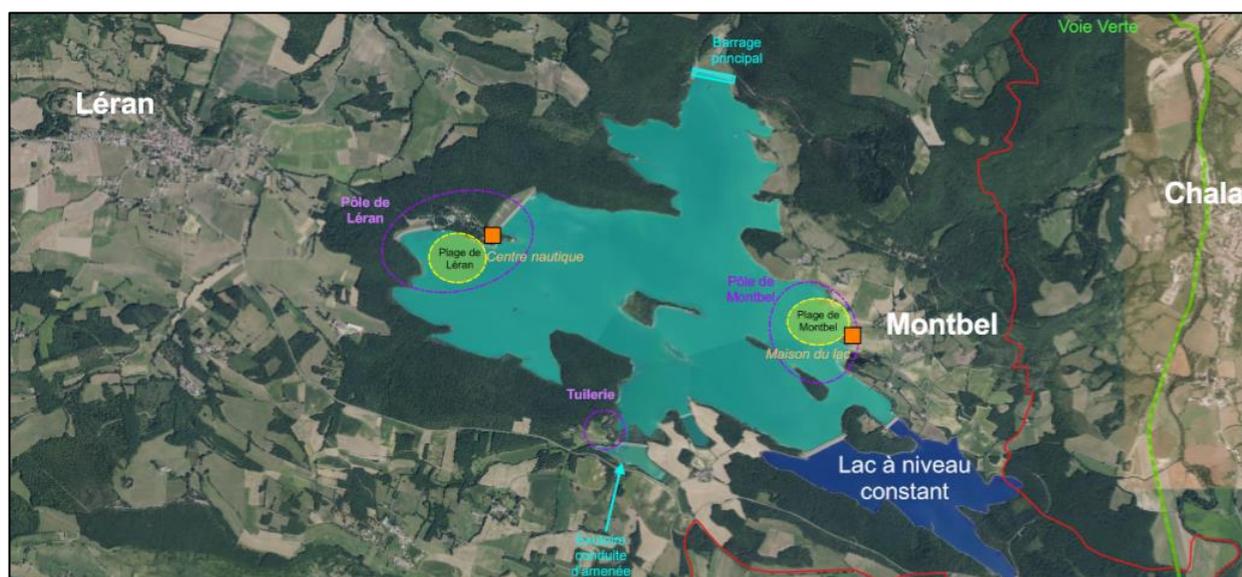
⁶³ PERRAUDEAU Amélie. « Vers une multi valorisation de la ressource en eau : le cas du lac de Montbel ». Master 1 Géographie, Université Toulouse II Jean-Jaurès, 2006, mémoire, 96p

du champ d'application du présent article : 1° Par arrêté du préfet coordonnateur de massif, les plans d'eau dont moins du quart des rives est situé dans la zone de montagne. [...] »⁶⁴.

La carte n°11 indique la position du lac par rapport aux territoires situés en zone de montagne. Les zones en bleu et vert sont classées en zone montagne. Nous constatons que seulement une infime partie du lac se trouve en zone de montagne, côté Chalabre. La loi de 2005 s'applique alors au site puisque moins d'un quart des rives est concerné par la loi montagne. Les aménagements sont alors autorisés sur une bande de 300m à partir des rives du lac.

Des aménagements sommaires

Actuellement, nous constatons des aménagements peu qualitatifs, éparpillés sans cohérence globale. Cela est dû à un manque de coordination et d'entente entre les acteurs municipaux de l'époque. Mr BARROU, Vice-Président du Tourisme de la CCPM et Maire de Lérans reconnaît que « *au début, les gens se sont installés de manière empirique* ». Il nous explique la raison de cette mauvaise organisation. La municipalité de Lérans a bénéficié de subventions départementales destinées à la municipalité de Montbel. Cette dernière n'a pas souhaité recevoir cette aide départementale. Ces subventions ont permis la création du camping et du restaurant. La base de loisir de Lérans prend forme, petit à petit. Le camping appartenait et était géré par la commune de Lérans. Les investissements étant trop lourds pour la commune, la gestion du camping est transférée à la CCPM. Pendant que Lérans se développe, Montbel accueille des prestataires qui s'installent de façon peu qualitative. Du côté de Lérans certains prestataires se sont ensuite implantés. Tous les prestataires



Carte 12 : Localisation des principaux pôles autour du Lac de Montbel

Source : DDT

⁶⁴ LEGIFRANCE. LOI n° 2005-157 du 23 février 2005 relative au développement des territoires ruraux [en ligne]. Disponible sur : <<https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000000257340&categorieLien=id>>.

autour du Lac ont bénéficié de l'accord de l'Institution pour leur installation, sans quoi ils n'auraient pu s'y établir.

1.1.3- Bilan des activités présentes autour du lac

Le Lac de Montbel offre diverses prestations allant de la restauration, à l'hébergement aux activités de loisirs. Ils se positionnent sur les deux pôles principaux : les rives de Léran et les rives de Montbel. Les prestataires sont les suivant :

Rives de Léran	Centre équestre	Balades à cheval, poney
	Yakay Kayak	Location de canoë et de stand-up paddle
	Club de voile	Location, compétition régates
	Camping la Régate	Location de Chalets, emplacements
	Restaurant la Régate	Restauration, soirées
	Au fil de l'eau	Location pédalo
Rives de Montbel	Ecume des jours	Brasserie
	Parc de jeux	Parc de jeux gonflables pour enfants, brasserie
	Viviers Cathares	Exploitation de truite bio
	La guinguette	Brasserie
	Camping Le Fort	Location mobil-home, emplacements

Tableau 15 : Prestataires présents autour du Lac de Montbel

D'autres prestataires gravitent autour de ce Lac tels que des hébergements collectifs, des chambres d'hôtes, des guides VTT ou encore la fédération de pêche de l'Ariège.

Cependant, mise à part le camping, les structures propres à chaque activité sont très peu qualitatives et peu harmonieuses. Certains diront que « *les aménagements sont faits à l'emporte-pièce. Il y'a une absence de raisonnement global* ». Cette vision du site est similaire à celle d'Amélie PERRAUDEAU. Elle l'exprime dans son mémoire et fait la conclusion suivante : « *Nous avons constaté des usages qui ont du mal à s'organiser les uns par rapports aux autres, des pratiques mal encadrées et enfin un manque de communication entre les acteurs* ». Cela illustre le manque de coordination, d'échange entre les prestataires et élus, dans un objectif commun de développement du site de Montbel. De plus, les problématiques de 2006 restent inchangées à ce jour. En 11 ans, elles n'ont pas évolués et n'ont pas été résolues.

Toutefois, avec la récente réorganisation du territoire et le partage des compétences, la mise en tourisme du territoire semble être un enjeu majeur pour les Pyrénées Cathares. L'objet de mon

stage, illustre cette nouvelle dynamique. L'objectif du stage est de suivre et d'élaborer le Schéma Directeur d'Aménagement Touristique et des Loisirs du site de Montbel, motivé par la nouvelle destination des 4M.

Les 4M sont complémentaires en proposant divers types de tourisms : un tourisme culturel et patrimonial avec Montségur et Mirepoix, un tourisme de montagne et de plein air avec les Monts d'Olmes et le site de Montbel. Ces deux derniers sites développent aussi un tourisme de loisirs. Qu'est-ce que le tourisme de loisirs ? Qu'apporte-il au territoire ?

1.2- Le tourisme de loisirs : une parenthèse dans le quotidien

Le développement touristique entrepris sur le site de Montbel mais aussi sur le site des Monts d'Olmes, peut être qualifié de tourisme de pleine nature et de tourisme de loisirs. En effet, sur ces deux sites, se côtoient des activités en lien avec les loisirs tels que le ski, la randonnée, le VTT, le canoë ou encore la planche à voile... Ces pratiques s'adressent aussi bien aux touristes, aux excursionnistes qu'aux locaux.

Depuis les années 2000, le tourisme de loisirs est en plein essor. Patrick VICERIAT, ingénieur d'affaires conseil loisirs Europe, indique que : « *Les enquêtes attestent depuis longtemps que, dans les périodes d'incertitude et de crise, le poste loisirs-vacances des ménages cesse de constituer un poste prioritaire [...] »*⁶⁵. Les français font le choix de privilégier les dépenses en lien avec les loisirs, les divertissements. Ils recherchent un moyen de s'évader des soucis quotidiens, des problèmes sociétaux. Les loisirs permettent cette quête d'évasion.

Le Lac de Montbel offre le type d'activités adéquates. Il attire ainsi les habitants des grands pôles de proximité (Toulouse, Carcassonne), les résidents français (régionaux ou autres), les étrangers mais aussi et surtout les habitants du territoire des Pyrénées Cathares : les locaux.

1.2.1- Les différentes fonctions possibles pour un lac

Il existe trois typologies de plans d'eau. Chacun a une fonction spécifique mais tous ont une vocation commune : la fonction de loisirs.

Tout d'abord, nous trouvons les plans d'eau naturels. C'est à partir de ces plans d'eau que commenceront à se développer les activités de loisirs. Au XIXe siècle, ces lacs font partie intégrante du paysage. Ils sont source d'observations et sujets à des promenades notamment de la part des aristocrates. A la fin du XIXe siècle, la vocation sportive apparaît : les activités de plein air sont nées.

⁶⁵ VICERIAT Patrick. « Le paysage des loisirs des années 2010 ». Les cahiers espaces : Loisirs sportifs nouvelles pratiques, nouveaux enjeux, 2000, n°66, pp10-14.

Ces pratiques se diffuseront à toutes les catégories sociales. Le sport en plein air est alors une activité très prisée qui engendre l'aménagement de nombreux sites.

Ensuite, nous dénombrons les plans d'eau artificiels avec une fonction utilitaire. Ces ouvrages font leur apparition au XXe siècle grâce aux progrès dans le domaine de la construction. Le lac de Montbel est classé parmi cette catégorie. Tout comme pour Montbel, lors de leur création ces lacs n'ont pas été pensés pour le développement touristique. La fonction première de ces barrages est la production d'électricité ou d'eau potable. « *On les rencontre souvent dans des vallées encaissées, difficiles d'accès ou à des altitudes qui les rendent impropres à la baignade* »⁶⁶. Cette caractéristique ne se vérifie pas pour le Lac de Montbel, qui ne se situe ni dans une vallée ni en haute altitude. Sa localisation est un atout propre au site. Pour cette catégorie de lac, la mise en tourisme semble s'être imposée au vu de la forte demande. C'est pourquoi, au regard de l'engouement porté par ces lac, aujourd'hui l'aspect touristique est réfléchi en amont, lors de l'élaboration du projet. La vocation touristique « *n'est retenue que dans la mesure où elle est compatible avec la destination première de l'ouvrage et qu'elle ne la met pas en péril* »⁶⁷. Tout comme pour le Lac de Montbel. Parmi ces lacs à la fonction utilitaire, nous pouvons rajouter les lacs issus de l'exploitation de carrières de gravier.



Photo du barrage de Montbel

Enfin, la dernière catégorie de lac est les lacs artificiels de loisirs. Ces derniers ont été créés spécialement pour la fonction touristique de loisir. Ils n'ont pas d'autre utilité. Le développement de ce genre de lac s'est effectué vers la fin du XXe siècle. La construction d'un tel équipement est une réponse à la régression économique des territoires ruraux qui tentent de développer le tourisme. Ces lacs ont pu voir le jour principalement grâce à l'aide des pouvoirs publics.

Nous constatons, au travers de ces trois catégories de lac, que l'aspect touristique de loisirs est fortement présent. Tous s'ouvrent sur des activités génératrices d'économie et d'attractivité. Elles touchent un public divers locaux et touristes.

⁶⁶ FAYOT André. « Le plan d'eau et l'aménagement touristique ». DESS en Informatique Documentaire, Université Claude Bernard Lyon II, 1992, note de synthèse.

⁶⁷ Idem

En France, plusieurs bases de plein air et de loisirs profitent aux habitants et dans une moindre mesure aux touristes.

1.2.2- Exemple de deux modèles de bases de loisirs distinctes mais aux objectifs identiques

Une base de plein air et de loisirs (BPAL) est un lieu aménagé généralement autour d'un lac. Cet équipement vise la population dans un premier temps. Certains territoires cherchent, via ces aménagements, à susciter la venue des touristes. C'est un lieu de détente où il est possible de pratiquer des activités sportives dans un cadre agréable et naturel.

Nous nous attacherons ici, à illustrer cet équipement par des exemples de BPAL en France. Nous prendrons pour cela l'exemple de deux BPAL : celle de Goule dans le Cher et celle de la Borde dans l'Allier.

- **La base de loisirs de Goule dans le Cher (120ha)**

La stratégie touristique engagée par le Département du Cher est assez similaire à celle entreprise par les Pyrénées Cathares. En effet, le Département veut via le développement du tourisme impulser du développement local. « *L'une de ses missions consiste notamment à développer des projets structurants et fédérateurs permettant de lutter contre la désertification du département* »⁶⁸. Pour cela, le Cher travaille sur la mise en œuvre de pôles départementaux. Il mise sur l'excellence et investit donc dans des équipements de qualité à l'image de l'hippodrome de Lignières classé catégorie 1. Le Cher va également investir dans l'équipement dont il est propriétaire : la base de loisir de Goule. Cette base de loisirs est voisine avec deux autres plans d'eau, qui eux n'appartiennent pas uniquement ou pas du tout au département. L'analyse se basera donc principalement sur la base de loisirs de Goule.

Le Lac a été construit pour alimenter le canal de Berry, à l'époque de la métallurgie. C'est donc un lac utilitaire comme Montbel. Les aménagements de la base commencent dans les années 90. A cette époque, les équipements implantés se résument à un camping d'une capacité de 60 emplacements, un toboggan ainsi qu'un snack bar. En 2004 « *un village de 15 chalets de très grande qualité a été construit, une zone d'animation de plage et des aménagements de plage ont été réalisés, les paysages retravaillés, le snack-bar recomposé, un restaurateur de qualité recruté, le parc de bateaux renouvelé, etc* »⁶⁹. Nous remarquons que les équipements mis en place sur cette base de loisirs sont similaires à ceux existant sur le site de Montbel. En plus du camping et des chalets, le site propose

⁶⁸ SALLET-LAVOREL Hélène. « Bases de loisirs en milieu rural. Espaces : Loisirs, tourisme et développement local. La base de loisirs de Goule (Cher) ». Bases de plein air et de loisirs (BPAL) (2^e partie), 2007, n°249, pp30-33

⁶⁹ SALLET-LAVOREL Hélène. « Bases de loisirs en milieu rural. Espaces : Loisirs, tourisme et développement local. La base de loisirs de Goule (Cher) ». Bases de plein air et de loisirs (BPAL) (2^e partie), 2007, n°249, pp30-33

deux autres hébergements qui sont des centres d'accueil. Ces différents types d'hébergements attirent des multiples clientèles : les chalets et le camping sont destinés à une clientèle itinérante ou en séjour, les centres d'accueil quant à eux reçoivent des classes vertes, des centres de vacances ou des clubs. La volonté de diversifier la clientèle et de toucher un public scolaire est aussi un souhait du projet de Montbel. En 2007, le projet visait à détruire et reconstruire un des deux centres d'accueil afin de monter en gamme. Il était prévu de construire un centre d'accueil aux prestations similaires à celles d'un hôtel tout en suivant les principes du développement durable. Le site offre en plus un spa et un sauna disposés dans les locaux de l'ancienne salle polyvalente.



Base de Loisirs de Goule
Source : village-de-goule.com

A La base de plein air et de loisirs de Goule l'accès au site et à la baignade reste gratuit. Les autres services sont payants. Un autre point commun avec Montbel. Avant ces aménagements, le peu de service proposés était gratuit. Le Département constate une nette différence de fréquentation bien que les prestations soient devenues payantes. Les visiteurs restent sur site toute la journée et consomment, ce qu'ils ne faisaient pas avant.

Le chiffre d'affaire augmente de 20% par an. En 2007, la base n'était pas gérée uniquement par le Département du Cher. Il gérait l'entretien, l'accueil et la surveillance via un personnel. Il a délégué, par affermage, la gestion du camping, des chalets et du snack bar à une entreprise commerciale. Il a aussi délégué, par régie intéressée, l'animation sportive à une association. Cependant, après avoir propulsé la base de loisirs et fait les investissements, le Département ne serait pas réticent à ce que le privé prenne le relais, comme il l'a déjà fait sur ses autres pôles.

Cet exemple très fortement similaire au cas du Lac de Montbel, nous illustre la possibilité d'aménager, d'investir et d'avoir des résultats positifs pour une base de loisir. Le projet de Montbel apparaît totalement cohérent par rapport à cette analyse. La mise en tourisme du lac permettra de développer le territoire localement, comme souhaité. Nous verrons dans la partie III que les actions proposées sont comparables aux aménagements entrepris sur la base de Goule.

- **La base de loisirs de la Borde dans l'Allier (80ha)**

Cette base de loisirs est à l'origine une réserve d'eau pour l'irrigation des terres agricoles. Elle a été pensée, en 1970, par la Direction Départementale de l'Agriculture (DDA). Toutefois, ce projet n'a jamais vu le jour. Seul le lac de 33ha, a été construit à des fins touristiques. Ce lac avait au départ une

fonction utilitaire au même titre que celui de Montbel : l'irrigation. Cependant, après le renoncement de la DDA, le plan d'eau de Vieure devient un lac d'agrément, de loisirs. Il se situe sur trois communes Ygrande, Vieure et Consne-d'Allier. Ces communes avaient à l'époque une population totale de 3 500 habitants. Nous nous retrouvons alors dans la même situation que celle du lac de Montbel. Afin d'effectuer des aménagements harmonieux, les trois communes se sont regroupées au sein d'un syndicat intercommunal : le Sicebo.

Ce syndicat a alors équipé le site avec l'implantation d'une plage, d'un hébergement de groupe (principalement pour les scolaires), de bungalows, d'un camping d'une cinquantaine de places et d'une auberge-restaurant. Tous ces aménagements se sont effectués sur une dizaine d'années car les investissements sont à la charge des communes. En 2007 et 2008 il était prévu la création de 6 chalets à destination touristique.



Base de Loisirs de la Borde

Source : allier-auvergne-tourisme.com

En 2007, quatre communes ont rejoint le Sicebo estimant que le site était attractif pour tous. Le syndicat intercommunal a connu de grosses difficultés. Tout d'abord, « *les communes membres du Sicebo acceptent l'idée que, pour garantir un accès libre et gratuit au site, une baignade surveillée gratuite et une offre d'activités à des tarifs accessibles à un public familial, la base a un coût social qui reste à leur charge* »⁷⁰. C'est pourquoi, le syndicat a fait le choix, dans un premier temps de déléguer le site et dans un second temps de le mettre en gérance. Les deux options ne se sont pas avérées concluantes. Le Sicebo devient l'exploitant du site mise à part du restaurant, qu'il confie en gestion à un restaurateur. Ensuite, le Sicebo est seul investisseur et ne dispose pas d'aides, ni du Département, ni de la Région. Il ne correspond aux critères d'aucunes des collectivités pour bénéficier de subventions⁷¹. Il devrait, profiter des subventions de la Région, quand le site appartiendra au Pays. Enfin, la base est en difficulté au vu des nombreuses réglementations et normes de la régie directe mais aussi de l'accueil et de l'encadrement.

Malgré tout, les élus croient en leur équipement car il offre la possibilité aux habitants de se divertir à moindre coût. Notamment pour ceux qui n'ont pas les moyens de partir en vacances.

⁷⁰ SALLET-LAVOREL Hélène. « Bases de loisirs en milieu rural. Espaces : Loisirs, tourisme et développement local. La base de la Borde (Allier) ». Bases de plein air et de loisirs (BPAL) (2^e partie), 2007, n°249, pp33-35.

⁷¹ Cela est valable pour 2007, date de l'article.

- **Comparaison des deux sites et du Lac de Montbel**

Les bases de loisirs de Goule et de la Borde ont une gouvernance, des financements et un site totalement différents. L'une semble réussir son pari de base de loisirs qui devient un site « haut de gamme » contrairement à l'autre qui peinait en 2007 à développer la sienne. Cependant, les deux territoires ont une forte volonté d'impulser des dynamiques économiques et de développement local.

Les données développées précédemment sont issues de la revue Espace et datent de 2007. Pour remettre en perspectives ces deux bases de loisirs et pour actualiser les données, nous pouvons comparer ces deux territoires avec le lac de Montbel.

Base de loisirs	Base de loisirs de Goule ⁷² (120 ha)	Base de loisirs de la Borde ⁷³ (80 ha)	Base de loisirs de Montbel
Gestion	Département propriétaire : - jusqu'au 1 juillet 2017 → marché de gestion - depuis 1 juillet → Société publique local qui gère l'ensemble des sites touristiques du Département	Syndicat Mixte d'Aménagement Touristique en Bocage Bourbonnais (SMAT) composé de 6 communes et du département Allier. Transformation du Sicebo en SMAT. D'ici 2 ans, le département n'aidera plus les Syndicats Mixte car la nouvelle politique veut que le tourisme soit développé par les Communautés de Communes ou les Pays.	Communauté de Communes du Pays de Mirepoix : compétence tourisme IIABM : gestionnaire de la surface en eau et de parcelles Communes Propriétaires privés
Type d'hébergement	15 chalets, 1 camping, 1 hébergement collectifs, 1 hôtel, 1 hébergement de nature (tipis)	Camping, chalets, bungalows, hébergement collectif, individuel, auberge	2 Campings, 1 hébergement collectif
Activités	Activités nautiques, terrestres (VTT, pétanque...), sentiers de randonnée, panneaux d'interprétation, restaurant/snack	Activités nautiques, terrestres (volley-ball, beach volley, pétanque, multisport, ping-pong), sentier pédagogiques, aire de pique-nique, sentier VTT	Activité nautiques, sentier de randonnée, jeux gonflables, restaurant/snack, pêche
Label	Ecolabel : label européen, ici pour le volet campings. Site espace naturel sensible : préserver la qualité des sites, etc.	Pavillon bleu : qualité environnementale, propreté des plages, qualité des eaux, etc. Base VTT de l'Allier	aucun
Nombre de visiteurs	2016 : 61 875 2015 : 56 640 2014 : 82 400 (éco-compteurs : 1 voiture = 3 visiteurs)	Estimation de 35 000 en 2016. Le nombre de visiteurs est en nette progression.	Pas d'estimation plausible
Emplois : Annuels Saisonniers	5 salariés annuels 2 saisonniers (avril/septembre) 10 saisonniers (juillet/août)	4 salariés annuels 2 saisonniers (juillet/août)	Environ 12 emplois annuels 18 saisonniers (mars/septembre) 16 saisonniers (juillet/août)
Problèmes liés au site	Problème de cyanobactérie. Apparition d'algues induisant une mauvaise qualité de l'eau.	Problème de cyanobactérie : traitement bio, plantation de roseaux. Vigilant sur les produits utilisés : pour ne pas perdre le	Problème de marnage

⁷² Données issues de l'Agence de Développement du Tourisme et des Territoires du Cher, du Département du Cher et du responsable de la base de loisirs.

⁷³ Données issues du Comité Régional du Tourisme de l'Auvergne et du responsable de la base de loisirs.

	Baignade interdite l'été	label. Pour l'instant pas d'influence sur la qualité de l'eau mais restent attentifs.	
--	---------------------------------	---	--

Tableau 16 : Comparatif des bases de Loisirs avec le lac de Montbel (1)

Nous constatons, que les territoires ont, depuis 2007, développés leur activité et leur proposition d'hébergements. Tous les deux affichent un ou plusieurs labels, ce qui valorise le site. Les bases de loisirs de Goule et de Borde présentent un nombre de visiteurs non négligeable. La base de loisirs de Goule accueille un nombre de visiteurs très divers selon les années. Cela peut être en lien avec le problème de cyanobactérie, qui limite la baignade en été. Ce problème a de fortes conséquences sur la fréquentation touristique. La base de loisirs de la Borde a également ce problème mais il semble moins développer. Ils tentent de le contenir en utilisant des produits respectueux de l'environnement.

Cependant, malgré les aménagements de qualité et les labels, les deux bases de loisirs suscitent moins d'emplois que le lac de Montbel. Ce dernier présente alors un fort potentiel de développement économique et touristique. Au vu des retombées de ces deux bases, l'aménagement du lac de Montbel ne peut être que très positif pour le territoire.

En plus de l'objectif économique et touristique, les territoires ont un objectif social. Ils souhaitent offrir à leur population un espace de détente où profiter d'activités diverses en lien avec le nautisme. Le lac de Montbel se retrouve totalement dans ces objectifs-là.

1.2.3- Exemples de base de loisirs en Occitanie

- **Le lac du Lévézou en Aveyron (1 260ha)**

Le lac emblématique de la région Occitanie est le lac du Lévézou en Aveyron. Cette retenue de 1 260 ha est la cinquième plus grande retenue artificielle de France. Elle a été créée dans les années 50 pour la production d'électricité. Elle se compose de 3 lacs (Pareloup, Pont-de-Salar et Villefranche de Panat) avec 2 plages chacun.



Base de loisirs de Pareloup
Tourisme-aveyron.com

De nombreux campings, résidences secondaires ou activités nautiques ont pris place. Les politiques locales en font un lieu de développement touristique. Ce lac appartient au Département d'Aveyron. C'est l'Association départementale des activités de loisirs et de plein air de l'Aveyron (Adalpa) qui gère, entre autres, le lac de Pareloup. A partir des années 90, l'association a développé une offre d'agrément visant les aveyronnais et en particulier les jeunes. Cependant, petit à petit, l'Adalpa a

proposé ses services à des structures privées ou des associations. Les services reposaient sur l'organisation des séjours et de stages sportifs. Elle a ainsi attiré de nombreux touristes via les Comité



Lac de Pareloup

Source : *tourisme.fr*

d'Entreprises, les grandes collectivités telles que la maire de Paris... Le territoire bénéficie alors de fortes retombées économiques. C'est pourquoi, « *un certain nombre de partenaires de l'Adalpa considèrent d'ailleurs que sa vraie mission est d'être un partenaire du développement local* »⁷⁴.

Cependant, un conflit d'usages voit le jour autour de ses missions. En effet, l'association a, selon les élus, beaucoup développé ses services envers des structures privées afin de rentabiliser ses équipements. Cela s'effectue au détriment des locaux, qui sont peu pris en considération. D'autres contraintes s'ajoutent telles que le développement d'offres internationales par les principaux clients (CE), la réglementation qui devient de plus en plus contraignante, la limitation de réponse aux appels d'offre et enfin un patrimoine vétuste. Pour toutes ces raisons, l'association est restructurée en 2006 et 2007. A partir de ces modifications, « *la nouvelle direction se fixe comme premier objectif de répondre pleinement à sa mission locale et de cibler d'abord les habitants du département* »⁷⁵.

Cet exemple, illustre l'importance d'une bonne gouvernance et d'un contrôle des partenaires. Il ne faut pas perdre de vue les enjeux de départ.

- **Le lac du Salagou dans l'Hérault (750ha)**

Le Lac du Salagou est à l'origine construit pour survenir aux besoins d'irrigation de cultures issues de reconversion agricole. Le Président du Conseil Générale de l'Hérault souhaitait reconvertir une partie des vignobles en cultures fruitières. Cependant, durant l'étude du barrage, d'autres territoires ont mis en œuvre ce même projet : convertir une partie des vignobles en cultures fruitières. Leurs résultats apparaissaient au final peu concluant, le projet est abandonné. Toutefois, le barrage sera construit pour répondre aux besoins en irrigation pour l'agriculture. Il servira aussi à réguler les crues régulières du fleuve Hérault. Le barrage a également une fonction de production d'électricité. Les travaux débiteront en 1965 et la mise en eau s'effectuera en 1969⁷⁶.

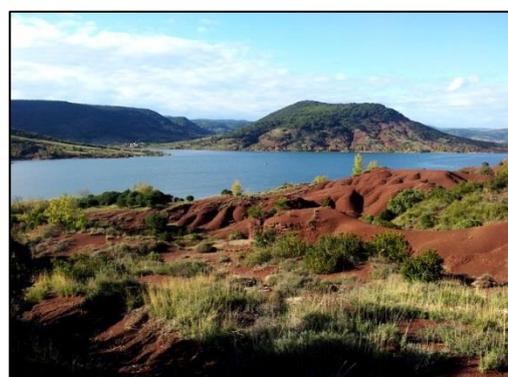
⁷⁴ SALLET-LAVOREL Hélène. « Le juste équilibre entre loisirs et tourisme. L'expérience des bases de loisirs de l'Aveyron ». Espaces : Bases de plein air et de loisirs (BPAL) (2^e partie), 2007, n°249, pp36-40.

⁷⁵ SALLET-LAVOREL Hélène. « Le juste équilibre entre loisirs et tourisme. L'expérience des bases de loisirs de l'Aveyron ». Espaces : Bases de plein air et de loisirs (BPAL) (2^e partie), 2007, n°249, pp36-40.

⁷⁶ OFFICE DE TOURISME LE CLERMONTAIS. Le grand site du Salagou et du cirque de Mourèze. Disponible sur : <http://www.clermontais-tourisme.fr/sites/www.clermontais-tourisme.fr/IMG/pdf/livret_grand_site_2016-bd.pdf>

« La difficulté de réalisation des projets de reconversion ou de diversification de l'agriculture incite les élus du Conseil Général à adopter une attitude plus souple vis à vis des autres usages possibles du plan d'eau »⁷⁷. Les activités touristiques débuteront avec la création d'une école de voile par la commune de Clermont-l'Hérault, dans les années 70. Cette école sera dédiée en premier lieu aux scolaires. Petit à petit elle s'ouvrira aux habitants du territoire et aux touristes. Le tourisme débutera doucement. Plusieurs arrêtés préfectoraux régleront l'usage du site. Des espaces précis seront délimités (zone de baignade, de pêche, de navigation...). Suite aux contraintes qu'entraînent le barrage, la dimension touristique est réfléchie puis adoptée. Elle comblera économiquement les pertes que peuvent entraîner la vidange décennale du lac, par exemple. En 1971, un terrain de camping sera construit par la commune de Clermont-l'Hérault, sur un terrain départemental. Une étude est lancée en 1973 pour analyser la faisabilité d'aménagements touristiques sur le site.

Aujourd'hui, plusieurs activités se côtoient et en font une base de plein air et de loisirs. Le site regroupe ainsi des activités nautiques, de la restauration, de l'hébergement... Son paysage attire également de nombreux touristes. Sa terre rouge est un vrai atout. Le site est classé depuis 2003 et le territoire s'est lancé en 2010 dans une Opération Grand Site.



Lac du Salagou

Source : herault-tourisme.com

Notre territoire d'étude, le Lac de Montbel, présente de nombreuses similitudes avec ces deux lac d'Occitanie.

- **Comparaison des deux sites et du Lac de Montbel**

Base de loisirs	Base de loisirs lacs du Lévézou	Base de loisirs du lac du Salagou ⁷⁸	Base de loisirs de Montbel
Gouvernance	EDF	Gestion du barrage Département de l'Hérault Gestion fréquentation etc. Syndicat Mixte de Gestion du Salagou	Communauté de Communes du Pays de Mirepoix : compétence tourisme IIABM : gestionnaire de la surface en eau et de parcelles Communes Propriétaires privés
Type d'hébergement	Campings, location vacances, hôtels, villages vacances, chambres d'hôtes	2 Chambres d'hôtes, 5 location saisonnière, 2 villages vacances et 5 campings, 5 hôtels	2 Campings, 1 hébergement collectif
Activités	Aire de jeux, table de pique-	Ecole de voile, activité nautiques,	Activité nautiques, école de voile, sentier de randonnée, jeux gonflables,

⁷⁷ COMMUNE DE COMMUNES DU CLERMONTAIS. Le lac du Salagou ou le majestueux destin d'une rivière qui coule la nuit et s'évapore le jour, Les livrets du Clermontois, décembre 2007. Disponible sur : < http://www.clermontais-tourisme.fr/sites/www.clermontais-tourisme.fr/IMG/pdf/livre_barrage.pdf>

⁷⁸ Données issues de l'Office de Tourisme et du Syndicat Mixte de Gestion du Salagou

	nique, chemin piéton, snack/resto, terrain de beach-volley, boulodrome	emplacement pour bateaux, réparation de bateaux, VTT, tir à l'arc, escalade, randonnée...	restaurant/snack, pêche
Label	Pavillon bleu (Lac de Pareloup, plage de Vernhes)	Site classé Natura 2000 Grands Sites de France en projet	aucun
Nombre de visiteurs	Non renseigné	Environ 300 000 (moyenne sur 5 ans)	Pas d'estimation plausible
Emplois : Annuels Saisonniers	Non renseigné	6 salariés annuels 1 à 3 saisonniers (mai - septembre) : à nuancer	Environ 12 emplois annuels 18 saisonniers (mars/septembre) 16 saisonniers (juillet/août)
Problèmes liés au site	Non renseigné	Problème de marnage : berges accessibles aux véhicules	Problème de marnage

Tableau 17 : Comparatif des bases de Loisirs avec le lac de Montbel (2)

Parmi les exemples choisis, le lac du Lévézou est le lac le plus grand. Il se compose de 3 lacs. Cependant, aucune donnée concernant la fréquentation des berges, le nombre d'emplois ou encore les problèmes liés à la construction n'est recensée. Cela peut s'expliquer par la trop grande importance du lac. Les données connues sont en lien avec la fréquentation des hébergements et non des berges. C'est pourquoi, le tableau est incomplet. Nous nous comparerons alors le lac de Montbel avec celui du Salagou uniquement. Ce dernier possède 19 hébergements touristiques sur le territoire du lac. Cela illustre l'importance de l'activité touristique. Le nombre de visiteurs vient renforcer cette fonction, puisque le site accueille en moyenne 300 000 personnes par an. L'activité touristique engendrée par le lac et les activités de la base nautique représente une forte économie directe. En plus des quelques saisonniers, environ 6 salariés annuels sont présents autour du lac. Ces chiffres sont à nuancer au vu du nombre d'hébergement. Le nombre d'emplois annuels et saisonniers doit être plus important que les chiffres indiqués⁷⁹. Le lac du Salagou est tout à fait comparable au lac de Montbel. En effet, leur superficie est pratiquement identique tout comme les fonctions du lac. Les deux présentent le même problème de marnage du au changement du niveau de l'eau. Suite aux aménagements effectués, le lac de Montbel pourrait attirer un nombre important de visiteurs. Une labellisation du site assurerait aux touristes d'avoir un site de qualité. A l'image du lac du Salagou, qui est estampillé de diverses reconnaissance : site classé, Natura 2000 et qui est actuellement dans une Opération Grands Sites pour obtenir le label Grands Sites de France.

Vers quels aménagements souhaitons-nous tendre pour le développement de notre site ? Quelle méthodologie employer pour y parvenir ?

⁷⁹ Cette incohérence provient sûrement de la conversation téléphonique entreprise avec le Syndicat Mixte de Gestion du Salagou. Mon questionnaire concernant le nombre d'emplois devait être mal formulé.

II- ELABORATION DU DOCUMENT SOCLE DE DEVELOPPEMENT TOURISTIQUE DU LAC

Ma mission de stage porte sur la réalisation du Schéma Directeur de Développement Touristiques et des Loisirs du lac de Montbel⁸⁰.

2.1- Méthodologie de travail innovante

2.1.1- Travail mutualisé avec de multiples acteurs

Pour élaborer ce Schéma, nous avons constitué un groupe de travail. Ce groupe se compose d'acteurs indispensables et essentiels pour le territoire en matière d'aménagements et de tourisme. Il regroupe des techniciens, ariègeois et audois, des élus et un représentant des prestataires. Il rassemble ainsi : la mairie de Lérans, la mairie de Montbel, la mairie de Chalabre, l'Office de Tourisme des Pyrénées Cathares (un représentant de l'Office de Mirepoix et un de l'Office de Lavelanet), l'Office de Tourisme des Pyrénées Audoises, la Communauté de Communes du Pays de Mirepoix, le PETR de l'Ariège, la Communauté de Communes des Pyrénées Audoises, le Département de l'Ariège, le Département de l'Aude, la Direction Départementale des Territoires de l'Ariège (DDT), l'Agence Départementale Touristique de l'Ariège (ADT), la Fédération de Pêche de l'Ariège, l'Association des Naturalistes d'Ariège (ANA), le Conseil d'Architecture d'Urbanisme et de l'Environnement de l'Ariège (CAUE) et un représentant des prestataires (membre du club de voile).

La constitution d'un tel groupe de travail est une particularité en matière d'aménagement. Cette méthode apparaît innovante car peu de territoire utilise cette façon de faire. La mise en relation d'autant d'acteurs, pour la création d'un projet, est chose rare. Nous retrouvons cette méthode pour la conception des documents socles des projets « 4M ».

Le groupe de travail se réunissait assez régulièrement, environ une fois par mois. Un premier travail du groupe a permis de réaliser un plan d'actions. Après plusieurs modifications et ajustements, le plan se compose de 4 objectifs principaux :

- Objectif 1 : Une gouvernance adaptée au site
- Objectif 2 : Equilibre entre développement et préservation du site
- Objectif 3 : Valoriser une triple vocation touristique autour des loisirs nautiques, du tourisme vert et de l'agritourisme
- Objectif 4 : Stratégie de communication et de commercialisation du site.

Il a ensuite fait l'objet d'un travail collaboratif lors d'un séminaire organisé pour l'occasion.

⁸⁰ Vous trouverez en annexe 4 les étapes du déroulé de mon stage

2.1.2 – Réalisation d'un séminaire de travail

L'objectif de ce séminaire était de présenter le travail réalisé en groupe de projet restreint. Il nous a permis d'élargir les réflexions et de faire participer un grand nombre d'acteurs

Ce temps fort du stage a nécessité une bonne organisation dans les tâches à exécuter.

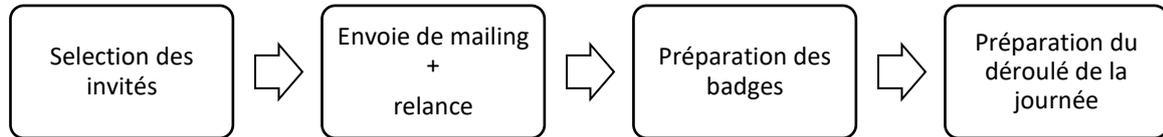


Schéma 3 : Etapes suivies pour l'organisation du séminaire

Le séminaire s'est déroulé selon 4 temps :

- La matinée
 - un temps de présentation du contexte, de la méthodologie, du plan et du déroulé de la journée
 - un temps de travail en ateliers
- L'après-midi
 - un temps de présentation de l'étude clientèle sur Montbel
 - un temps de restitution des ateliers.



Affiche du Séminaire



Lors de chaque atelier, les groupes devaient analyser le plan d'actions initial et apporter leurs modifications, leurs avis et commentaires. Les ateliers étaient organisés d'après le plan d'action. Cependant, le premier objectif étant transversal, nous avons décidé de ne pas en faire un atelier. De plus, l'objectif 3 répartis en quatre sous-objectifs nous semblait long à analyser. C'est pourquoi, nous l'avons scindé en deux afin que deux

groupes distincts travaillent dessus.

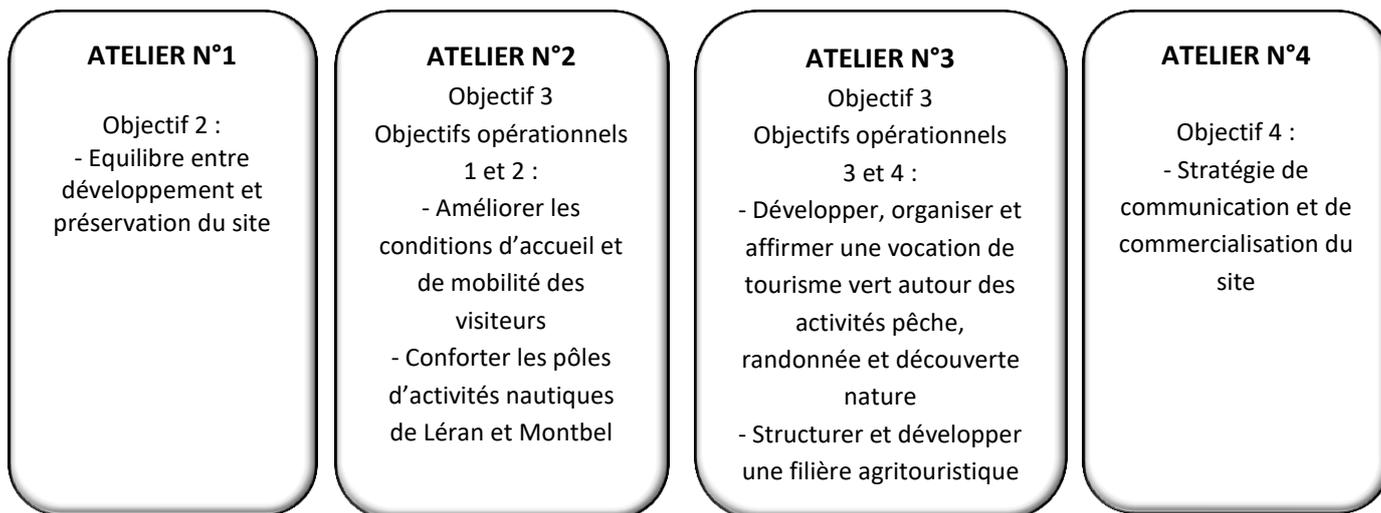


Schéma 4 : Sujets des ateliers organisés

Chaque atelier était dirigé par deux acteurs du groupe de travail : l'un animant la séance et l'autre rapportant les propos lors de la restitution de l'après-midi.

Les groupes étaient composés d'acteurs divers : élus, techniciens, prestataires et agriculteurs. Afin d'avoir une pluralité d'acteurs et une répartition assez homogène à l'intérieur de chaque atelier, nous avons, en amont, répartis chaque participant au sein d'un groupe. Pour cela, nous nous sommes appuyés sur les fonctions ou « passions » connues de chaque invité.

Tous n'étaient pas conviés au même moment. Les élus de la commission tourisme, les membres du groupe, les techniciens ainsi que les prestataires et agriculteurs étaient invités la journée. Ils ont alors participé aux ateliers. Les directeurs, présidents et autres élus avec la possibilité de venir uniquement l'après-midi afin d'entendre la restitution de l'étude et des ateliers.



Au total, environ 80 personnes ont participé au séminaire. La presse était également au rendez-vous, l'article de la Dépêche en Annexe 5 en témoigne.

2.1.3- Des actions détaillées

A la suite du séminaire, les remarques constructives ont été intégrées au nouveau plan d'actions.

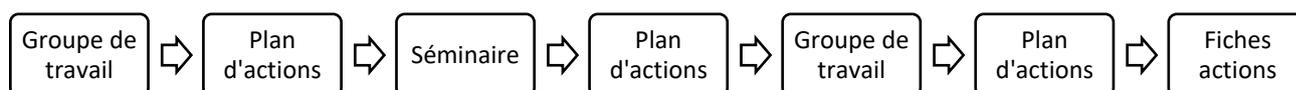


Schéma 5 : Phases de travail

Une fois le plan d'action validé par tous, nous nous sommes répartis l'ensemble des fiches actions à rédiger. Durant une séance de travail, chacun s'est désigné pour prendre en charge l'écriture d'une ou plusieurs fiches actions. Pour une harmonisation totale des fiches, nous avons élaboré une fiche action « type » afin que tous les membres du groupe aient la même ossature et présentation. Après avoir réceptionné toutes les fiches, nous les relisons en « interne » afin de compléter et de préciser certains points. Elles seront toutes relues et analysées lors d'une ultime séance de travail en groupe.

La mise en place d'un tel projet demande un minimum de connaissance du territoire et de ses acteurs.

2.2- Appropriation du site de Montbel

2.2.1- Méthode d'entretien

Afin de cerner les enjeux, la vision et les souhaits de tous les acteurs gravitant autour du lac, j'ai effectué plusieurs entretiens. Pour cela, j'ai rencontré pratiquement tous les membres du groupe de travail et la majorité des prestataires présents sur site.

LES ELUS	
Président de la CCPM	Président IIABM
Maire de Léran	Maire de Chalabre
Maire de Montbel	
LES TECHNICIENS	
ADT Ariège	Conseil Départemental Ariège
ANA	DDT
CAUE 09	IIABM
Comité Régional du Tourisme	Office de Tourisme du Pays de Mirepoix
LES PRESTATAIRES	
Camping la Régate	Joia (hébergement touristique Montbel)
Centre équestre Léran	Le Petit Potager (chambres d'hôtes Montbel)
Club de voile Léran	Parc de jeux
Ecume des jours (brasserie Montbel)	Viviers Cathares
Fédération de pêche	Yakay Kayak

Tableau 18 : Tableau des acteurs interrogés

Au total, j'ai effectué 23 entretiens et rencontré 29 acteurs. Ces entretiens m'ont permis de comprendre pourquoi aucun aménagement n'avait été entrepris depuis sa création. J'ai également mis en lumière les activités de chacun et les perspectives d'évolutions.

Lors des entretiens, les questions en lien avec la vision du lac et des aménagements étaient posées à tous les acteurs. D'autres questions plus spécifiques concernaient uniquement les prestataires.

2.2.2- Analyse des entretiens

- **Question 1 : Quelle vision avez-vous du lac ?**

Cette première question se veut très large afin de laisser les interrogés s'exprimer. Cela me permet de voir quelle approche ils ont du lac et à quelle thématique ils pensent en premier. Au vu des réponses, cinq thématiques apparaissent : le cadre, les aménagements, le tourisme, l'histoire du lac et la vision professionnelle de certains prestataires dont le lac est le support de leur activité.

Globalement, tout le monde s'accorde sur la beauté du lac, sur le fait qu'il soit un atout pour le territoire. Son aspect naturel est fortement apprécié : « *cadre extraordinaire* » (prestataire), « *bouffée d'air pure au milieu de nulle part* » (prestataire), « *cadre unique car c'est rare de trouver un lac aussi vaste en basse altitude* » (prestataire), « *partie intégrante du paysage* » (élu), « *plein ressemble à un lac canadien* » (technicien, élus), « *environnement tranquille, nature, calme* » (prestataire).

Le Lac présente cependant deux facettes qu'il est important de prendre en considération : « *Agréable l'été et l'hiver : beaux paysages lunaires* » (prestataire), « *le lac a deux côtés/facettes : plein et vide* » (technicien). En effet, la fonction principale du lac n'est pas le tourisme. Certains ont rappelé l'importance de prendre en compte la fonction



première l'irrigation : « *la fonction première est l'irrigation mais très vite il y'a eu une volonté des prestataires mais aussi des élus locaux et départementaux de faire un espace touristique* » (élu), « *il ne faut pas oublier les impératifs : assurer l'irrigation et l'étiage* » (élu). Toutefois, même si son cadre est apprécié, quelques-uns déplorent la non utilisation faite du lac : « *Non exploité par rapport au gros potentiel qu'il présente* » (technicien), « *les aménagements ne sont pas développés à la hauteur du lac* » (technicien), « *super outil mal valorisé* » (technicien).

Lors de cette première question, pratiquement tous reviennent sur le manque de cohérence globale du site. Ils parlent spontanément des aménagements effectués ou qui devraient être faits. Ils ne s'arrêtent pas à leur simple ressenti. Ce qui montre que la question de l'aménagement du site est cruciale, importante et indispensable à traiter pour le futur du lac. Tous s'accordent sur le manque d'infrastructures : « *y'a rien de fait* » (prestataire), « *très peu d'aménagements par rapport à sa capacité/ son potentiel* » (prestataires), « *aucune infrastructure, pas de toilettes, pas de point d'eau, pas de banc, pas de poubelle : rien* » (prestataire). Le manque de cohérence et de réflexion globale du site se fait aussi ressentir : « *aménagements à l'emporte-pièce : absence de raisonnement global* » (technicien), « *problème de parking qui génère de la pollution et des conflits d'usages : certains*

stationnent dans les champs de maïs » (technicien), « en 23 ans pas d'aménagement. L'histoire nous fait comprendre le développement anarchique » (technicien).

Malgré cela, le lac est fréquenté par les locaux mais également par les touristes : *« Lac qui amène du monde, des locaux mais aussi des touristes » (prestataire) mais « Le lac vide a une incidence moindre pour les touristes puisqu'il se vide principalement hors-saison touristique. Incidence davantage pour les locaux » (technicien).* En effet, le bas niveau de l'eau ou le manque d'infrastructure et de liens entre les aménagements présents, ne semble pas rebuter les locaux et les touristes : *« Lac à but utilitaire et non touristique, bien qu'il y ait du tourisme » (prestataire).* Ce lac présente un fort potentiel pour développer l'activité touristique : *« site d'intérêt touristique pour le secteur de Lavelanet à Mirepoix » (technicien), « carte à jouer à l'échelle départementale et interdépartementale » (technicien), « les points d'eau sont recherchés car simple et gratuit » (technicien).*

Cependant, attire-t-il les touristes sur le territoire ou les touristes s'y rendent-ils lorsqu'ils séjournent déjà sur le territoire ? *« Le lac n'est pas une destination touristique, 'c'est un plus produit' » (élu), « C'est un site sur lequel on vient une fois qu'on est sur le territoire. On ne vient pas sur le territoire spécialement pour le lac, contrairement à Montségur, site d'attractivité » (technicien).* Toutefois, nous constatons qu'il attire une catégorie spécifique de visiteurs qui vient spécialement pour le lac : les pêcheurs, *« le lac est un gros pôle en matière de tourisme pêche » (prestataire), « C'est un lac qui attire les pêcheurs qui génèrent du séjour mais quel type de séjour ? » (technicien).*

Les élus semblent motivés et décidés à aménager ce lac : *« aujourd'hui je veux utiliser les 4M » (élu), « je souhaite qu'on commence par analyser la clientèle, pour la conforter et ensuite en amener une nouvelle » (élu).* Quelques techniciens ont peur que cette lancée s'essouffle notamment à cause du projet de déviation du Touyre pour alimenter le lac : *« Le problème qui peut se poser c'est la déviation du Touyre, elle risque d'impacter la dynamique autour du projet. Questionnement sur le changement de qualité écologique » (technicien).*

Citations emblématiques :

« Plein ressemble à un lac canadien »

« Super outil mal valorisé »

« Y'a rien de fait »

- **Question 2 : En quoi le lac peut-il être un lieu stratégique ? Que peut-il apporter au territoire ?**

Pour cette deuxième question, les interrogés nous indiquent que le lac est stratégique par rapport à sa situation géographique. En effet, il est bien situé sur le territoire des Pyrénées Cathares mais aussi

à l'échelle départementale et régionale : « *Il se situe au milieu du territoire. Bien situé dans les Pyrénées Cathares* » (prestataire), « *Lac stratégique à l'échelle du département mais aussi à l'échelle de la région car il n'y a pas beaucoup de lac comme celui-là* » (prestataire), « *un vrai atout : c'est notre mer* » (élu), « *le lac de Montbel est un pôle touristique important pour l'Ariège. Le plus grand lac du piémont pyrénéen* » (élu), « *deuxième lac le plus grand de Midi-Pyrénées, ça serait dommage de ne pas l'utiliser* » (technicien), « *il est stratégique pour le Pays des Pyrénées Cathares, la haute Ariège et Pamiers/Foix* » (techniciens).

Sa situation géographique est à mettre en lien avec son importante superficie de 570 ha : « *le lac le plus grand de l'Ariège. Bon outil pour développer le tourisme* » (prestataire). Ses atouts en font un lieu incontournable : « *en été les points d'eau sont pris d'assaut* » (prestataire), « *lieu de détente, de plaisir pour les familles* » (prestataire), « *site qui a gardé son côté sauvage* » (prestataire), « *stratégique pour les gens en quête de tourisme vert* » (prestataire), « *qualité paysagère, très bonne qualité de l'eau : atout pour le territoire* » (élu), « *écran de verdure, support d'activités. Pôle de nature, halte migratoire* » (technicien), « *le lieu n'est pas pauvre en biodiversité, il y a suffisamment de choses à montrer* » (technicien).

Ce plan d'eau est un atout considérable pour le territoire. En effet, l'été les touristes et les locaux recherchent des lieux de baignade et de détente : « *Par rapport au tourisme estival : les gens veulent se baigner* » (technicien), « *manque de plan d'eau en Ariège. Image de nature, de baignade, de sports nautiques. C'est le seul lac où il y a de la voile* » (technicien). Le lac propose des activités intéressantes : « *le lac est complémentaire aux autres activités (randonnées...)* » (élu).

Les activités que propose le lac et son environnement sont complémentaires aux 3 autres sites des 4M : « *Chaque site des 4M est attractif : tous les centres d'intérêts sont représentés* » (élu). De plus, il se positionne au sein de parcours touristiques, des 4M mais aussi des parcours cathares : « *Il est touristiquement pas isolé. L'inscrire dans un parcours touristique a du sens* » (technicien), « *On peut imaginer que les gens aillent faire une balade cathare ou visiter un château et que l'après-midi ils aillent se détendre au bord du lac et notamment en famille. Complémentarité vraiment évidente* » (technicien).

Cependant, le lac fait face à quelques contraintes qu'il faut prendre en considération telles que le niveau changeant de l'eau et la présence de l'IIABM qui doit donner son accord pour l'aménagement de parcelles lui appartenant : « *Faiblesse du lac : la variabilité de l'eau* » (élu), « *les problèmes touristiques devront s'adapter aux usages de l'ouvrage. L'IIABM devra être consultée pour donner son accord lorsque les aménagements toucheront son emprise. Elle est prête à être partenaire* » (technicien).

Malgré tous ces atouts, le lac a besoin de se développer et d'aménagements pour rendre le site plus qualitatif, accueillant et attractif : « *besoin de développement pour que ce soit plus facile pour les touristes* » (prestataire). De plus, une communication importante se doit d'être mise en œuvre : « *les touristes locaux connaissent mais pas les étrangers (Anglais, Ecossais...)* » (prestataire). Les pêcheurs, touristes réguliers qui font de la communication sur les réseaux sociaux notamment lorsqu'ils partagent une photo d'eux à la pêche : « *le lac est connu à l'international. Les pêcheurs font de la communication via les réseaux sociaux* » (prestataire).

Le développement du tourisme est un enjeu important pour le territoire : « *L'Ariège doit prendre le virage touristique pour développer l'économie et diminuer le chômage : le lac a du potentiel* » (prestataire).

Citations emblématiques :

« *Petite pépite s'il assumait sa vocation touristique* »

« *Bien situé en Pyrénées Cathares* »

« *Deuxième plus grand lac de Midi-Pyrénées* »

• **Question 3 : Quels aménagements seraient-ils intéressants de mettre en place ?**

Nous pouvons classer les réponses selon 7 « catégories » d'aménagements :

➤ Les aménagements « indispensables »

Les interrogés souhaiteraient : des lampadaires, des toilettes publiques, des bancs, des tables d'orientations, des tables de pique-nique, des poubelles, un terrain de volley, des indications sur la faune/flore, des informations en anglais, un plan localisant les prestataires : « *Est-ce qu'il y a une aire de pique-nique ? On sous-estime les vertus d'une aire de pique-nique* » (technicien).

Les prestataires ont besoin d'un contrat de location plus durable, d'un bail afin d'investir dans des structures plus qualitatives. Ils ont également besoin des réseaux : « *les prestataires seraient prêts à louer une parcelle s'il y avait les réseaux* » (prestataire), « *beaucoup de bricolage de la part des porteurs de projets. Il faut cadrer les choses. Améliorer ce qui existe (équipement de loisirs, buvette, restaurant) pour monter en gamme* » (technicien).

L'aménagement des bases de loisirs est un autre point important : « *avoir un accueil agréable au niveau de la base de loisir* » (élu), « *aménager l'entrée de Lérans* » (prestataire), « *conforter la zone de baignade* » (élu). Pour se faire, il faut repenser les plages : « *faire plus de plage. Lac trop grand mais les espaces où les gens se situent trop petits : rendre accessible quelques berges* » (technicien), « *aménager la plage à Montbel, remonter la plage à Lérans et réfléchir à la baignade à Montbel* » (technicien).

Certains ont parlé du besoin de parking : parking pour les voitures, pour les remorques, pour les vélos et motos.

D'autres initiatives intéressantes sont émises : mettre en place du mobilier réalisé par des locaux sur une thématique choisie, injecter des notions d'art, de nature et de culture, faire de la location de petit matériel de pêche, monter un concours de pêche en lien avec le camping, planter des espèces végétales qui résistent sous l'eau et hors de l'eau, « *développer des outils collectifs pour les agriculteurs. S'adapter au tourisme* » (prestataire).

« *Ne pas hésiter à dire que l'accès est gratuit car ça peut dégager de l'argent pour faire autre chose, notamment des activités nautiques. La randonnée autour du lac c'est gratuit. Il y'a très peu de lac où l'accès est gratuit, St Sardos c'est payant, St Ferréol c'est gratuit c'est pour ça qu'il y'a autant de monde et que ça fonctionne* » (technicien).

Le problème de la gouvernance ressort : « *qui doit entretenir les berges ?* », « *qui doit installer les containers ?* », « *avec qui signer le contrat de location de parcelle ?* ». Le problème de coordination, d'écoute et la multiplicité des interlocuteurs (CCPM, communes, IIABM) engendre cette incompréhension au niveau de la gouvernance du site.

➤ La Maison du Lac et alentours

La maison du lac a également été évoquée : « *le parking et les toilettes à Montbel sont un plus. Ils vont attirer plus de monde mais aussi des déchets* » (prestataire), « *C'était primordial de faire la maison l'élément déclencheur* » (élu), « *projet culturel de la commune, au départ. [...] Architecture qui s'intègre bien : exemple à suivre pour les aménagements à venir* » (élu), « *Ne pas appeler 'Maison du lac'* » (technicien).



Ce lieu pourrait être un lieu de diffusion de l'information : « *Il serait intéressant de développer un thème sur l'ouvrage (barrage) à la maison du lac : panneaux sur l'usage de l'eau car cela manque* » (prestataire), « *Il serait intéressant que la maison du lac dispose d'information sur la pêche* » (prestataire).

Certains semblent septiques quant à l'attrait touristique de cet équipement : « *La salle (maison du lac) et les jeux vont attirer seulement les touristes de passage* » (prestataire), « *Au départ c'était une salle polyvalente* » (prestataire).

D'autres apparaissent dérangés par la présence de jeux gonflables en plastique : « *j'aimerais des jeux qui s'intègrent dans le paysage. Les jeux plastiques ne cadrent pas avec un lieu à préserver* »

(prestataire), « *les structures gonflables ont été mises en place trop tôt car elles attirent du monde mais avant il n'y avait pas de parking* » (prestataire).

➤ La signalétique

La signalétique est un point indispensable à développer afin de rendre le site accueillant et identifié comme un lieu touristique. Pratiquement tous les interrogés indiquent un manque de signalétique, de communication : « *Manque de signalétique. Certains ariégeois ne connaissant pas le lac* » (prestataire), « *le développement touristique passe par la signalétique* » (prestataire), « *adapter la signalétique : doubler en anglais* » (technicien), « *Améliorer la communication. La présentation du département de l'Aude est plus visuelle que celle de l'Ariège avec pleins de photos* » (technicien). Il serait intéressant de communiquer sur le niveau d'eau variable : « *mettre des panneaux explicatifs sur la fonction du lac : photo du lac vide, plantes sous l'eau...* » (technicien).

➤ Les circulations

Les aménagements liés aux diverses circulations sont évoqués. La demande se porte entre autre sur le développement de la randonnée : « *Faire des aménagements pour la promenade, parcours de santé* » (prestataire), « *réaménager les sentiers de randonnées. Développer des réseaux de sentiers balisés. Développer des boucles au départ de Montbel, de Léran et de la Tuilerie. Développer de plus grandes boucles vers les communes alentours pour avoir une vue au-dessus du lac* » (technicien).

La liaison entre le lac et la voie verte est une proposition suggérée par plusieurs enquêtés : « *mettre en place la liaison de la voie verte avec le lac. Cette liaison arriverait au lac à niveau constant* » (élu), « *relier la voie verte de Chalabre à Montbel et l'agrandir vers Léran. Faire en sorte qu'elle soit accessible à tous* » (technicien), « *la liaison entre la voie verte et le lac est-elle utile ?* » (technicien).

D'autres idées sont citées comme faire un sentier pédestre qui permette à tous de faire le tour du lac, préserver les zones entre le lac et la route départementale (réserve de biodiversité), développer des postes nature autour du lac, mettre en place des sentiers d'interprétation du patrimoine (fil conducteur autour d'un sentier, ambiance qui peut faire passer des messages).

Le développement de transports doux apparaît indispensable si nous voulons préserver au maximum le site. Cela s'effectuerait via l'utilisation de vélos, vélos électriques et par la mise en œuvre de cheminement piéton reliant les villages (Léran et Montbel) au lac.

➤ Les hébergements

La question des hébergements a aussi été traitée par quelques-uns et a suscité des idées diverses : le développement d'un camping et de petits chalets éparses, le développement de l'accueil hôtelier, l'extension du camping jusqu'à 40 emplacements de plus (limite d'accueil), aménagement d'un petit

village de vacances à l'intérieur du bourg de Léran, le projet d'un hébergement intégré à la nature au niveau du lac constant, utiliser le bâti déjà existant au niveau de Montbel. Cependant, il faut attendre de « voir l'étude clientèle. Y-a-t-il une demande d'un hébergement différent de celui du camping ? Besoin d'aire de service ? » (technicien).

➤ Les différents niveaux du lac

La variabilité du niveau du lac est un facteur important à prendre en compte pour les aménagements futurs. La baisse du niveau d'eau peut poser des problèmes : « à partir d'un certain niveau problème des souches d'arbres pour les canoës ou les bateaux électriques » (prestataire), « problème de marnage » (technicien), « le problème est le lac à niveau variable car il peut être vaseux » (technicien), « il faut que la ressource en eau soit présente » (technicien). En effet, « historiquement, les aménagements du lac ont été fait à l'envers : aménagements à Léran et non autour du lac à niveau constant à Montbel » (prestataire). Sur le lac à niveau constant, nous pouvons y développer l'activité pêche. C'est pourquoi la fédération de pêche a pour projet d'installer un parking, une rampe d'eau ainsi qu'un poste handi-pêche. Il y a eu plusieurs idées proposées à la CCPM et à la commune pour mettre en valeur le lac telles que la mise en place de statue au milieu du lac.



➤ Les animations/événements

Des animations, manifestations pourraient se développer davantage : « Développer des événements. Hors-saison il n'y a rien pour les enfants. Il y aurait plus de personnes durant l'avant saison s'il y avait des animations » (prestataire), « actuellement il n'y a pas d'animation commune à tous les prestataires. On pourrait imaginer un affichage avec toutes les activités et date des prestataires » (prestataire), « développer les événements déjà existants » (technicien), « imaginer chaque année un événement : concours sur une thématique comme par exemple les cabanes éphémères » (technicien), « La partie événement, cyclotourisme et trail ça peut être super. Avoir de l'évènementiel ça devient essentiel » (technicien).

Globalement tous les aménagements cités doivent être pensés en fonction de la ligne de conduite choisie : la préservation du site. « *Développer un tourisme vert* » (prestataire). Un questionnaire émerge alors : « *Faut-il faire des aménagements spécifiques en fonction des lieux ? Laisser des coins de nature/brute* » (technicien), « *Bien développer à un endroit et laisser le reste naturel ?* » (technicien). D'autres ont un avis plus tranché sur cette question « *au niveau des parties urbaines (Léran et Montbel) les aménagements peuvent être plus conséquents par contre sur les espaces plus préservés les aménagements doivent être plus naturels voir nuls* » (technicien), « *Ne pas avoir peur de développer à un endroit : être plus professionnel et plus sérieux. Oser aller plus loin* » (technicien). « *Il faut faire en sorte que le lac soit organisé, que les aménagements soient intégrés et professionnels* » (technicien), « *avoir quelque chose d'homogène via une charte architecturale et paysagère par exemple* » (technicien).

Citations emblématiques :

« *Certains ariégeois ne connaissent pas le lac : faire de la communication* »

« *Manque de coordination. Problème d'écoute* »

« *Mettre en avant la partie gratuite* »

- **Question 4 : Quelles animations développez-vous ? Envisagez-vous de développer d'autres activités ?**

	Quelles animations développez-vous ?	Envisagez-vous de développer d'autres activités ?
Centre équestre Léran	Balades à cheval ou à poney. Leçon et randonnées lors de colos. Formations d'encadrants.	N'envisage pas d'autre activité pour le moment : « <i>il ne faut pas trop se disperser</i> »
Yakay Kayak	Location de canoë et de stand-up paddle.	Va développer une autre activité : stand-up paddle à 8 places. Souhaite développer d'autres activités non renseignées.
Club de voile	Accueil de bateaux et de navigateurs de la région. Ecole de voile. Compétition et régates environ 10 par an. Locations de bateaux à voile.	Souhaite développer davantage les animations citées
Camping/Restaurant la Régate	Tournois de ping-pong, volley, pétanque etc. Visites guidées du lac en partenariat avec l'Office de Tourisme (visites + repas). Barbecue du campeur : « auberge espagnole » repas partagé. Initiation à la pêche pour les enfants : partenariat fédération de pêche. Challenge inter-camping en partenariat avec le karting. Animations effectuées à la brasserie en juillet et aout : Jeux de sociétés animés par l'association de Léran. Groupe de musique : concert, country (une fois par semaine). Soirées à thème. Scène ouverte.	Ils souhaitent développer la communication : flyers, radio... Dès avril, ils veulent mettre en place une animation à la brasserie par semaine (rock..) car difficulté en avant saison. Le camping est ouvert dès avril et la brasserie tous les week-ends hors saison estivale.

Fédération de pêche	Concours de pêche. Séjour d'animation pour les enfants en soirée au camping la Régate.	Pour développer d'autres activités, il faudrait développer/aménager le lac à niveau constant.
Ecume des jours	Soirée musicale le mardi et samedi : tout type de musiques.	Pour l'instant, il essaye de se maintenir. Ils font actuellement des aménagements intérieurs.
Parc de jeux Montbel	Parc de jeux. Location de canoë. Bateaux électriques. Restauration, anniversaire.	Ne sait pas s'ils vont développer leur activité. Pourquoi pas. Ils la font évoluer depuis qu'ils sont là (2014). Chaque année, ils renouvellent les jeux. Ce sont des privés ils n'ont pas de lien avec la CCPM. Ils n'ont pas d'aide.
Le petit potager (hébergement)	Chambres d'hôtes bio et végétarien.	
Joia (hébergement)	10 chambres d'hôtes et 15 emplacements camping (tentes, caravanes) mais seulement pour des groupes.	Ils n'envisagent pas d'autres animations car ils sont à la retraite.

Tableau 19 : Réponses des enquêtés pour la question 4

Cela illustre bien la diversité des activités présentes sur le site du lac. Plusieurs prestataires souhaitent développer de nouvelles activités, en lien avec celles déjà mises en place.

7 prestataires se sont regroupés et proposent un passeport d'activités depuis 2 ans : « *ça fonctionne bien, les gens reviennent* ». Ils font également de la promotion via des dépliants et une vidéo présentant leurs activités. Les prestataires proposant ce passeport ne se situent pas tous autour du lac.

Globalement, il y a une bonne entente entre tous les acteurs. Chaque prestataire développe son activité en prenant soin de ne pas faire de concurrence à une activité déjà proposée autour du lac.

Les visiteurs et clients sont en général des locaux ou des touristes de la région : « *50% des clients sont français (Montpellier, Béziers, Pau, Toulouse...).* Ils viennent pour le week-end ». Certains prestataires indiquent avoir une clientèle étrangère : Anglaise, Suisse, Espagnole ou encore Belge et Hollandaise : « *Environ 20% sont étrangers : Anglais, Suisse, Espagne. Ils visitent les châteaux Cathares, font des balades* », « *Clientèle principalement Belge, Hollandaise ou Anglaise. Seul 10% de la clientèle est française et une petite minorité est internationale* ». Les prestataires indiquant cela sont des gérants d'hébergements.

Informations importantes :

Mise en place d'un passeport d'activités par les prestataires.

Pas de concurrence entre les activités.

Touristes locaux et étrangers.

- **Question 5 : Combien employez-vous de personnel ? De saisonniers ?**

Nombre de salariés annuel	Nombre de salarié avant /après saison (mai/septembre)	Nombre de saisonniers (juillet/aout)
Environ 12	Environ 18	Environ 16

Tableau 20 : Synthèse des employés présents sur site

Les prestataires présents autour du lac génèrent de l'économie directe. En effet, ils emploient environ 12 salariés à l'année ainsi que 34 saisonniers du mois d'avril au mois de septembre. Avant la haute saison (juillet/août), les services de la Communauté de Communes du Pays de Mirepoix entretiennent les espaces verts ainsi que les plages présents autour du lac.

En plus de cette économie directe, il faut prendre en compte l'économie induite, par l'activité touristique du lac, notamment par les hébergements, les chambres d'hôtes, les guides (VTT, pêche), la fédération de pêche de l'Ariège et les activités agricoles (Viviers Cathares et autres exploitations agricoles). Tous ces acteurs renforcent leur économie grâce au tourisme présent à Montbel.

Le peu d'activité touristique présent autour du lac est pourvoyeur d'emplois, non négligeable pour le territoire.

III- LE SCHEMA DIRECTEUR DE DEVELOPPEMENT TOURISTIQUE ET DES LOISIRS DU LAC DE MONTBEL

Le Schéma Directeur de Développement Touristique et des Loisirs est le document socle pour l'aménagement du site.

3.1- Développement du contenu du schéma

Le Schéma Directeur est composé de plusieurs documents. Il comprend un contexte expliquant l'historique du lac, un état des lieux des prestataires ainsi que la présentation de la méthode de travail. Le document phare est le plan d'actions. Chaque objectif est explicité et ensuite développé en fiche actions.

Ce document est à destination des élus de la Commission Tourisme de la CCPM, des techniciens membres du groupe de travail.

3.2- Un plan d'actions en 4 objectifs

Le plan d'action découle du travail entrepris par l'ensemble des acteurs : durant les séances de groupe mais aussi lors du séminaire. Nous constatons une étroite correspondance entre les actions

et les remarques formulées lors des entretiens. Cette corrélation est tout à fait normale puisque j'ai rencontré plusieurs acteurs qui sont membres du groupe de travail.

Comme nous l'avons décrit précédemment, le plan d'actions se compose de quatre objectifs principaux. Chaque objectif soulève une thématique précise :

- objectif 1 : une gouvernance adaptée au site → thématique sur la gouvernance
- objectif 2 : équilibre entre développement et préservation du site → thématique en lien avec les documents de sauvegarde, de protection
- objectif 3 : valoriser une triple vocation touristique autour des loisirs nautiques, du tourisme vert et de l'agritourisme → thématique sur les aménagements
- objectif 4 : stratégie de communication et de commercialisation du site → thématique sur la communication.

Tous les objectifs sont détaillés en objectifs opérationnels, eux même repartis en plusieurs actions.

3.1.1- Objectif 1 : Une gouvernance adaptée au site

Cet objectif vise à améliorer la gouvernance présente sur le site qui apparaît comme peu visible. La multiplicité d'acteurs présents confère au lac une gouvernance compliquée. En effet, se mêle plusieurs acteurs divers comme les trois municipalités (Léran, Montbel et Chalabre), la CCPM ainsi que l'IIABM. Les prestataires indiquaient, lors de leur entretien, ne pas savoir vers qui se tourner lorsqu'ils avaient un problème, une recommandation ou une question. C'est pourquoi l'objectif premier est de simplifier la gouvernance future.

Cela passe par la création d'un comité de gestion. Il sera composé d'acteurs locaux mais aussi de techniciens. Un référent sera alors désigné sur une thématique pour laquelle il pilotera les actions correspondantes. Lors de l'aménagement du site, tous les acteurs en lien avec le lac (élus, techniciens, prestataires...) pourront identifier la personne ressource à contacter en cas de besoins.

Pour pouvoir effectuer une gestion efficace du site, les membres du comité de gestion pourront s'appuyer sur deux documents : le protocole d'évaluation et la charte des membres. Le premier document permettra de mieux appréhender le site grâce à une meilleure connaissance (taux de fréquentation, satisfaction des visiteurs, bilan d'activités...). Le deuxième aura pour effet d'engager les parties prenantes, de contrôler l'arrivée de nouvelles activités, etc.

A cela il faut rajouter deux actions phares : la création d'un poste de Chargé de missions et l'appel à candidature. Le Chargé de missions aura pour objectif de coordonner la mise en œuvre des actions du Schéma. Il se chargera d'animer le site et de veiller à la mise en tourisme du lac de Montbel.

L'appel à projet, consiste à lancer un concours de Maîtrise d'œuvre s'appuyant sur un cahier des charges réalisé grâce aux actions développées. L'objectif est d'unifier les aménagements.

SCHEMA DIRECTEUR DE DEVELOPPEMENT TOURISTIQUE ET DES LOISIRS DU SITE DE MONTBEL		
OBJECTIFS OPERATIONNELS	ACTIONS	RESUME DE L'ACTION
OBJECTIF OPERATIONNEL N°1 : Mettre en place une gouvernance stratégique pérenne	<u>Action 1</u> : Créer un comité de gestion	Instaurer une gouvernance clairement identifiée par tous les acteurs. Le comité contrôlera les aménagements effectués, les activités proposées pour pas de concurrence.
	<u>Action 2</u> : Elaborer un protocole d'évaluation	S'engager dans la mise en œuvre d'un protocole d'évaluation pour la gestion du site et l'élaboration du schéma directeur.
OBJECTIF OPERATIONNEL N°2 : Assurer la pérennisation des activités par une organisation claire des différents acteurs	<u>Action 1</u> : Définir les contrats d'occupation pour les prestataires implantés sur un espace appartenant à une collectivité	Créer un contrat d'occupation durable qui permettra ainsi aux prestataires d'investir dans des aménagements ou matériels pour leurs activités.
	<u>Action 2</u> : Rédaction d'une charte des membres et d'un règlement intérieur du site	Charte de bonne conduite (voir trame ADEPFO).
	<u>Action 3</u> : Création d'un poste d'ingénierie	Créer un poste de Chargé de mission pour le suivi et l'élaboration des actions présentes dans le Schéma Directeur.
Action transversale : Lancer un Concours de Maîtrise d'œuvre pour la réalisation des travaux d'aménagements du lac		Dans l'objectif de proposer des aménagements d'une même unité architecturale, paysagère et fonctionnelle, l'action consiste à réaliser un concours de recrutement d'une équipe pluridisciplinaire de Maîtrise d'œuvre.

3.1.2- Objectif 2 : Equilibre entre développement et préservation du site

L'objectif 2 a pour ambition de préserver la nature existante. Les aménagements futurs doivent s'intégrer au lac et à son cadre particulier sans pour autant le dénaturer car il est source de biodiversité. Pour cela, il nous semble nécessaire de mettre en place des documents permettant de sauvegarder les milieux tels que des Plans Simples de gestion, des mesures en lien avec la faune et la flore (réserve naturelle régionale ou arrêté préfectoral pour la protection du biotope). En plus de ces outils, une Orientation d'Aménagement et de Programmation (OAP) figurera dans le PLUi engagé par la CCPM mais aussi dans celui de la Communauté de Communes des Pyrénées Audoises. Les zones inscrites dans l'OAP seront aménagées de façon plus spécifique.

SCHEMA DIRECTEUR DE DEVELOPPEMENT TOURISTIQUE ET DES LOISIRS DU SITE DE MONTBEL		
OBJECTIFS OPERATIONNELS	ACTIONS	RESUME DE L'ACTION
OBJECTIF OPERATIONNEL N°1 : Promouvoir et assurer une préservation et/ou une gestion valorisante des espaces naturels et agricoles les plus remarquables	<u>Action 1:</u> Gestion équilibrée de la forêt	Intégrer pleinement les domaines forestiers rivulaires aux enjeux de développement touristique du lac, en trouvant le meilleur équilibre possible entre leur valorisation économique, leur préservation écologique et leurs usages sociaux.
	<u>Action 2:</u> Réaliser un nouvel inventaire et préserver la biodiversité autour du lac	Réaliser un nouvel inventaire de la biodiversité (faune terrestre et piscicole) autour du lac et prévoir des modalités de préservation et/ou gestion des secteurs les plus intéressants.
	<u>Action 3:</u> Envisager une mesure de protection en fonction de la faune et de la flore remarquables	Attendre les résultats de l'inventaire, qui permettront de s'engager dans une démarche précise de préservation, telle que la mise en place d'une réserve naturelle, d'un Arrêté Préfectoral pour la Protection du Biotope (APPB) ou autre.
	<u>Action 4 :</u> Faire de la maison du lac un support physique d'information et d'animation sur le lac	Imaginer, avec l'appui d'un accompagnement et/ou de partenariats adéquats, des pistes d'utilisations complémentaires pour la Maison du lac qui soient compatibles avec sa conception.
OBJECTIF OPERATIONNEL N°2 : Affirmer et inscrire dans les documents de planification et de gestion une identité propre au lac et à ses abords	<u>Action 1:</u> Inscrire le lac de Montbel comme un enjeu et une composante spécifique dans le PLUI	Prévoir une Orientation d'Aménagement et de Programmation (OAP).

3.1.3- Objectif 3 : Valoriser une triple vocation touristique autour des loisirs nautiques, du tourisme vert et de l'agritourisme

Cet objectif regroupe toutes les actions d'aménagements concrets du site. Elles cherchent à développer le tourisme de loisirs, le tourisme vert et l'agritourisme. Pour le tourisme de loisir, il s'agit de conforter les zones de loisirs (rives de Léran et Montbel) avec des aménagements plus qualitatifs, plus attractifs et avec des équipements adaptés. En effet, les emplacements et abris des prestataires actuels présentent une qualité moindre. Une montée en gamme est nécessaire pour valoriser le site. Le tourisme vert se développe aussi sur le site. La présence de pêcheurs et de randonneurs en atteste. Il faut ainsi prévoir des aménagements en lien avec les différentes pratiques : conforter les

zones de pêche, adapter les espaces d'observation de la nature et améliorer le réseau de sentiers mitoyens du lac dans une logique de répartition équilibrée entre les différents usages et profils de randonneurs. Enfin, l'agritourisme sera pris en compte via la mise en place de partenariat entre les producteurs installés aux alentours du site et les restaurants du lac. En plus de promouvoir les producteurs, cela apportera une plus-value aux restaurants.

Cet objectif comprend également la mise en place d'une signalétique adéquate. En effet, la signalétique directionnelle autour du lac et depuis les communes voisines et bourgs centres du territoire est peu développée, rendant son accès complexe pour ceux qui ne connaissent pas les lieux. Le site du lac doit être indiqué par une signalétique claire depuis les différents axes routiers et les pôles stratégiques. Une charte graphique propre aux « 4M » pourrait se décliner. Une signalétique informative au site sera aussi installée afin d'indiquer les divers aménagements et prestataires.

SCHEMA DIRECTEUR DE DEVELOPPEMENT TOURISTIQUE ET DES LOISIRS DU SITE DE MONTBEL		
OBJECTIFS OPERATIONNELS	ACTIONS	RESUME DE L'ACTION
OBJECTIF OPERATIONNEL N°1 : Améliorer les conditions d'accueil et de mobilité des visiteurs	Action 1 : Implanter une signalétique directionnelle complète	Elaborer un programme complet d'installation et d'harmonisation de Signalétique d'Intérêt Locale (SIL) à l'échelle des deux intercommunalités du Pays d'Olmes et du Pays de Mirepoix.
	Action 2 : Faciliter la mobilité interne	Faciliter l'accès et la mobilité interne au sein de chaque pôle, ainsi qu'entre les différents points d'intérêt du site et entre les bourgs et les rives du lac.
	Action 3 : Déployer les outils de diffusion de l'information : SADI	Définir les modalités de diffusion de l'information sur le site de Montbel. Définir les outils et dispositifs à mettre en place pour diffuser l'information sur tout le territoire.
	Action 4 : Définir une gestion des déchets propre au site	Proposer un site sur lequel tout est mis en œuvre pour réduire la production de déchets.
OBJECTIF OPERATIONNEL N°2 : Conforter les pôles d'activités nautiques de Léran et Montbel	Action 1 : Implanter des réseaux électriques et d'eau	Permettre aux prestataires et acteurs du site de disposer des moyens d'alimentation en eau et électricité nécessaires au bon fonctionnement de leur activité.
	Action 2 : Renforcer la qualité esthétique et fonctionnelle des équipements et aménagements existants des deux plages, en lien avec l'OAP.	Améliorer le confort, la fonctionnalité et l'intégration paysagère des Rives de Léran et des Rives de Montbel.

	<u>Action 3</u> : Créer des espaces jeux toutes cibles (espace enfants, beach-volley, pétanque, etc.)	Développer des activités ludiques, publiques, gratuites et ouvertes à tous. Les espaces jeux viennent en complément des activités des prestataires.
OBJECTIF OPERATIONNEL N°3 : Développer, organiser et affirmer une vocation de tourisme vert autour des activités pêche, randonnée et découverte nature.	<u>Action 1</u> : Améliorer les conditions d'accueil des pêcheurs	Condamner les installations rustiques et implanter des aménagements spécifiques pour les pêcheurs.
	<u>Action 2</u> : Développer les activités randonnées (pédestre, équestre et vététiste)	Réétudier le tracé du tour du lac afin d'assurer la totale mise hors d'eau du sentier. Le modifier afin de supprimer les difficultés majeures et le rendre accessible pour tout public.
	<u>Action 3</u> : Développer des liaisons douces	Réaliser une liaison directe entre le lac et la voie verte et les bourgs. Renforcer l'information sur les différents itinéraires.
	<u>Action 4</u> : Aménager des zones de découverte de la nature et des paysages	Prévoir des aménagements de repos et de contemplation sur le site. Faire découvrir le patrimoine naturel.
	<u>Action 5</u> : Etudier une implantation d'hébergement nature	Etudier la faisabilité de la création d'un hébergement à vocation touristique à proximité du lac.
OBJECTIF OPERATIONNEL N°4 : Structurer et développer une filière agritouristique	<u>Action 1</u> : Créer un partenariat avec les producteurs	Etablir des partenariats avec les restaurants du lac pour proposition de menus avec les produits des alentours du lac Encourager et valoriser la vente directe à la ferme.
	<u>Action 2</u> : Faciliter le développement de l'hébergement à la ferme	Faciliter le développement de l'hébergement à la ferme et la réhabilitation touristique mesurée du bâti agricole.

3.1.4- Objectif 4 : stratégie de communication et de commercialisation du site

Le dernier objectif porte sur la communication. Effectivement, la mise en tourisme du site implique de développer une stratégie de communication. Elle s'appuiera sur une étude de positionnement déclinée par l'Agence Atout France. Cette dernière analysera de manière critique le Schéma Directeur. La politique de marketing touristique se déclinera selon une charte commune aux sites des « 4M ». Cela favorisera la communication et permettra l'identification de la destination touristique. Le lac de Montbel peut être caractérisé comme la destination détente et loisirs d'eau des « 4M ».

La communication se déclinera sous différentes formes via un site internet, des vidéos, les réseaux sociaux ou encore en format papier. Elle s'effectuera auprès des locaux et des touristes mais aussi auprès d'un public spécifique identifié sur le site comme les pêcheurs ou randonneurs.

En plus de la communication, des produits touristiques seront créés et des événements organisés.

SCHEMA DIRECTEUR DE DEVELOPPEMENT TOURISTIQUE ET DES LOISIRS DU SITE DE MONTBEL		
OBJECTIFS OPERATIONNELS	ACTIONS	RESUME DE L'ACTION
OBJECTIF OPERATIONNEL N°1 : Définir la stratégie de positionnement et définir une politique de marketing touristique	Action 1 : Réaliser une étude de positionnement	Réaliser une étude de positionnement avec l'aide de l'agence Atout France, d'après l'étude clientèle réalisée par Traces TPI. Analyse et retour critique du Schéma Directeur.
	Action 2 : Etablir une charte : déclinaison des 4M	Définir une signalétique commune pour les 4M. Permettre l'identification de la destination touristique.
OBJECTIF OPERATIONNEL N°2 : Développer une stratégie de communication	Action 1 : Inscrire dans une destination, thématiser et labelliser le site.	Amener le site à l'étape et points d'intérêts des itinéraires de grande randonnée et voies vertes régionales (liaison Canal du Midi à Montségur) Amener le site à l'étape des parcours de découverte du catharisme. Convertir le site en destination pêche. Convertir le site en destination détente et loisirs d'eau
	Action 2 : Promouvoir le lac via des outils de communications sous différentes formes	Créer un site internet, développer de la communication originale (buzz, vidéos, réseaux sociaux) et décliner la communication en version papier.
	Action 3 : Communiquer auprès d'un public spécifique	Communiquer auprès d'un public spécifique : les pêcheurs, randonneurs...
	Action 4 : Promouvoir le lac par des ambassadeurs	Faire de la population locale des ambassadeurs de la totalité du site.
OBJECTIF OPERATIONNEL N°3 : Développer de nouveaux produits touristiques	Action 1 : Créer des produits touristiques	Développer des produits touristiques autour du lac tels que des passeports loisirs.
	Action 2 : Développer l'événementiel	Recensement et mise en œuvre d'évènements autour du Lac.
	Action 3 : Développer l'activité touristique hors-saison	Mettre en valeur le lac quand son niveau est plutôt bas, ne permettant plus la pratique des activités nautiques classiques.

Ce plan prend en compte toutes les remarques émises par les prestataires mais aussi par les techniciens et élus du territoire. Il se veut large et balaie une multitude de thématique. Il paraît assez complet. Par rapport aux exemples de bases de loisirs, toutes les actions en lien ou développées sur ces dernières apparaissent dans le tableau. Tout a été pensé au mieux pour un développement harmonieux des lieux. Nous constatons également qu'au vu de l'économie directe engendrée par les bases de loisirs (Goule, la Borde et Salagou), le lac de Montbel permet l'emploi de plus de salariés et de saisonniers. Son développement ne peut être positif pour le territoire.

La seule critique que nous pouvons émettre, à ce jour, c'est la non connaissance exacte de l'emplacement de tous les aménagements prévus. Peu de cartes ont été élaborées pour illustrer nos propos. Cependant, cela est prévu dans la suite des tâches à mener. Le CAUE sera en charge de cartographier tous les aménagements développés dans le plan. De plus, via le concours de Maîtrise d'Œuvre, les bureaux d'études y répondant auront pour obligation de faire des esquisses et croquis. Nous aurons alors divers aperçus des aménagements possibles pour le lac, en lien avec les actions élaborées.

3.3- Visite du lac : mise en lien entre les actions et la réalité du terrain

Suite à l'élaboration du plan d'actions, il nous a semblé judicieux de faire une visite du lac. Nous avons effectué cette visite à vélo afin de mieux se rendre compte de la pertinence des aménagements envisagés et de leur insertion dans le site. Certaines actions nous ont parues peut envisageable au vu des emplacements choisis, contrairement à d'autres qui sont tout à fait nécessaire. Une visite sur site est indispensable pour élaborer de tels aménagements.

Nous aurions également dû faire une visite globale du site en amont afin de mieux nous approprier les contraintes, les défauts du lac. Cependant, cette étape a pu être comblée par la présence, lors des réunions de travail, d'acteurs connaissant parfaitement le site.

Le lac de Montbel fait partie intégrante de la politique touristique du territoire. La mise en tourisme d'un tel site ne peut qu'engendrer des issues favorables dont la principale est un soutien à l'économie locale. Contrairement aux décennies passées, aujourd'hui les élus du territoire semblent motivés pour faire du site un lieu de tourisme de plein air. Ils ont pris conscience du fort potentiel que présentait le lac de Montbel. En effet, sa grandeur et sa beauté en font un atout incontestable du territoire. Ma mission de stage vient ainsi illustrer cet engouement. Le schéma directeur et le plan d'action, élaboré avec une multiplicité d'acteurs incontournables du territoire, répond à toutes les attentes des prestataires et des élus et donc à tous les manquements du site. Le Schéma ainsi élaboré doit maintenant faire l'objet d'un suivi et d'un contrôle des actions à menées. Il aura par la suite des conséquences positives pour le territoire. Le site deviendra une base de loisirs importante pour les Pyrénées Cathares et peut être même pour la région Occitanie.

Conclusion générale

Aujourd'hui, le tourisme est devenu un facteur de développement local. Les territoires peu attractifs, qui souhaitent dynamiser leur lieu de vie et soutenir l'économie locale, se lancent dans la mise en œuvre d'aménagements et de politique touristique. Nous avons pu le constater via les chartes de Pays, qui mentionnaient toutes la présence du tourisme, à un degré plus ou moins important. Les Pyrénées Cathares ont également fait le choix du tourisme. Il doit être une réponse à l'économie locale qui semble peu stable. La politique touristique passe par la création d'une destination touristique des « 4M ».

Ces sites font l'objet d'une politique d'aménagement afin de monter en gamme sur les équipements et prestations existantes. Nous constatons que la politique de promotion de sites sur un territoire est une réflexion qui se retrouve également sur d'autres territoires. En effet, le département du Cher mobilise et aménage des sites aux fonctionnalités diverses afin d'attirer les touristes. Ses sites comprennent un lac dont les caractéristiques sont similaires avec le lac de Montbel, site « 4M ». La stratégie consistant à mettre en lumière certains points d'intérêt, certains sites incontournables semble être concluante. La polarisation de l'attention sur les « pépites touristiques » d'un territoire apparaît comme étant la bonne méthode. La Région Occitanie illustre parfaitement cela, puisqu'elle maintient et étend sa politique des « Grands Sites » sur toute la région.

Les Pyrénées Cathares sont tout à fait dans ce modèle de développement touristique. La destination « 4M » met l'accent sur Montségur, Mirepoix, les Monts d'Olmes et Montbel afin d'attirer les visiteurs via ces quatre sites, pour ensuite leur faire découvrir les sites de « seconde catégorie ». L'engagement dans une telle démarche semble cohérent et pertinent pour les Pyrénées Cathares mais aussi pour la politique touristique menée à l'échelle du département de l'Ariège. Le territoire doit bénéficier de soutien de la part des diverses collectivités territoriales. Actuellement, nous constatons déjà un engouement des élus du territoire : élus communautaires et municipaux. J'ai pu ressentir cette vague d'enthousiasme sur l'aménagement du site de Montbel, territoire d'étude. Cette stratégie permettra au territoire, d'étoffer l'offre locale. Pour cela, les Pyrénées Cathares doivent conforter, consolider et amener à terme les projets avec l'aide des multiples partenaires.

Le territoire poursuit sa lancée touristique et continue les travaux engagés. La volonté de diversifier l'activité économique via le tourisme est judicieux. Cependant, il ne faut pas délaisser les autres domaines économiques indispensables au territoire. Le tourisme est une thématique complémentaires aux fondamentaux de l'économie. Ce levier touristique, ne peut combler tous les

déficits à lui seul. La stratégie « 4M » parviendra-t-elle à répondre aux volontés des élus ? Toutes les réflexions menées arriveront-elles à terme ? Les aménagements seront-ils concrètement mis en œuvre ? La destination « 4M » engendrera-t-elle les retombées attendues ?

Nous sommes en mesure de nous poser ces questions. En effet, le tourisme apparaît comme étant la bonne solution. Cependant, tous les territoires se dirigent vers ce levier. Le tourisme n'est pas nouveau et est partagé par tous. Comment promouvoir un territoire avec plus de conviction qu'un autre ? Le tourisme est une réponse évidente mais il doit se combiner avec d'autres formes économiques pour qu'un territoire soit équilibré et attractif.

Bibliographie

- **OUVRAGES :**

DEFFONTAINES Jean-Pierre, PROD'HOMME Jean-Pierre. Territoires et acteurs du développement local. France, l'aube, 2001, 179p.

DELAMARRE Alette, LACOUR Claude, THOIN Muriel. 50 ans d'aménagement du territoire. Paris, La documentation française, 2013, 201p.

MENGIN Jacqueline. Guide du développement local et du développement social. Paris, L'Harmattan, 1989, 161p.

VIOLIER Philippe. Tourisme et développement local. Paris, Berlin, 2008, 191p

- **ARTICLES DE REVUES :**

JARREAU Philippe. « Stratégies du loisirs dans les destinations touristiques ». Les cahiers espaces : Loisirs sportifs nouvelles pratiques, nouveaux enjeux, 2000, n°66, pp63-67.

SALLET-LAVOREL Hélène. « Bases de loisirs en milieu rural. Espaces : Loisirs, tourisme et développement local. La base de loisirs de Goule (Cher) ». Bases de plein air et de loisirs (BPAL) (2^e partie), 2007, n°249, pp30-33.

SALLET-LAVOREL Hélène. « Bases de loisirs en milieu rural. Espaces : Loisirs, tourisme et développement local. La base de la Borde (Allier) ». Bases de plein air et de loisirs (BPAL) (2^e partie), 2007, n°249, pp33-35.

SALLET-LAVOREL Hélène. « Le juste équilibre entre loisirs et tourisme. L'expérience des bases de loisirs de l'Aveyron ». Espaces : Bases de plein air et de loisirs (BPAL) (2^e partie), 2007, n°249, pp36-40.

VICERAT Patrick. « Le paysage des loisirs des années 2010 ». Les cahiers espaces : Loisirs sportifs nouvelles pratiques, nouveaux enjeux, 2000, n°66, pp10-14

- **ARTICLES DE REVUES EN LIGNE :**

ANGEON Valérie, CALLOIS Jean-Marc. « Fondements théoriques du développement local : quels apports du capital social et de l'économie de proximité ? ». Proximité et institutions : nouveaux éclairages [en ligne], 2005, p19-50. Disponible sur : <<https://ei.revues.org/890>>.

ARNAULD DE SARTRE Xavier, BERDOULAY Vincent. « Le développement local dans la perspective du sujet géographique ». Hégoa, UMR CNRS 5603 SET, 2005, pp.6-14. Disponible sur : <halshs-00653403>.

BONERANDI EMMANUELLE. « La France : des territoires en mutation ». Article de Géoconfluences [en ligne], juillet 2015. Disponible sur : <<http://geoconfluences.ens-lyon.fr/doc/territ/FranceMut/FranceMutScient2.htm>>.

BOYER Marc. « Comment étudier le tourisme ? ». Revue Ethnologie française [en ligne], 2002/2003, volume 32, pp 393-404. Disponible sur : <<http://www.cairn.info/revue-ethnologie-francaise-2002-3-page-393.htm>>.

DEMEN MEYER Christine. « Le tourisme : essai de définition ». Revue management et avenir [en ligne], 2005, n°3, pp7-25. Disponible sur : <<http://www.cairn.info/revue-management-et-avenir-2005-1-page-7.html>>.

MATHIEU Nicole. « Questions sur les types d'espaces ruraux en France ». Revue l'Espace Géographique [en ligne], 1982, n°2, pp 95-110. Disponible sur : <http://www.persee.fr/doc/spgeo_0046-2497_1982_num_11_2_3725>.

LANGUILLON-AUSSEL Raphaël. « Les nouvelles dynamiques du tourisme dans le monde. Tourisme et loisir(s), pour une brève définition ». Article de Géoconfluences [en ligne], février 2011. Disponible sur : <<http://geoconfluences.ens-lyon.fr/doc/typespace/tourisme/popup/TourismeLanguillon2.htm>>.

VITTE Pierre. « Tourisme en espace rural : le territoire à l'épreuve ». Revue de géographie alpine [en ligne], 1998, volume 86, n°3, pp69-85. Disponible sur : <http://www.persee.fr/doc/rga_0035-1121_1998_num_86_3_2893>.

- **TRAVAUX UNIVERSITAIRES :**

- **Mémoires :**

DAILLY Pauline. « En quoi la valorisation du patrimoine entre dans des logiques de développement durable. Exemple du Pays des Pyrénées Cathares et le label ville et pays d'art et d'histoire ». Master 1 Tourisme et développement, CETIA, Université Toulouse II Jean-Jaurès. 2008, mémoire.

FAYOT André. « Le plan d'eau et l'aménagement touristique ». DESS en Informatique Documentaire, Université Claude Bernard Lyon II, 1992, note de synthèse.

JARROT Camille. « Les territoires de projet et la contractualisation territoriale. Enjeux et limites de la contractualisation dans la mise en œuvre d'un projet de territoire : l'exemple du Pays des Pyrénées Cathares ». Master 2 Aménagement et Projets de Territoires (APTER), Université Toulouse II Jean-Jaurès, 2013/2014, mémoire, 105p.

LAMBERT LEVY Lorraine. « L'équipement touristique comme outil de développement local ». Master 2 Aménagement et Projets de Territoire (APTER), Université Toulouse II Jean-Jaurès. 2014, mémoire, 70p.

PERRAUDEAU Amélie. « Vers une multi valorisation de la ressource en eau : le cas du lac de Montbel ». Master 1 Géographie, Université Toulouse II Jean-Jaurès, 2006, mémoire, 96p.

PIEDI Elena. « La labellisation des territoires en tant qu'outil de développement touristique en zone de montagne. Le cas de Montségur et de sa candidature à une Opération Grand Site de France ». Master 1 Aménagement et Projets de Territoires (APTER), Université Toulouse II Jean-Jaurès. 2015/2016, mémoire, 73p.

- **Ateliers universitaires :**

Master 2 Urbanisme et Aménagement, parcours Action Locale et Projets de Territoires (APTER), 2016/2017, Université Toulouse II Jean-Jaurès, Atelier universitaire pédagogique « La proximité, fil rouge pour un projet de territoire au Pays de Mirepoix ? ».

- **SITES INTERNET :**

ARIEGE-PYRENEES-CATHARES. Disponible sur : <<http://www.ariège-pyrénées-cathares.com>>.

COMMISARIAT GENERAL A L'EGALITE DES TERRITOIRES. Le dispositif « Aider » en cours

d'expérimentation, décembre 2015 [en ligne]. Disponible sur : < <http://www.cget.gouv.fr/actualites/le-dispositif-aider-en-cours-d-experimentation>>.

CONSEIL DEPARTEMENTAL DE L'ARIEGE. L'organisation territoriale touristique. Disponible sur : <<http://www.ariège.fr/Entreprendre/Developper-le-tourisme/L-organisation-territoriale-touristique>>.

DROIT NATURE. Loi « Montagne », 1985 [en ligne], 2003. Disponible sur : <<http://droitnature.free.fr/Shtml/LoiMontagne.shtml>>.

EDILE. L'information juridique des collectivités Locales [en ligne], novembre 2015. Disponible sur : < <http://edile.fr/loi-notre-ce-qui-change-ou-pas-pour-les-communes-et-les-intercommunalites/>>.

ENTREPRISE.GOUV. Le tourisme rural [en ligne], novembre 2016. Disponible sur : <<http://www.entreprises.gouv.fr/tourisme/tourisme-rural>>.

IFRAP. Emploi/chômage : quelle définition ? [en ligne], septembre 2011. Disponible sur : <<http://www.ifrap.org/emploi-et-politiques-sociales/emploichomage-quelle-definition>>.

INSEE. Le nouveau zonage en aires urbaines de 2010 [en ligne], octobre 2011. Disponible sur : < <https://www.insee.fr/fr/statistiques/1281191#consulter>>.

LEGIFRANCE. Code de l'Urbanisme – Article L145-5 [en ligne]. Disponible sur : <<https://www.legifrance.gouv.fr/affichCodeArticle.do?cidTexte=LEGITEXT000006074075&idArticle=LEGIARTI000006814886>>.

LEGIFRANCE. LOI n° 2005-157 du 23 février 2005 relative au développement des territoires ruraux [en ligne]. Disponible sur : <<https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000000257340&categorieLien=id>>.

MAIRIE DE MIREPOIX. SALBY Marina. Un peu d'histoire [en ligne]. Disponible sur : <http://mairie-mirepoix.fr/un-peu-d-histoire/>>.

MINITERE DE L'ARTISANAT DU COMMERCE ET DU TOURISME. Définition [en ligne], mars 2010. Disponible sur : <https://archives.entreprises.gouv.fr/2012/www.tourisme.gouv.fr/stat_etudes/definitions.html>.

OBSERVATOIRE DES TERRITOIRES. Disponible sur : < <http://www.observatoire-des-territoires.gouv.fr/observatoire-des-territoires/fr>>.

OBSERVATOIRE DES TERRITOIRES. Espace cartographique [en ligne]. Disponible sur : <<http://carto.observatoire-des-territoires.gouv.fr/mobile.php>>.

OFFICE DE TOURISME DE MIREPOIX. Disponible sur : <<http://www.tourisme-mirepoix.com>>.

RESEAU DES GRANDS SITES DE FRANCE. La politique Grand Site de France [en ligne]. Disponible sur : <<http://www.grandsitedefrance.com/fr/demarche/la-politique-grand-site-de-france.html>>.

SANTAMARIA Frédéric. Développement local [en ligne]. Article d'Hypergeo. Disponible sur : <<http://www.hypergeo.eu/spip.php?article424>>.

SENAT. Le nouvel espace rural français [en ligne]. Disponible sur : <<https://www.senat.fr/rap/r07-468/r07-46822.html>>.

VIE PUBLIQUE. La décentralisation : Acte II [en ligne]. Disponible sur : <<http://www.vie-publique.fr/actualite/dossier/decentralisation-acte2/decentralisation-acte-ii.html>>

- **DOCUMENTS DIVERS :**

- **Colloques :**

VERNIERES Michel. Colloque « La contribution du patrimoine au développement local : enjeux et limites de sa mesure. La mesure du développement », Février 2012, Paris, France. Disponible sur : <<https://hal.archives-ouvertes.fr/halshs-00671494/document>>.

- **Documents d'Urbanisme :**

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE MIREPOIX. Rapport de présentation, Plan Local d'Urbanisme Intercommunal, document de travail.

- **Dossiers, Etudes :**

COMMUNTE DE COMMUNES DU CLERMONTAIS. Le lac du Salagou ou le majestueux destin d'une rivière qui coule la nuit et s'évapore le jour, Les livrets du Clermontais, décembre 2007. Disponible sur : <http://www.clermontais-tourisme.fr/sites/www.clermontais-tourisme.fr/IMG/pdf/livre_barrage.pdf>

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE MIREPOIX/ DU PAYS D'OLMES. Note sur le dispositif AIDER, juin 2015.

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE MIREPOIX/COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS D'OLMES, Cahier des Charges pour d'assistance technique pour le positionnement des 4M, document de travail, avril 2017

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS D'OLMES. Note d'enjeux, plan de développement de la station des Monts d'Olmes, document de travail, octobre 2016.

OFFICE DE TOURISME LE CLERMONTAIS. Le grand site du Salagou et du cirque de Mourèze. Disponible sur : < http://www.clermontais-tourisme.fr/sites/www.clermontais-tourisme.fr/IMG/pdf/livret_grand_site_2016-bd.pdf>

PAYS DES PYREENES CATHARES. Portrait de Territoire, enjeux et perspectives, juin 2014.

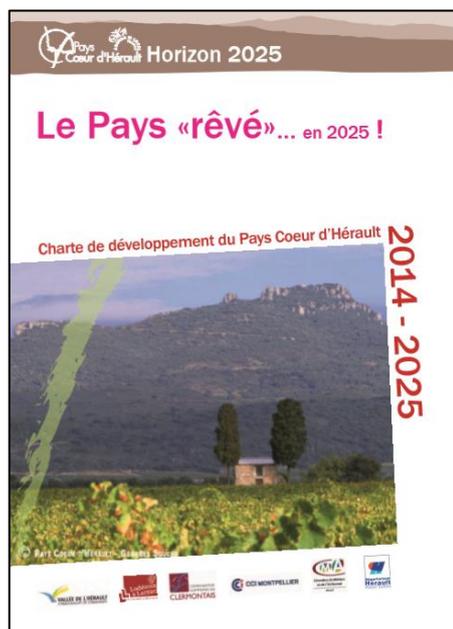
POLE EMPLOI. Bassin d'emploi Lavelanet, le portrait de territoire édition 2016, septembre 2016.

○ **Rapports publics :**

DALLIER Philippe. L'intercommunalité à fiscalité propre [en ligne]. Rapport d'information : Annexe au procès verbale du 1^{er} février 2006. Disponible sur : <<https://www.senat.fr/rap/r05-193/r05-1931.html>>.

PREFECTURE DE L'ARIEGE. Schéma Départemental de Coopération Intercommunale, 30 mars 2016. Disponible sur : <http://www.ariège.gouv.fr/content/download/10871/73565/file/Schema_departemental_2016.pdf>

- **ANNEXE N°1 : Extrait de la Charte du Pays Cœur d'Hérault (2014-2015)**



Sommaire

Le Cœur d'Hérault, un territoire de projet	page 4
Le Pays rêvé	page 6
Défi n° 1 Une terre d'accueil et de rencontres	
<small>Mots clés : Tourisme et environnement / Tourisme et culture / Tourisme de nature / Grands Sites / Marketing touristique / Patrimoine culturel / Diffusion de l'offre culturelle / Tourisme vigneron</small>	
Contexte et enjeux	page 10
Nos engagements pour 2025	page 12
Défi n° 2 Les jeunes comme priorité, le lien intergénérationnel à développer	
<small>Mots clés : Jeunes / Santé / Logement / Cohésion sociale / Mobilité / Formation / Emploi / Culture</small>	
Contexte et enjeux	page 14
Nos engagements pour 2025	page 16
Défi n° 3 L'économie et l'emploi	
<small>Mots clés : Emploi / Formation / Développement économique / Destination économique / Marketing territorial / Mobilité / TIC / Observatoire économique</small>	
Contexte et enjeux	page 18
Nos engagements pour 2025	page 20
Défi n° 4 L'agriculture	
<small>Mots clés : Emploi / Circuits courts alimentaires / Viticulture / Foncier / Tourisme vigneron / Diversification des filières</small>	
Contexte et enjeux	page 22
Nos engagements pour 2025	page 24
Défi n° 5 L'exigence environnementale	
<small>Mots clés : Ressource en eau / Développement durable / Environnement / Paysages / Ruralité / Energie / Espace / Patrimoine</small>	
Contexte et enjeux	page 26
Nos engagements pour 2025	page 28
Défi n° 6 L'urbanisme, le logement et la mobilité	
<small>Mots clés : Urbanisme / Cadre de vie / Gestion de l'espace / Pôles urbains / Mobilité / Logement / Observatoire territorial</small>	
Contexte et enjeux	page 30



- **ANNEXE N°2 : Extrait du Projet de Territoire du PETR Midi-Quercy (2015-2020)**



POUR UN TERRITOIRE VIABLE

3. Favoriser un développement économique durable

Développer la capacité du territoire à conjuguer un développement de l'économie résidentielle (service, tourisme, culture), liée à l'attractivité « naturelle » du territoire, et la relocalisation d'une base productive plus diversifiée et innovante, répondant aussi à des marchés extérieurs à haute valeur ajoutée.

Cet objectif visera notamment :

- Le développement d'une activité agricole intégrée dans un « projet Alimentaire de territoire », associant tous les acteurs de l'alimentation (producteurs, consommateurs, cantines, restaurateurs, santé, centre d'art La cuisine,...) et souhaitant rapprocher l'offre et la demande locale pour soutenir l'économie locale.
 - La diversification et la qualification de l'offre en Tourisme durable (écotourisme, pleine nature, culture et
- patrimoine) pour conforter la singularité du territoire en la matière.
 - L'accueil et le développement d'entreprises écoresponsables s'inscrivant dans les démarches collectives et coopérantes.
 - Le soutien à l'Economie Sociale et Solidaire, notamment les associations, ainsi qu'à l'économie circulaire favorisant la valorisation économique des ressources du territoire et le développement social du territoire.

4. Accompagner la Transition Energétique du Territoire

S'inscrire pleinement dans la transition énergétique en l'appréhendant comme un vecteur de développement local, de création de richesses et d'emplois dans un environnement préservé.

Cet objectif visera notamment :

- A améliorer l'Efficacité énergétique du
- A diminuer les Gaz à Effet de Serre et les

- ANNEXE N°3 : Extrait de la Charte du Pays de la Deodatie (2003-2013)

durable de l'espace	naturel	
<p>Orientation 2</p> <p>Élaborer et partager une identité et une cohésion du Pays</p>	<ul style="list-style-type: none"> • B1 : Préserver, Valoriser la qualité du paysage • B2 : Mettre en valeur les ressources patrimoniales et culturelles • B3 : Créer les conditions de reconnaissance, de maintien et de développement de la vie associative en s'appuyant sur des projets précis • B4 : Favoriser et animer les pratiques culturelles des citoyens et faciliter leur accès à l'offre de culture • B5 : Développer des actions de communication et valoriser l'image de marque du Pays • B6 : Favoriser la mise en réseau des acteurs du Pays 	
<p>Orientation 3</p> <p>Élaborer une politique de développement de l'emploi et des activités économiques</p>	<ul style="list-style-type: none"> • C1 : Favoriser l'implantation, la création et le développement des entreprises et des activités économiques • C2 : Initier une gestion territoriale de l'emploi et des compétences • C3 : Élaborer une politique d'aménagement et de développement touristique intégrée • C4 : Reconnaître le rôle des agriculteurs et prendre en compte leurs réalités économiques et sociales • C5 : Adapter l'agriculture et la forêt aux nouvelles attentes de la société • C6 : Valoriser le rôle des entreprises artisanales et prendre en compte leurs réalités économiques 	

• **ANNEXE N°4 : Déroulé du stage**

18 janvier : première réunion avec le groupe de travail (non présente car période hors stage)		
Du 6 février au 21 mars	6 février	Début du stage
	10 février	Deuxième réunion de travail : - modification du plan d'actions : ajout, suppression, réorganisation des objectifs et objectifs opérationnels
	2 mars	Troisième réunion de travail : - précision de certains points - choix des rédacteurs pour les fiches actions - préparation du séminaire (découpage du plan d'actions en atelier, choix des animateurs/rapporteurs, planning de la journée)
	7 mars	Commission Tourisme : Présentation de la démarche du schéma directeur
	Réalisation de 20 entretiens avec divers acteurs : élus, techniciens, prestataires. Restitution des entretiens.	
	Préparation du séminaire : création du listing d'invités, élaboration des invitations, envoi de mails, relance, préparation des badges, affiches et organisation des salles...	
21 mars	Séminaire Montbel : réalisation de 4 ateliers autour du plan d'action → modifications et remarques.	
Du 22 mars au 19 avril	Modification du plan d'action en fonction des remarques du séminaire.	
	Réalisation d'une fiche action type.	
	Début de rédaction du schéma directeur : introduction générale et introduction des quatre objectifs principaux.	
	Réalisation de 3 entretiens. Restitution des entretiens.	
20 avril	Quatrième réunion de travail : - retour sur la journée séminaire : ressenti, remarques... - validation du plan d'actions suite au séminaire - lecture de certaines fiches actions pré-rédigées : modification si nécessaire	
Du 21 avril au 23 mai	Suivi de la réalisation des fiches actions par les membres du groupe, réception de toutes les fiches.	
	Mise en page, analyse, correction des fiches reçues.	
	Analyse et synthèse des entretiens.	
	Rédaction du contexte pour le Schéma Directeur.	
	4 mai	Sortie terrain : tour du lac à vélo. Appropriation des lieux, voir si les actions sont réalisables, repérages des liaisons douces (chemin de randonnée, voie verte).
Du 24 mai au 19 juin	Analyse et correction des fiches actions.	
	7 juin	Conseil Préparatoire CCPO sur Montségur et les Monts d'Olmes.
	14 juin	Etude clientèle des « 4M » : restitution du bureau d'études.
20 juin	Cinquième réunion de travail : lecture des fiches actions et modifications si nécessaire.	
Du 21 juin au 28 juin	Modification du Schéma Directeur en fonction des remarques de la réunion de travail.	
	22 juin	Commission Tourisme : Etude sur les enquêtes clientèles des « 4M » → zoom sur Mirepoix et Montbel.
	26 juin	Assises Régionales du Tourisme et des Loisirs
	29 juin	Commission Tourisme avec les élus, les prestataires et les techniciens : Présentation du Schéma Directeur : plan d'action, fiches actions...
Du 30 juin au 7 juillet	Modification du Schéma Directeur selon les remarques des personnes présentes lors de la Commission Tourisme	
	7 juillet	Fin de stage.

- **ANNEXE N°5 : Article de la dépêche sur le séminaire Montbel**

17/05/2017

Un schéma pour un tourisme raisonné au lac de Montbel - 27/04/2017 - ladepeche.fr

Actualité > Grand Sud > Ariège > Mirepoix

Publié le 27/04/2017 à 03:52, Mis à jour le 27/04/2017 à 07:54

Un schéma pour un tourisme raisonné au lac de Montbel

Tourisme



Le massif de Tabe, qui abrite la station des Monts-d'Olmes, se reflète dans le lac au printemps./Photo DDM A.E.

Les professionnels qui se sont établis sur les rives du plan d'eau de Montbel espèrent beaucoup de la nouvelle saison touristique. Dès le début du printemps, quelques activités ont profité d'une météo favorable en week-ends. Pendant ce temps, à Lérans, se tenait un important séminaire de réflexion sur le schéma directeur de développement touristique et de loisirs du lac. «La vocation initiale de ce lac, mis en eau en 1984, est l'irrigation, rappelle Henri Barrou, maire, président de la commission tourisme de la communauté de communes. Le développement touristique que nous voulons promouvoir n'entend pas la contrarier mais au contraire la compléter.» Quatre enjeux majeurs ont été dégagés : la gouvernance ; l'équilibre entre le développement et la préservation du site ; la valorisation de la vocation touristique autour des loisirs nautiques, du tourisme vert et de l'agrotourisme ; la stratégie de communication et de commercialisation du site. La volonté d'associer dans la rédaction du schéma tous les partenaires ariégeois et audois, publics, privés et associatifs, a permis aux groupes de travail de produire une réflexion collective de qualité.

La vocation touristique s'est développée sur les rives au fil du temps. Le camping-restaurant La Régate est la résultante d'une initiative conjointe de la commune et de la CCPM. Deux plages ont été ouvertes par les municipalités de Montbel et Lérans sur leurs rives réciproques et des prestataires de loisirs s'y sont établis. L'arrivée d'eau de la Tuilerie a aussi connu une installation avec La Guinguette. Selon l'expression de Pierre Terpent, maire de Montbel, «les planètes sont maintenant alignées» pour un développement raisonné de l'activité touristique. Le territoire du pays des Pyrénées cathares bénéficie d'une mission d'accompagnement interministériel diligentée il y a deux ans (démarche AIDER). Cette démarche vise la concrétisation de projets jugés essentiels pour le développement du territoire, dont la promotion d'une destination touristique baptisée «4 M» autour de quatre pôles : Montségur et Mirepoix sur le plan patrimonial, la station des Monts-d'Olmes et le lac de Montbel sur celui des loisirs. C'est dans cette perspective que se tenait le séminaire.

La Dépêche du Midi

Table des illustrations

• CARTES

Carte 1 : Localisation des Pyrénées Cathares en Région Occitanie	20
Carte 2 : Localisation des Pyrénées Cathares en Ariège	20
Carte 3 : Occupation du sol en Pyrénées Cathares.....	21
Carte 4 : Le zonage en Aires Urbaines 2010.....	36
Carte 5 : Typologie des campagnes françaises	37
Carte 6 : Typologie des montagnes	39
Carte 7 : Localisation des "4M"	40
Carte 8 : Le Lac de Montbel	48
Carte 9 : Localisation des Pyrénées Cathares par rapport aux Pyrénées Audoises	54
Carte 10 : Représentation du partage de la réserve en eau	57
Carte 11 : Périmètre de la loi montagne autour du lac	59
Carte 12 : Localisation des principaux pôles autour du Lac de Montbel.....	60

• GRAPHIQUES

Graphique 1 : Nombre d'habitants en Pyrénées Cathares.....	23
Graphique 2 : Nombre d'habitants des Pyrénées Cathares par catégorie d'âge	24
Graphique 4 : Nombre de résidences principales	25
Graphique 3 : Nombre de logements en Pyrénées Cathares.....	25
Graphique 5 : Nombre de logements par catégories.....	26

• TABLEAUX

Tableau 1 : Répartition des emplois au lieu de travail en 2013.....	24
Tableau 2 : Nombre d'hôtels et leur classement en Pyrénées Cathares.....	27
Tableau 3 : Nombre de campings et leur classement en Pyrénées Cathares.....	27
Tableau 4 : Autres types d'hébergements en Pyrénées Cathares	27
Tableau 5 : Nombre de visiteurs sur les « principaux » sites touristiques.....	28
Tableau 6 : Nombre de visiteurs aux Monts d'Olmes	28
Tableau 7 : Définition de chaque type de campagne du territoire des Pyrénées Cathares	38
Tableau 8 : Identification des saisonnalités des « 4M » avant/après la valorisation.....	50
Tableau 9 : profil et nombre d'enquêtés par site.....	50

Tableau 10 : Comment sont venus les enquêtés ?	51
Tableau 11 : Critère principal de venu sur le territoire	51
Tableau 12 : Activités prévues ou réalisées	51
Tableau 13 : Les autres sites visités au cours du séjour.....	52
Tableau 14 : Est-ce votre première venue sur le site ?.....	53
Tableau 15 : Prestataires présents autour du Lac de Montbel	61
Tableau 16 : Comparatif des bases de Loisirs avec le lac de Montbel (1).....	68
Tableau 17 : Comparatif des bases de Loisirs avec le lac de Montbel (2).....	71
Tableau 18 : Tableau des acteurs interrogés.....	75
Tableau 19 : Réponses des enquêtés pour la question 4.....	84
Tableau 20 : Synthèse des employés présents sur site	85

- **SCHEMAS**

Schéma 1 : Les compétences du territoire des Pyrénées Cathares avant le 31 décembre 2015	32
Schéma 2 : Les compétences du territoire des Pyrénées Cathares au 1 ^{er} janvier 2017	34
Schéma 3 : Etapes suivies pour l'organisation du séminaire	73
Schéma 4 : Sujets des ateliers organisés	74

Table des matières

Remerciements	3
Sommaire.....	5
Liste des acronymes	7
Introduction	9
PARTIE I - CREATION D'UNE DESTINATION TOURISTIQUE « 4M ».....	11
I- UNE PRISE DE CONSCIENCE GRANDISSANTE DE LA QUESTION LOCALE	11
1.1- Aménagement du territoire de la réflexion étatique à l'organisation locale	11
1.1-1. Les prémisses de l'organisation territoriale.....	11
1.1-2. Intercommunalités et Pays : une prise en compte du territoire local	12
1.2- Développement local par le tourisme	14
1.2-1- Définition et fondements du développement local.....	14
1.2-2- En quoi le tourisme est-il source de développement local ?	17
II- LE TERRITOIRE DES PYRENEES CATHARES	19
2.1- Un territoire marqué par son histoire	20
2.1-1- Un territoire géographiquement bien situé.....	20
2.1-2- Un passé historique riche.....	21
2.1-3- Une évolution de la société impactant le présent	22
2.2- L'évolution législative du territoire	29
2.2-1- La création du Pays des Pyrénées Cathares.....	29
2.2-2- Recomposition territoriale : la loi NOTRe	32
III- LA PROMOTION DU TERRITOIRE PAR LA VALORISATION DE SITES INCONTOURNABLES : LES « 4M ».....	35
3.1- Quelles sont les particularités de l'espace rural, de montagne ?	36
3.1-1- L'espace rural : un espace diversifié	36
3.1-2- L'espace de montagne : un espace protégé.....	39
3.2- La destination touristique des « 4M ».....	40
3.2-1- Le Château de Montségur	42
3.2-2- La Bastide de Mirepoix.....	44
3.2-3- La station de ski des Monts d'Olmes.....	46
3.2-4- Le lac de Montbel	48
3.2-5- Mise en perspective des 4 sites	49
3.3- Les limites de la destination « 4M ».....	53

PARTIE II - ZOOM SUR UN SITE « 4M » : LE LAC DE MONTBEL	56
I- LE LAC DE MONTBEL MISE EN PERSPECTIVE D'UN TOURISME DE LOISIRS	56
1.1- Le lac de Montbel : une évolution des fonctions.....	56
1.1.1- Un besoin d'irrigation.....	56
1.1.2- Le tourisme, une fonction pas exploitée.....	58
1.1.3- Bilan des activités présentes autour du lac.....	61
1.2- Le tourisme de loisirs : une parenthèse dans le quotidien.....	62
1.2.1- Les différentes fonctions possibles pour un lac	62
1.2.2- Exemple de deux modèles de bases de loisirs distinctes mais aux objectifs identiques	64
1.2.3- Exemples de base de loisirs en Occitanie.....	68
II- ELABORATION DU DOCUMENT SOCLE DE DEVELOPPEMENT TOURISTIQUE DU LAC.....	72
2.1- Méthodologie de travail innovante.....	72
2.1.1- Travail mutualisé avec de multiples acteurs	72
2.1.2- Réalisation d'un séminaire de travail.....	73
2.1.3- Des actions détaillées.....	74
2.2- Appropriation du site de Montbel	75
2.2.1- Méthode d'entretien.....	75
2.2.2- Analyse des entretiens	76
III- LE SCHEMA DIRECTEUR DE DEVELOPPEMENT TOURISTIQUE ET DES LOISIRS DU LAC DE MONTBEL	85
3.1- Développement du contenu du schéma.....	85
3.2- Un plan d'actions en 4 objectifs.....	85
3.1.1- Objectif 1 : Une gouvernance adaptée au site.....	86
3.1.2- Objectif 2 : Equilibre entre développement et préservation du site	87
3.1.3- Objectif 3 : Valoriser une triple vocation touristique autour des loisirs nautiques, du tourisme vert et de l'agritourisme	88
3.1.4- Objectif 4 : stratégie de communication et de commercialisation du site	90
3.3- Visite du lac : mise en lien entre les actions et la réalité du terrain	92
Conclusion générale	94
Bibliographie.....	96
Annexe N°1 : Extrait de la Charte du Pays Cœur d'Hérault (2014-2015)	102
Annexe N°2 : Extrait du Projet de Territoire du PETR Midi-Quercy (2015-2020)	103
Annexe N°3 : Extrait de la Charte du Pays de la Deodatie (2003-2013).....	104
Annexe N°4 : Déroulé du stage	105
Annexe N°5 : Article de la dépêche sur le séminaire Montbel.....	106
Table des illustrations	107
Table des matières	109
Résumé.....	111

Résumé

Le territoire des Pyrénées Cathares situé en Ariège est un territoire rural. Il a subi de fortes crises industrielles affectant l'économie de son territoire. Conscients de ce fléau, les élus souhaitent réagir pour rendre le territoire plus attractif et agréable pour la population mais aussi pour les touristes. C'est pourquoi, ils ont décidé de développer une politique touristique. Celle-ci se basera sur quatre sites emblématiques du territoire dit les « 4M » : le Château de Montségur, la Bastide de Mirepoix, la station de ski des Monts d'Olmes et le Lac de Montbel. Ces quatre sites complémentaires proposent un tourisme diversifié. C'est dans ce cadre là que nous tenterons, tout au long de ce mémoire, de répondre à la problématique suivante :

Comment construire une destination touristique sur la mise en réseau de sites majeurs ?

Exemple des « 4M » en Pyrénées Cathares.

Pourquoi les élus ont-ils fait le choix de mettre en œuvre une politique touristique ? En quoi le tourisme peut participer au développement local du territoire ? Comment se met en œuvre la destination « 4M » ? Quelles en sont les caractéristiques ?

Nous ferons un zoom sur le lac de Montbel qui a fait l'objet de mon stage. Nous verrons, à partir de cet exemple, quelle méthodologie et procédés nous utilisons pour façonner la stratégie touristique des Pyrénées Cathares.

MOTS CLES :

Pyrénées Cathares, tourisme, « 4M », développement local, lac de Montbel.